

2-10 MA3p

Dr A. MORLET

**PETIT HISTORIQUE
DE
l'AFFAIRE de GLOZEL**



*Photo prise le 2-12-1931
en présence de M^{rs} G. Heissier*

130081

G. DESGRANDCHAMPS, Imprimeur - Éditeur
105, Boulevard Brune - PARIS (14^e) - 1932

A Monsieur Coffier,
Membre de l'Institut,
Respectueux hommage.

J. A. M. W. M.,

DU MÊME AUTEUR

GLOZEL

1 volume in-4° — 300 pages
444 illustrations photographiques

*...ce beau livre dominant
les criaileries du haut des
" temples sereins de la
science " marque une date
dans l'histoire de l'Archéo-
logie européenne mais n'in-
téresse pas que celle-là.*

S. REINACH

G. DESGRANDCHAMPS, Éditeur
105, BOULEVARD BRUNE, 105, PARIS

PETIT HISTORIQUE
DE
L'AFFAIRE DE GLOZEL

Glozel, 300 pages, 444 illustrations. G. Desgrandchamps, éditeur, 105, boulevard Brune, Paris.

Nouvelle Station Néolithique, par le D^r A. Morlet et Emile Fradin.

I^{er} Fascicule, 54 illustrations, 1925. (Epuisé.)

II^e Fascicule, l'Alphabet de Glozel, 20 illustrations, 1926. (Epuisé.)

III^e Fascicule, le Glozélien, 58 illustrations, 1926. (Epuisé.)

IV^e Fascicule, le Néolithique ancien, 49 illustrations, 1927.

V^e Fascicule, l'Art animalier de Glozel, 52 illustrations, 1928.

Octave Belin, imprimeur, rue Pasteur, Vichy.

Les Cahiers de Glozel.

N^o 1. — La Commission internationale, 1928.

N^o 3. — Puyravel et Chez-Guerrier, 1928.

N^o 8. — Mes réponses à M. Dussaud, 1929.

Paul Catin, éditeur, 3, rue du Sabot, Paris.

Invention et diffusion de l'alphabet néolithique, Mercure de France, 1^{er} avril 1926.

L'alphabet néolithique de Glozel et ses ascendances, Mercure de France, 1^{er} juillet 1926.

Découverte en France d'un alphabet préhistorique, La Nature, 24 juillet 1926.

Idoles phalliques et bisexuées, Mercure de France, 15 septembre 1926.

La décoration céramique, Mercure de France, 15 octobre 1926.

Les Journées Mémorables de Glozel, Mercure de France, 1^{er} novembre et 1^{er} décembre 1926.

Lettre ouverte à M. le Professeur Elliot Smith, Mercure de France, 15 novembre 1926.

Origine néolithique des alphabets méditerranéens, Mercure de France, 15 décembre 1926.

A propos du « bric-à-brac » de la sorcière gallo-romaine, Mercure de France, 15 décembre 1926.

La Fosse ovale de Glozel était-elle un four de verrier? Mercure de France, 15 décembre 1926.

Le masque sans bouche et les idoles de Glozel, *Æsculape*, janvier 1927.

Empreintes de mains néolithiques, la Presse Médicale, 16 février 1927.

Réponse à M. A. de Mortillet, Mercure de France, 1^{er} mars 1927.

Formation indigène de l'alphabet de Glozel, Mercure de France, 15 avril 1927.

Connexion du néolithique ancien avec le paléolithique final, Mercure de France, 1^{er} mai 1927.

Premières Hypothèses sur le Système de Numération des Glozéliens, Mercure de France, 15 juin 1927.

Des transcriptions latines de M. C. Jullian, Mercure de France, 15 juin 1927.

Le travail de l'os à Glozel, Mercure de France, 1^{er} juillet 1927.

Les vases inscrits de Glozel, Mercure de France, 15 juillet 1927.

Au champ des Morts de Glozel, Mercure de France, 1^{er} et 15 août 1927.

Sherlock Holmès à Glozel, Mercure de France, 1^{er} août 1927.

De quelques groupements dans les Inscriptions de Glozel, Mercure de France, 15 septembre 1927.

Le premier âge de l'argile, Mercure de France, 1^{er} octobre 1927.

En marge du Champ des Morts, Mercure de France, 1^{er} octobre 1927.

L'idole glozélienne à masque postérieur, Mercure de France, 15 octobre 1927.

Les Fouilles de contrôle de l'année 1927, Mercure de France, 15 novembre 1927.

Lettre ouverte à M. l'abbé Breuil, Mercure de France, 15 novembre 1927.

Réponse à M. Dussaud, Mercure de France, 1^{er} décembre 1927.

- En réponse à M. Boule*, *Mercure de France*, 1^{er} décembre 1927.
- Réfutation du Rapport de la Commission*, *Mercure de France*, 1^{er} février 1928.
- Trouvailles glozéliennes au Mayet-de-Montagne*, *l'Illustration*, 28 janvier 1928.
- Un autre habitat glozélien*, *l'Illustration*, 4 février 1928.
- Deux nouveaux gisements néolithiques glozéliens du valon du Vareille*, par le Doyen Ch. Depéret et le D^r A. Morlet, (*Bulletin N° 4 de l'Association Régionale de Préhistoire*, Lyon 1928.)
- L'usage inconnu de certains objets de Glozel*, *Mercure*, 15 novembre 1928.
- Sir Arthur Evans à Glozel*, *Mercure*, 15 janvier 1929.
- Ascendances magdaléniennes de l'écriture néolithique*, *Mercure*, 15 février 1929.
- Les deux inscriptions de Gourdan*, *Mercure*, 1^{er} avril 1929.
- Essai sur les inscriptions magdaléniennes*, *Mercure*, 15 avril 1929.
- Décoration d'outils emmanchés*, *Æsculape*, avril 1929.
- La poterie à l'époque du Renne*, *Mercure*, 1^{er} mai 1929.
- Ascendances quaternaires du masque néolithique*, *Mercure*, 1^{er} mai 1929.
- Les trouvailles malencontreuses*, *Mercure*, 15 mai 1929.
- En réponse à la Note de la S. P. F.*, *Mercure*, 1^{er} juin 1929.
- M. Champion identifie les trouvailles de la S. E. B.*, *Mercure*, 1^{er} juin 1929.
- Le Glozélien hors de Glozel*, *Mercure*, 15 juin 1929.
- Lettre au Garde des Sceaux*, *Mercure*, 1^{er} juillet 1929.
- L'ineffable fraîcheur de la queue de pomme et du coloris des fibres de laine et de coton*, *Mercure*, 15 août 1929.
- La série des trouvailles « malencontreuses » continue*, *Mercure*, 1^{er} septembre 1929.
- Les preuves d'authenticité en préhistoire*, *Mercure*, 15 septembre 1929.
- Inscriptions alphabétiques des tessons de Seltsch*, *Mercure*, 15 septembre 1929.
- L'atelier de bracelets en schiste de Montcombroux est-il de l'âge du bronze?* *Mercure*, 1^{er} octobre 1929.

- Signes alphabétiques sur haches polies de la région du Havre*, *Mercure*, 1^{er} novembre 1929.
- Le triangle sexuel des idoles glozéliennes*, *Mercure*, 15 novembre 1929.
- Communication d'inscriptions libyennes*, *Mercure*, 15 décembre 1929.
- Pourquoi je publie « Glozel »*, *Æsculape*, février 1930.
- Le chasseur de Glozel*, *Mercure*, 15 avril 1930, *Æsculape*, mai 1930.
- De l'origine du Swastika*, *Mercure*, 1^{er} juin 1930.
- Rapport Bayle-Amy-Randoin-Maheu*, *Mercure*, 15 juin 1930.
- Vase avec signes alphabétiques, provenant de la Lusace saxonne*, *Mercure*, 1^{er} juillet 1930.
- L'inscription glozélienne du bâton de commandement de Santander*, *Mercure*, 15 août 1930.
- Réfutation du rapport des Experts policiers*, *Mercure*, 15 septembre 1930.
- Analyses chimiques des sculptures sur os*, *Mercure*, 1^{er} octobre 1930.
- Rapport de l'ingénieur Edouard Harlé sur les peintures d'Altamira*, *Mercure*, 15 octobre 1930.
- A propos de la fossilisation des ossements préhistoriques*, *Mercure*, 15 décembre 1930.
- Nouvelles trouvailles dans le gisement de « Chez-Guerrier »*, Lyon, *Bulletin de l'Association Régionale de Préhistoire*. Fascicule N° 4, décembre 1930.
- Figurations quaternaires de têtes de flèches et documents glozéliens*, *Mercure*, 15 mai 1931.
- Homo glozeliensis*, *Æsculape*, juin 1931. *Mercure*, 1^{er} août 1931.
- Le collier de Glozel*, *Mercure*, 1^{er} juin 1931.
- Détermination ethnographique des galets perforés et pédonculés de Glozel*, *Mercure*, 15 juin 1931.
- Rondelle d'Insterbourg (Prusse Orientale) et caillou perforé de Leitmeritz*, *Mercure*, 1^{er} juillet 1931.
- Note additionnelle sur les inscriptions paléolithiques*, *Mercure*, 1^{er} septembre 1931.
- Inscriptions néolithiques de Roumanie*, *Mercure*, 15 septembre 1931.

VIII OUVRAGES ET ÉTUDES DU MÊME AUTEUR

Origine impérialiste des écritures hiéroglyphiques, Mercure, 1^{er} novembre 1931.

Parallèle ethnographique du portage du gibier dans l'art glozélien, Mercure, 1^{er} décembre 1931.

Remise des objets de la perquisition. Fausses assertions du rapport des Experts policiers, Mercure, 1^{er} janvier 1932.

Les signes égyptiens pré-hiéroglyphiques sont-ils la source des écritures linéaires? Mercure, 1^{er} février 1932.

Le poignard inscrit de Caubéta, Mercure, 15 février 1932.

Les premières constructions humaines, Art et Bâtiment, 1932.

Glozel, Cahiers d'histoire et d'archéologie, 1932.

A PARAÎTRE PROCHAINEMENT DANS LE MERCURE DE FRANCE :
Signes glozéliens aberrants.

Stratigraphie des signes glozéliens trouvés à Brive (Corrèze).

AUTRES PUBLICATIONS D'ARCHÉOLOGIE :

Trinité gallo-romaine de la Fécondation, trouvée à Vichy, La Presse Médicale, 15 juillet 1925.

Vichy Antique, La Revue du Médecin, janvier 1930.

Une rouelle-amulette émaillée, trouvée à Vichy, Revue Archéologique, janvier-avril 1931.

La Nécropole celtique de Cournon et son bas-relief à survivances totémiques, Revue Archéologique, novembre-décembre 1931.

D^r A. MORLET

PETIT HISTORIQUE

DE

L'AFFAIRE DE GLOZEL



PARIS

G. DESGRANDCHAMPS, Éditeur

105, BOULEVARD BRUNE, 105

1932



Comme beaucoup de découvertes, celle de Glozel fut due à la chance d'heureux hasards. Il y a une quarantaine d'années, le grand-père Fradin, en défrichant le champ Duranthon, trouva avec ses ouvriers des poteries mal cuites qui furent détruites sans que personne s'y intéressât. Ce fut seulement le 1^{er} mars 1924 que son petit-fils, M. Emile Fradin, y redécouvrit d'antiques vestiges. En labourant le champ laissé en pacage sur le bord du Vareille, il ramena avec le soc de la charrue deux petites briques à cupules. Après le labour, il prit une bêche et se mit à creuser pour se rendre compte d'où provenaient ces briques. Bientôt, aidé de son grand-père, il dégagait une fosse ovale, composée d'un dallage et de deux murs latéraux. La terre qui l'emplissait étant déblayée, les murs apparurent brillants, car ils étaient couverts d'une sorte de suintement vitreux multicolore. C'était de ces murs que provenaient les petites briques à cupules arrachées par la charrue.

Le lendemain, M. Emile Fradin revint au champ Duranthon, et, fouillant autour de la

fosse, recueillit de nombreux débris de poterie et une brique, un peu plus grande que celles trouvées la veille, portant sur une face des signes gravés. Les jours suivants, MM. Fradin exhumerent encore plusieurs briques ornées d'empreintes de mains; un fragment de tablette inscrite; une rondelle inscrite; deux tranchets, une petite hache et deux galets sur lesquels se voyaient également des caractères linéaires, ainsi que le tranchant d'une autre hache sans inscription (1).

Dès les premiers jours, les visiteurs affluèrent venant des villages d'alentour. Parmi eux se

(1) Ce sont ces objets que virent, dès le début, les quarante-trois signataires des protestations parues dans le *Moniteur du Centre*, du 28 mars 1928, et dans le *Progrès de l'Allier*, du 19 avril 1928 : « Les soussignés déclarent avoir visité les fouilles de Glozel dans le courant de mars 1924 et certifient avoir vu des inscriptions sur les premiers objets découverts, dont deux petites haches, trois galets et une tablette. » Suivent les noms des 33 témoins, dont MM. Augustin Bert, instituteur libre à Ferrières-sur-Sichon, et l'abbé Naud, curé-doyen de Ferrières-sur-Sichon.

Au mois d'avril 1928, dix autres signataires, dont le Docteur Vigier, de Ferrières, vinrent ajouter leur témoignage à celui des trente-trois premiers :

« Nous soussignés, après avoir pris connaissance de la déclaration des trente-trois signataires qui affirment avoir vu les premiers objets gravés, découverts à Glozel, certifions formellement avoir visité les fouilles en mars, avril 1924 et avoir vu une tablette à inscriptions, 3 galets gravés et 2 haches. Déclarons nous associer aux signataires de la précédente attestation. »

Lire dans le *Mercure* du 15 mars 1929 les noms des 43 témoins, dont plusieurs furent entendus par le Juge d'instruction de Moulins.

trouva Mlle Picandet, institutrice à Ferrières-sur-Sichon. Elle avait reçu récemment une circulaire de l'Inspecteur d'Académie, invitant les maîtres d'école à signaler les découvertes archéologiques effectuées dans leurs communes.

Elle rédigea donc une note qu'elle adressa à son Inspecteur.

Quelques mois après, elle reçut une lettre du Président de la *Société d'Emulation du Bourbonnais*, mentionnant que, de Paris, on lui avait communiqué son rapport et lui demandant des précisions. « Je répondis à M. de Brinon, écrit Mlle Picandet, qui crut devoir s'adresser à M. Clément dont je reçus la visite et à qui je confiai à fin d'examen les briques à cupules, débris de poteries que je possédais chez moi. Je dois d'ailleurs constater en passant, ajoute-t-elle, qu'ils ne me furent jamais rendus. »

C'est en effet à ce moment que la Société d'Emulation du Bourbonnais délégua auprès de la famille Fradin un de ses membres, M. Clément, instituteur à La Guillermie, qui vint pour la première fois à Glozel, LE 9 JUILLET 1924.

Il n'effectua aucune fouille, mais il se fit prêter, pour en prendre des clichés, les différents objets exhumés par M. Emile Fradin qui n'avait fouillé lui-même que les premiers jours de mars. Voici à ce sujet une lettre adressée par le grand-

père Fradin au Président de la Société d'Emulation : « *Votre Société nous a envoyé M. Clément qui venait nous emprunter les objets qu'Emile avait trouvés seul puisqu'il n'avait fouillé que les premiers jours où personne n'était encore venu à Glozel et il ne voulait plus nous les rendre.* »

« *Une autre fois, ils sont venus plusieurs de votre Société, ils ont détruit sous nos yeux les murs de la fosse ovale pour en emporter les briques à trous qu'ils ont gardées. J'ai voulu m'opposer à cette destruction, ils m'ont forcé de les laisser faire en me disant : « Si vous ne voulez pas qu'on prenne ce qu'il faut, les savants ne s'en occuperont pas. »* »

« *D'ailleurs votre Société trouvait si peu d'intérêt aux fouilles de Glozel, avant que M. Morlet s'en occupe, que vous avez tous refusé de donner 50 francs pour deux journées d'ouvrier.* »

Après sa visite à Glozel, M. Clément adressa à la Société d'Emulation du Bourbonnais des notes sans jamais nommer M. Emile Fradin, et s'efforça de faire confondre la date des travaux avec celle où il en prenait connaissance afin de s'attribuer le bénéfice scientifique de la découverte.

C'est ainsi que, dans une lettre dont la Conservatrice-des-Collections donna, bien à regret,

*complète lecture à deux enquêteurs du *Matin*, il affirme que c'est lui, Clément qui vient d'EXHUMER la première tablette à inscriptions!!...*

Quoi qu'il en soit, c'est par son intermédiaire que MM. Fradin demandèrent à la Société d'Emulation 50 francs pour entreprendre de nouvelles recherches. « *Mais, écrira M. E. Fradin, la Société d'Emulation, dont plusieurs membres avaient cependant visité lesdites fouilles mais ne leur avaient trouvé, sans doute, qu'un intérêt insuffisant, vota le refus de tout crédit.* »

Ce refus catégorique fut imprimé dans le *Bulletin de la Société d'Emulation* de janvier-février 1925. C'est par sa lecture que j'appris l'existence de Glozel.

Comme le procès-verbal ne nommait pas le véritable auteur des fouilles, M. Emile Fradin, mais les attribuait — « on ne sait par quel escamotage », dira plus tard Mlle Picandet — au délégué de la Société d'Emulation, à M. Clément, je lui écrivis en lui demandant de visiter le gisement.

Je m'y rendis le 26 avril 1925. J'examinai à la Guillermie et à Glozel les différentes troupes. Ensuite je visitai le gisement. Là, on me montra une excavation de forme ovale en m'expliquant qu'il y avait au début des murs de chaque côté. Ils avaient été détruits pour préle-

ver de petites briques à cupules et à mamelons qui y étaient incluses. Un sac entier en avait été rempli et emporté par les membres dirigeants de la Société d'Emulation du Bourbonnais qui étaient venus effectuer ce prélèvement destructeur.

Plus tard, j'apprendrai qu'un colis de 5 kilogs, comprenant une partie des spécimens glozéliens provenant de la fosse ovale, avait été adressé, le 3 août 1924, au D^r Capitan... qui, un an après, n'avait pas encore ouvert la caisse!!

Aucune tranchée de fouilles n'était commencée; je m'en étonnai. Alors on me rappela le refus de 50 francs, représentant, aux yeux de MM. Fradin, deux journées d'ouvrier.

Avant de partir, M. Clément demanda, devant moi, à M. Emile Fradin de lui prêter, pour en prendre un cliché, une pièce qu'il n'avait pas encore photographiée. Je remarquai que la famille Fradin mettait peu d'empressement à laisser emporter l'objet. Mais j'en ignorais alors la raison.

Au cours de ma visite j'avais dit à la famille Fradin qu'à mon sens, il ne s'agissait nullement d'objets gallo-romains comme on le leur avait assuré, et j'avais offert deux cents francs pour payer des ouvriers.

Mais je ne reçus, à ce moment, aucune réponse.

Pendant trois semaines environ, je n'entendis plus parler de Glozel. Puis, à la fin de mai, je reçus, à Vichy, la visite de M. Emile Fradin et de sa sœur aînée qui venaient m'apprendre que leur père allait combler la fosse pour ensemercer son champ.

C'est alors que je leur proposai de le louer. Ils transmirent mon offre à leur famille et la location eut lieu quelques jours après (2). Elle comportait que tous les objets trouvés appartiendraient à MM. Fradin (qui pourraient m'en vendre) mais que j'aurais seul les droits scientifiques de reproduction et de publication.

Aussitôt, je commençai des fouilles autour de la fosse ovale : mes premières explorations eurent lieu le 24 mai 1925.

Dès cette première fouille, les trouvailles avaient été d'importance. J'en commençai immédiatement l'étude qui devint, avec celle des objets exhumés au début de mars 1924, le premier fascicule de la *Nouvelle Station Néolithique*.

**

Quelque temps après, j'appris que le D^r Capitan faisait une cure thermale à Vichy. Je le fis

(2) Tout d'abord ce fut une location verbale. Le sous-seing privé ne fut signé et enregistré que l'année suivante.

prévenir de mes fouilles et le priai d'y assister. Le 4 juin, je l'emmenai en auto à Glozel.

Profitant de cette occasion, la famille Fradin invita le délégué de la Société d'Emulation à lui rapporter les objets qu'il avait emportés pour en prendre des clichés. C'est ainsi qu'il se vit obligé de les rendre mais non sans criailleries; CE QUI OBLIGE A MM. FRADIN A LE METTRE A LA PORTE.

Les trouvailles de ce jour-là ne furent pas très nombreuses. Néanmoins, en remontant la pente qui conduit au village, le D^r Capitan me dit textuellement : « Vous avez là un gisement merveilleux; vous me ferez un rapport détaillé que je communiquerai, en votre nom, à la Commission des Monuments historiques. » Et il se reprochait amèrement de n'avoir pas encore ouvert la caisse d'objets glozéliens que la Société d'Emulation lui avait adressée, il y avait près d'un an!

Quelque temps après, je conduisis le D^r Capitan à Nérès pour lui montrer les fouilles gallo-romaines du D^r D...

En partant, le D^r Capitan lui dit : « Vous avez fait là des trouvailles importantes. Vous me ferez un rapport détaillé que je communiquerai, en votre nom, à la Commission des Monuments historiques. » C'était la phrase dont il s'était servi pour Glozel; sans doute l'employait-il dans ces occasions!

Nous quittâmes alors le D^r D...

Mais quelle ne devait pas être ma surprise d'entendre M. Capitan me murmurer, en remontant en auto : « Pour le D^r D..., n'est-ce pas, cela n'a pas d'importance. Ce n'est pas son affaire. *Je ferai la communication en mon nom...* »

Ainsi, je ne devais plus garder d'illusions sur le sort de mon propre rapport au sujet de Glozel!... Je me fis un devoir d'avertir le D^r D..., et je décidai de publier moi-même mon étude au lieu de l'adresser au D^r Capitan. Le rapport, qui devait être communiqué à la Commission des Monuments Historiques, devint le fascicule I de la *Nouvelle Station Néolithique* (23 SEPTEMBRE 1925), la première étude qui ait paru sur Glozel. (Voir les comptes rendus qui en furent faits par le *Matin*, le 23 et le 24 octobre 1925.)

Lorsqu'après la publication de cette brochure je vis M. Capitan à Paris, il ne me cacha pas tout d'abord son mécontentement. Mais bientôt il m'assura que tout pourrait s'arranger. Le texte serait conservé. Mais on reporterait les gravures à la fin... comme dans son manuel de Préhistoire. J'avais eu tort également d'inscrire sur la couverture le nom d'Emile Fradin, « un jeune paysan ». D'ailleurs, je n'étais moi-même pas connu et le volume ne se vendrait pas. Aussi,

« avec les gravures à la fin, fallait-il mettre en tête le nom du D^r Capitan »...

J'osai ne pas accepter! Dès lors, le D^r Capitan allait s'employer à jeter, par tous les moyens, la suspicion sur les trouvailles de Glozel qu'il n'avait pu s'approprier. (Voir la communication qu'il fit, le 11 janvier 1926, au Comité des Travaux historiques.)

Ainsi était née la guerre de Glozel par l'esprit d'accaparement qui déclencha le premier tir.

Avec M. l'abbé Breuil, le digne élève de M. Capitan, les choses devaient se passer sensiblement de la même façon. Il croyait à l'authenticité de Glozel APRÈS AVOIR EXAMINÉ LES OBJETS ET AVOIR FOUILLÉ. Ses articles du *Mercur de France* et de l'*Anthropologie* en font foi. Mais après cette dernière étude (3), j'eus le tort de dire à qui voulait l'entendre, et tout spécialement à qui pourrait le lui répéter, que je ne saurais admettre la façon de l'abbé, de présenter un gisement déjà longuement étudié comme une découverte dont rien n'aurait été interprété avant son propre travail de l'*Anthropologie* (4). A partir de ce moment, M. Breuil alla répétant que « Glozel ne l'intéressait plus ».

(3) *Anthropologie*, t. XXXVI, Nos 5-6.

(4) C'est pour des raisons semblables que les *Musées de Pologne* lui furent interdits lors d'un de ses fameux voyages d'études!

Et bientôt, sans avoir revu ni les objets, ni le gisement, M. Breuil arriva à en nier l'authenticité qu'il avait reconnue sur place. Au Congrès d'Amsterdam, il ne craignit pas de s'en vanter : « Vous en êtes maintenant, ironisait-il auprès du Professeur Mendes-Corréa, où j'en étais, il y a plusieurs mois. » Aussitôt jaillissait la réplique claire et droite du préhistorien portugais : « Vous avez cru d'abord, sur les lieux. Vous avez cessé de croire, longtemps après, loin de Glozel. Moi, je ne croyais pas tout d'abord et je crois maintenant que je suis allé sur le terrain. » (Voir ma *Lettre ouverte à M. l'abbé Breuil, Mercure de France* du 15 novembre 1927.)

« A Madrid, nous disons que ce sont des « Coucos », contait avec humour un professeur espagnol. — Des « Coucos »? — Oui, vous savez bien, ces oiseaux qui poussent les hauts cris quand on les empêche de s'installer dans le nid des autres! » (*Le Matin*, 13 février 1928.)

**

A côté de l'esprit d'accaparement devait bientôt se manifester l'esprit de rejet.

On ne pouvait admettre les conclusions qui découlaient de nos trouvailles parce qu'elles détruisaient les théories qu'on s'était trop hâté d'établir!

M. Boule, bien qu'il eût tout d'abord reconnu l'authenticité de Glozel, parla de faux, *avant tout examen des nouvelles pièces*, dès que la présence du Renne y fut nettement constatée!

L'histoire de sa volte-face vaut la peine d'être contée.

« Je vous souhaite bonne chance pour la continuation de vos très intéressantes recherches archéologiques, au succès desquelles je continuerai à applaudir de tout cœur », m'avait-il écrit le 29 novembre 1925 après avoir examiné au Museum les premières pièces trouvées (publiées dans le 1^{er} fascicule de la *Nouvelle Station Néolithique*).

Tout alors avait été admis et jusqu'à la ressemblance des signes glozéliens avec les caractères égéo-crétois! M. Boule n'était pas encore gêné dans ses propres théories!

Il en fut tout autrement à la deuxième visite que je lui fis, au Museum, au printemps 1926.

J'étais encore en bas des marches de l'escalier, à l'entrée de son cabinet de travail, que M. Boule, à qui j'avais envoyé le 2^e fascicule de la *Nouvelle Station Néolithique*, s'écriait déjà : « Heureusement que l'animal que vous dites être un Renne dans votre brochure n'en est pas un. C'est un Cerf élaphe comme ceux-ci (il me montrait la reproduction des cerfs et saumons de

Lorhet). Car sans cela, ce serait un faux. Vous ne me ferez jamais admettre que le Renne vivait encore à l'époque néolithique! »

C'est alors seulement que je sortis de ma valise le galet incriminé et le présentai à M. Boule : « Si, s'exclama-t-il, c'est bien un Renne. Alors je ne marche plus. » Et il se fit apporter une loupe binoculaire pour essayer de donner une apparence scientifique à son affirmation « a priori ».

Le paléontologue n'acceptait pas un fait nouveau parce qu'il ne l'avait pas prévu et qu'il le considérait, *à l'avance*, comme ne devant pas exister.

D'autres savants, MM. Reinach, Depéret, Loth, Espérandieu, Mendès-Corréa, Mayet, Björn, Van Gennep, etc., avaient également été fort surpris de trouver le Renne dans un milieu qui comprenait déjà la céramique et la pierre polie. Avant de se prononcer, ils voulurent étudier longuement l'ensemble des trouvailles et explorer eux-mêmes la couche archéologique en des points choisis à leur convenance. Mais quand leur conviction fut établie, ils n'hésitèrent pas à la proclamer, bien qu'elle ne se trouvât pas conforme aux théories admises : « La présence indiscutable, quoique sans doute très rare, d'un Renne figuré à Glozel, dit M. Depéret à l'*Académie des*

Sciences, s'ajoute à d'autres réminiscences magdaléniennes de l'outillage pour m'amener maintenant à admettre que le gisement de Glozel se rapproche du Paléolithique final, avec lequel il s'apparente à la fois *par la faune*, par l'outillage et aussi, comme il a été dit plus haut, par l'écriture (5). »

Mais l'écriture de Glozel tracée à côté de certaines gravures de Renne et sur des os mêmes de Renne enlevait toute priorité à l'écriture égéenne. C'est pourquoi sir Arthur Evans ne sut également pas se garder de l'*esprit de rejet* : « Dans le cas, écrit-il dans le *Times*, où l'on accepterait l'authenticité des découvertes de Glozel, on détruirait tout l'édifice de mes connaissances... »

« Cela entraînerait le renversement complet des résultats dus aux recherches et à l'activité de deux générations de travailleurs scientifiques... », *son père et lui*.

Cependant, avant de signer cet article, A. Evans voulut pouvoir dire « j'ai vu ». Il vint donc me trouver un matin, à neuf heures et demie, en m'avertissant qu'il montait à Glozel : « Mais, lui dis-je, j'ai ici des pièces importantes à vous montrer. — Vous savez, je suis venu en avion jusqu'au Bourget et j'ai peu de temps à dépenser. »

(5) *Académie des Sciences*, 24 octobre 1927.

Je dus lui mettre de force deux ou trois objets en mains. Et comme pour s'excuser de les regarder à peine, sir A. Evans me dit : « Vous savez, j'ai une grande habitude des musées! »

Il était plus de dix heures quand nous arrivâmes au Musée Fradin. Là encore, je devais m'étonner de voir « tourner » autour de la pièce, l'illustre archéologue anglais qui ne voulait pas examiner de près les objets qu'on sortait pour lui des vitrines. « Et le champ de fouilles? dit-il bientôt. — Je vais vous y conduire. »

Nous descendîmes sur les bords du Vareille. J'aurais voulu donner à mon hôte quelques explications sur le gisement : « Montrez-moi, insista M. Evans, les fouilles de la Commission. » Je les lui indiquai en ajoutant : « Tout à l'heure je vous ferai examiner au Musée les objets qui y furent trouvés par les délégués. — Si vous voulez. » Mais à son retour au village il fallut prier sir A. Evans pour le faire rentrer au Musée...

Nous mîmes près d'une heure pour descendre aux fouilles et en remonter, près de trois quarts d'heure pour aller à Glozel et une demi-heure pour revenir; or, à midi, nous étions de retour à Vichy. Sir A. Evans n'avait fait qu'entrer dans le Musée Fradin et en sortir...

On disait à Socrate, rapporte Montaigne, que quelqu'un ne s'était point amendé en son voyage :

« Je crois bien, dit-il, il s'estoit emporté avecques soy (6). »

L'illustre auteur des fouilles de Crète n'avait pas voulu renoncer à la priorité de ses propres trouvailles (7).

(6) En cours de route, je posai différentes questions à Sir A. Evans. Voici ses réponses qui, émanant d'un savant dont l'autorité en la matière est universellement acceptée, sont importantes à connaître : « Nos poteries égéennes sont beaucoup plus fines, plus évoluées que celles de Glozel.

— L'alphabet égéen est bien mieux divisé et plus avancé que celui de Glozel; ce sont des comptes et sur certaines tablettes pictographiques on a même représenté l'objet.

— On est arrivé, croit-on, à comprendre certaines tablettes de Cnossos parce qu'elles sont idéographiques. Mais on n'arrivera jamais à les traduire toutes, même trouverait-on leur pierre de Rosette, parce qu'on en ignore la langue.

— Nos tablettes sont très mal cuites. J'en avais mis un lot dans un « magasin » dont le toit était mauvais. Il a plu dessus et elles ont toutes été détériorées.

— Je ne crois pas à l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien.

— Je crois que le phénicien est une branche orientale de l'alphabet méditerranéen qui s'est conservée. Les autres rameaux, dont l'égéen, ont disparu. »

(7) Ce que M. A. Evans venait de faire pour l'égéen, M. Dussaud l'avait fait précédemment pour le phénicien.

Mais les procédés qu'il employa, lettre anonyme pour intimider un critique scientifique (voir *Comœdia* du 30 septembre et du 1^{er} octobre 1927), falsification d'une inscription (voir *Matin* du 29 décembre 1927 et du 7 janvier 1928), refus de faire la preuve de sa diffamation (séance du Tribunal de la Seine, 12^e chambre, 29 février 1928) le déconsidérèrent irrémédiablement dans l'esprit des savants impartiaux.

Voir au sujet de M. Dussaud, le *Cahier de Glozel* N° 8, intitulé « Mes réponses à M. Dussaud », et à la fin de ce volume (procès en diffamation).

**

A l'opposé de l'esprit de rejet nous trouvons l'esprit d'assimilation forcée.

Dès le début, M. C. Jullian ne voulait considérer que les tablettes à inscriptions : « C'est la seule chose qui importe, ne cessait-il de me répéter. » Et rejetant les gravures animales, les harpons, l'industrie lithique que je lui montrais : « Laissez-moi ça de côté. Publiez les tablettes. »

Cependant je lui objectais que je trouvais tous ces objets au même niveau et que les signes alphabétiques établissaient entre eux une véritable identité d'origine et de temps.

M. Jullian n'en continuait pas moins à vouloir isoler les tablettes du reste, pour les faire entrer dans les inscriptions magiques. « Tout ce que j'ai vu, m'écrivait-il le 19 juillet 1926, indique le temps des Sévères. Tout ce que j'ai lu est du mauvais latin, banal en cursive, et mon espoir est de trouver çà et là des mots gaulois.

Le reste est talismans ou fétiches sans importance. Que voulez-vous que j'y fasse? Je ne peux cependant pas discuter sur des faits patents.

« Songez que je suis un vieux routier des tablettes magiques. »

C'est ainsi qu'entraîné par son idée, il arriva à contester l'authenticité des tablettes qui ne se pliaient pas à son système fictif de traduction!

Le même signe Glozélien devenait, selon les besoins, des lettres latines bien différentes!

Il parlait, tour à tour, au sujet des mêmes tablettes d' « authenticité incontestable » et de « flagrante supercherie ». (Voir *Simple Citations, Mercure de France*. 1^{er} avril 1927.)

Mais il y a plus : une cassure reproduite sur la photographie de la tablette *Tychon* fut prise pour une lettre latine et aussitôt traduite par M. Jullian (8)!

(8) M. Jullian a publié cette tablette dans la *R. E. A.* alors qu'il la savait inédite (voir *R. E. A. d'avril-juin 1927*).

Cependant, voici ce qu'il m'écrivait en me demandant les photographies que j'eus le tort de lui envoyer.

« J'ai bien reçu les photographies. Merci, Je n'en parlerai à âme qui vive. » (13 novembre 1925.)

« Laissez-moi en toute propriété une collection de photographies de toutes les briques, d'autant plus que je ne publierai rien sans votre assentiment. » (carte postale du 18 juillet 1926.)

« Je vous avoue que si j'avais par devers moi, en toute liberté, les photos de toutes les briques découvertes, cela faciliterait ma lecture.

« Au surplus, je ne publierai rien sans votre assentiment, si ce n'est, bien entendu, les comptes rendus de ce que vous avez publié vous-même. » (Lettre du 18 juillet 1926.)

Depuis, M. Jullian a continué.
Dans la *R. E. A.* de janvier-mars 1928, il publie une

*
**

Quand les trouvailles de Glozel devinrent célèbres, on vit se dresser contre elles l' « esprit de boutique » (9).

« Lorsque, le 25 septembre 1927, publia la *Dépêche de Vichy*, Peyrony, Conservateur-gérant du Musée des Eyzies, vint pour la première fois à Glozel, il faisait très mauvais temps et la tapageuse interview de M. Dussaud, relatant sa communication en Comité Secret, n'avait pas encore attiré, au Musée Fradin, un grand nombre de visiteurs. L'œil jaloux du Conservateur-gérant ne put en être choqué.

« Aussi, après avoir fouillé toute une journée, M. Peyrony n'hésita pas à répondre à M. le Comte de Bourbon-Busset qui lui demandait son impression : « Tous les objets que nous avons trouvés

nouvelle tablette inédite (page 65) et ne craint pas d'ajouter en note : « J'ai tout lieu de la croire inédite »!

De même dans la *R. E. A.* de janvier-mars 1929, il continue la publication des photographies inédites qu'il m'avait demandées! (Voir ma protestation dans le *Mercure* du 15 avril 1929.)

(9) Il faudrait également mentionner ici, les acheteurs et les marchands : M. Seymour de Ricci, courtier en antiquités, et M. Vayson, acheteur de collections (collection Commont et collection Babeau), s'efforcèrent alors de déconsidérer momentanément les trouvailles de Glozel, pour les acquérir à vil prix, et les « vendre aux Américains » (Massabuau. Séance du Sénat du 20 décembre 1927.) Dès sa première visite à Glozel, M. Vayson fit l'impossible pour tout acheter. Ce fut après le refus de la famille Fradin qu'il partit « en guerre »!

étaient bien en place et ils sont parfaitement authentiques. »

Quelques jours après, il écrivait au D^r Morlet : « Votre découverte forme un tout fort intéressant et, à mon humble avis, authentique. »

Glozel ne lui semblait pas alors devoir rivaliser jamais avec les Eyzies qu'il qualifiait pompeusement de « capitale de la préhistoire ».

« Mais quel changement lorsqu'au mois de novembre, M. Peyrony revint à Glozel!... Le petit Musée Fradin ne désemplassait pas!

« Vous en avez du monde, vous », répétait sans cesse le Conservateur-gérant du Musée des Eyzies, à MM. Fradin, plus favorisés que lui. Vous en avez du monde, vous. »

« Il en devenait tout jaune », m'assurait M^{me} Fradin.

« Je leur coulerai, leur Glozel », alla-t-il jusqu'à dire à un archéologue local, glozélien de la première heure!

« Cependant, malgré rapports de partisans bien en main, perquisition préparée, on n'arrivait pas à couler Glozel. Et la saison de Vichy amenait au petit Musée rural la foule des visiteurs curieux de voir les objets si controversés.

« Alors M. Peyrony ne put plus y tenir!

« Il n'est pas en France que Glozel! lisait-on, un beau jour, dans la presse. Pour faire con-

naître notre véritable capitale préhistorique qui se trouve aux Eyzies (Dordogne), la Compagnie d'Orléans vient d'organiser, dans les vitrines de son Agence voyageurs, 16, boulevard des Capucines, à Paris, une petite exposition. Elle y présente, notamment, avec des vues pittoresques de la région des Eyzies, des silex taillés et des moulages d'authentiques objets mobiliers utilisés par nos ancêtres, à l'âge du renne. »

« Ainsi donc, le Conservateur-gérant du Musée des Eyzies avait organisé, boulevard des Capucines, une petite exposition réclame, pour attirer à son moulin les visiteurs de Glozel : « Il n'est pas en France que Glozel! »

« Mais le résultat de cette alléchante proposition dut être médiocre, car perdant toute mesure, ce pauvre M. Peyrony adressa 10.000 (dix mille) cartes postales-réclame au Syndicat d'Initiative de Vichy, pour les faire distribuer aux baigneurs de notre ville.

« Au dos est imprimé cet avis... charitable pour ceux que tourmente le problème de Glozel : « VOULEZ-VOUS PERCER L'ENIGME DE GLOZEL? Visitez Les Eyzies (Dordogne), centre de toutes les civilisations de l'Age de la pierre. Sites pittoresques. Circuits automobiles du 14 juillet au 30 septembre. »

« C'est ainsi que l'énigme de Glozel ou plutôt

de l'anti-Glozel est, en effet, bien « percée » ! M. Peyrony nous a fait connaître, lui-même, les causes de sa glozélaphobie farouche : **CE N'EST QU'UNE VULGAIRE QUESTION DE BOUTIQUE.** »

M. Peyrony fut obligé de reconnaître l'exactitude des faits : « Je ne nie pas les termes de ma réponse au Comte de Bourbon-Busset, ni ceux de ma lettre au D^r Morlet (10) », mais il reprit son antienne, qu'il n'avait cru à l'authenticité de

(10) Il voulut par contre mettre le Directeur de la *Dépêche de Vichy* (30 septembre 1928) au défi de nommer l'archéologue local à qui il avait dit : « Je leur coulerai leur Glo el. » « C'est à M. Mosnier, que M. Peyrony a dit avec rage, sur la route du Bourg-Randonnet : « Je leur coulerai leur Glozel », répondit aussitôt M. Regimbal.

« Quant à la publicité que le syndicat d'initiative des Eyzies dont je suis le président, fait en faveur de sa région, écrivait également M. Peyrony, vous et votre ami êtes les seuls à la trouver déplacée. »

Or voici ce qu'on peut lire dans le *Journal de Roanne*, où collabore régulièrement M. A. Déchelette, conservateur du Musée : « Au surplus, il ne serait pas impossible que cette prospérité (celle du Musée de Glozel) ait engendré l'envie, conseillère des noirs desseins et des ténébreuses pensées. Nous avons vu une carte postale illustrée, représentant le gisement préhistorique des Eyzies, au dos de laquelle figuraient ces lignes : « Voulez-vous percer l'énigme de Glozel? Visitez les Eyzies (Dordogne), centre de toutes les civilisations de l'âge de la pierre. Sites pittoresques, circuits automobiles du 14 juillet au 30 septembre ». La station préhistorique des Eyzies est l'œuvre de M. Peyrony, lequel fit partie de la Commission internationale. Les entrées au Musée des Eyzies sont-elles donc faibles. Est-il nécessaire, pour se faire une idée sur Glozel d'aller aux Eyzies? La préhistoire deviendrait-elle une affaire de boutique et de gros sous? »

Glozel qu'en adoptant l'hypothèse gallo-romaine de M. C. Jullian!

« Si cela était vrai, publia aussitôt la *Dépêche de Vichy*, M. Peyrony n'aurait pas dicté lui-même, devant M. le Professeur Tafrali, Directeur du Musée archéologique de Jassy, et M. Solignac, chef du service géologique de Tunisie, le paragraphe suivant dans le rapport qu'il signa à la suite des fouilles du 25 septembre : « Un hameçon en os, à double pointe, *semblable à ceux qu'on trouve dans les milieux paléolithiques*. Il présente un degré de fossilisation bien accusé. »

A qui M. Peyrony fera-t-il croire que dans son esprit les hameçons gallo-romains pouvaient être « semblables à ceux qu'on trouve dans les milieux paléolithiques? »

Assuré d'être sur la bonne voie, M. Regimbal, Directeur de la *Dépêche de Vichy*, continua son enquête sur l'esprit de boutique de M. Peyrony :

« L'été dernier, nous relations divers incidents très significatifs, relatifs à la vente par M. Peyrony d'objets préhistoriques de la Dordogne à M. Hauser. Et nous parlions de « la mort du seul témoin qui existât : M. Hauser! »

« Or, la *Dépêche de Vichy* étant lue partout, nous venons de recevoir d'Allemagne une longue lettre documentaire... de M. Hauser lui-même.

« Je ne suis pas mort comme on l'écrit dans votre journal », nous annonce-t-il.

« Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de donner deux lettres de M. Peyrony adressées à M. Hauser, montrant, comme le dit ce dernier, « Peyrony le marchand ». M. Hauser ajoute : « Il m'a vendu, depuis 1898, pour de fortes sommes, les plus belles pièces qu'il avait recueillies... je le considérais comme simple homme privé, sans savoir qu'il était chargé par l'Etat. »

« Voici les deux lettres en question qui se passent de tout commentaire :

Les Eyzies, le 4 janvier 1903.

Monsieur Hotto Hauser,

Je viens de trouver, chez une personne, une belle gravure, malheureusement cassée et représentant 3 magnifiques têtes de renne. C'est un morceau de bâton de commandement dont une des deux parties convexes seule subsiste. La longueur est d'environ 30 centimètres; il est cassé en 16 morceaux, s'ajustant très bien. C'est encore une belle pièce. Je vous envoie un croquis grossier. Le propriétaire est excessivement exigeant. Il en demande 400 francs. Est-il nécessaire à ce prix de lui en offrir quelque chose pour vous? C'est une pièce rare mais cependant c'est beaucoup d'argent. Je crains bien qu'il n'en dimi-

nuera guère le prix. Si vous vouliez l'acheter, combien pourriez-vous en donner? Si vous désirez cette pièce, dépêchez-vous à (sic) répondre, je vous prie. Je vous garantis l'authenticité de la pièce.

En attendant le plaisir de vous lire, agréez l'assurance de mes meilleurs sentiments.

PEYRONY.

Je pense que nous pourrons faire des fouilles fin mars ou commencement d'avril.



Les Eyzies, le 25 juin 1907.

Monsieur Hauser,

Je retrouve aujourd'hui la lettre que je vous écrivais en vous adressant les objets de la Ferrassie et qu'on avait oublié de mettre à la poste. Je vous prie donc d'excuser le retard involontaire que j'ai mis à vous répondre.

Merci des renseignements que vous me donnez sur la station de la Ferrassie. Cette fouille est bien certainement la plus importante et la plus intéressante qui soit connue à ce jour. La suite des diverses industries et leur transformation insensible lui donnent un grand intérêt.

Je vous ai adressé à peu près toutes les pièces typiques de la couche de transition.

Veuillez présenter mes hommages à Mme Hauser et agréer mes sincères salutations.

PEYRONY (1).

La publication des deux lettres de M. Peyrony à M. Hauser permit à M. Foat, l'archéologue anglais bien connu, de comprendre enfin l'attitude des habitants des Eyzies.

« C'est avec un vif intérêt, mais sans trop de surprise, écrivit-il au *Directeur du Mercure de France*, que je lis la reproduction des deux lettres de M. Peyrony à M. Hauser, à qui il vendait les plus belles pièces des fouilles de la région des Eyzies.

Voilà qui m'explique plusieurs observations

(1) Et maintenant comment qualifier les paroles que M. Peyrony osa prononcer à l'inauguration du buste du D^r Capitan aux Eyzies? On peut lire en effet dans la *Revue Anthropologique* (Juillet, septembre 1931) : « M. Peyrony ayant à parler de la mise au pillage, au profit de l'étranger et sans profit pour la science, par Hauser, il s'exprima ainsi : « En 1906, un Suisse allemand, voulant profiter de l'enthousiasme qui se manifestait pour l'étude de ces civilisations primitives, s'installa dans le pays. Sous couleur scientifique il se proposa d'exploiter industriellement ce qui restait de nos riches dépôts préhistoriques; cette entreprise, qui put s'exercer quelque temps, aurait amené fatalement la disparition complète de ce qui fait actuellement notre orgueil et la richesse économique de cette partie de la vallée de la Vézère. » Est-ce inconscience ou singulière audace dans l'impunité?

que j'ai eu l'occasion de faire là-bas, l'année dernière. Les gens des Eyzies, en annonçant une trouvaille préhistorique, parlaient toujours de son prix...

Je m'intéressais naturellement à leur valeur... mais à leur valeur archéologique et je rendais les pièces avec mes compliments...

L'étonnement désappointé, la gêne même de ces gens à la fin de nos entrevues restaient pour moi un mystère...

Maintenant tout s'explique. Ce n'était pas louer qu'il fallait... mais acheter! Les paysans des Eyzies suivaient l'exemple de M. Peyrony, à qui le commerce des antiquités préhistoriques de la Dordogne a si bien réussi!

Aussi, quelle inquiétude quand les belles découvertes de Glozel devinrent célèbres!... Glozel n'allait-il pas gâter les affaires de la région péri-gourdine en concurrençant *l'ancienne marque déposée?* »

Les constatations du D^r Foat suscitèrent une nouvelle enquête aux Eyzies, effectuée par M. de Cordestieux et publiée plus tard dans le *Mercure de France* du 1^{er} janvier 1930 :

« J'arrivai à l'hôtel du Cro-Magnon dont la façade toute blanche se dresse au bord du chemin comme une sentinelle aux avant-postes...

« Le propriétaire de l'hôtel étant un enfant

du pays, j'avais pensé que cet homme pourrait être pour moi un précieux auxiliaire au cours de la mission que je m'étais imposée; mais il me fallut déchanter. Comme tous les paysans de la contrée, M. Leyssalles a un bœuf sur la langue. Ah! s'il avait voulu?... N'a-t-il pas grandi dans les tranchées des fouilles premières effectuées aux Eyzies et aux environs?... Il a assisté activement ou passivement aux tractations importantes qui se sont effectuées dans ce domaine. Et nul mieux que lui ne pouvait, s'il l'avait voulu, libérer M. Peyrony du masque que lui prêtent ses adversaires, ou en confirmer l'existence.

« — Que pensez-vous, demandai-je, des accusations portées contre M. Peyrony?

« — Je ne puis rien vous dire.

« — Cependant, vous le connaissez mieux que personne... Alors?

« — C'est pour cela que je n'ai rien à dire.

« — Ne lui avez-vous pas vendu un « bâton de commandement »?

« — Comment le savez-vous?

« — Par une lettre de M. Hauser...

« — En effet... C'est en 1903 ou 1905... Je ne sais plus au juste.

« — Combien vous l'a-t-il payé?

« — Une cinquantaine de francs, je crois. »
(En consultant la lettre de M. Peyrony à

M. Hauser, on verra qu'il le lui propose pour 400 francs!...)

« M. Peyrony n'a pas le flair de M. Hauser, diront les autochtones. Sa science ne dépasse guère l'ombre de ses moustaches. »

M. Hauser fut le « Boulanger » du pays et si sa statue n'a pas été érigée sur la place publique, son effigie est restée néanmoins gravée dans tous les cœurs. C'est que le savant allemand payait bien... Sous son « règne » absolu, les goussets avides se remplissaient de « napoléons » de bon aloi. Mais lorsque l'étoile Peyrony apparut au ciel de la préhistoire, les choses changèrent, les intérêts aussi. *M. Peyrony, l'élève, aurait alors réalisé sur le dos des paysans des bénéfices qui ne lui seront peut-être jamais pardonnés.*

A cette époque, M. Peyrony n'était qu'un humble instituteur de village et non le conservateur du Musée des Eyzies. Légalement personne ne pouvait l'empêcher de se livrer au commerce qui lui a été reproché. En privant le pays des richesses trouvées dans son sol, pour en alimenter les musées berlinois, il ne commettait qu'un délit moral ne relevant que de la conscience de l'homme et du fonctionnaire public appointé pour inculquer aux enfants les sentiments élevés

de la probité et du respect du patrimoine national.

Nous allons maintenant dévoiler la manière d'opérer de M. Peyrony sur le terrain commercial...

Ce qui va suivre n'est pas de moi, je ne fais que le transcrire.

« Toujours à l'affût de la pièce rare, l'oreille sans cesse aux aguets, M. Peyrony accourait chez le propriétaire du beau morceau qui lui était signalé et lui tenait à peu près ce langage :

« — Combien en voulez-vous

« — Cent francs.

« — Bien! Conservez la pièce quelques jours, j'ai acquéreur. »

« Et il écrivait aussitôt à M. Hauser dans les termes dévoilés par la *Dépêche de Vichy*. Si la réponse de M. Hauser était favorable, l'instituteur prenait l'objet pour la somme de cent francs et encaissait un bénéfice de plusieurs centaines de francs pour son entremise... La pièce rare était alors expédiée à Berlin. »

Depuis son avènement à la fonction qu'il occupe aujourd'hui, M. Peyrony a-t-il continué son fructueux négoce avec les musées étrangers? Rien ne permet de l'affirmer ou de l'infirmier. Ceux qui pourraient faire connaître la vérité se taisent obstinément. J'aurais désiré trouver des gens

pour crier de toute leur force que M. Peyrony avait été calomnié; mais je n'ai rencontré personne pour le blanchir, pas plus, au reste, que pour l'accuser. »

*

**

Il nous faudrait encore mentionner *l'esprit de réclame*. Pour beaucoup, l'antiglozélisme ne fut qu'un prétexte à faire parler de soi (Bénard-le-Pontois) et pour un « acheteur de collections » l'occasion inespérée d'accoler une particule à son nom... Malheureusement pour lui, une réputation scientifique ne se crée pas aussi facilement qu'une réputation mondaine. Et Glozel, à ce point de vue, ne vaut pas la perte d'un collier de perles. Tous savaient qu'on rechercherait d'autant plus leurs libelles que les découvertes auxquelles ils s'attaquaient avaient plus de retentissement. « Le travail des uns, a pu écrire un préhistorien, fait le succès du verbiage des autres! » En France, M. Bégouen, coutumier du fait, s'en donna à cœur joie. La fabrication frauduleuse de la dépêche de Porto peut servir, a écrit M. Reinach, « à l'histoire des mœurs de ce temps ». L'Angleterre eut MM. Crawford et Hunter Charles Rogers. Le premier avait une revue d'antiquités à lancer; le second prétendait avoir enterré lui-même les objets de Glozel en 1926!

Il oubliait seulement qu'on les exhumaient depuis 1924.

Enfin, à côté des « réclamisistes », les moutons de Panurge. Ils n'eurent tout d'abord rien de bien belliqueux. Mais un jour ils devinrent enragés; ils venaient d'être constitués par les chefs de l'antiglozélisme, en Commission dite Internationale (1).

Le *Rapport* des membres de la Commission fut ce qu'exigèrent, à Paris, ceux qui les avaient choisis. Mais sur place, en présence d'aussi nombreux témoins il leur fut impossible de tenter de nier l'évidence.

Au début des fouilles, les délégués prétendirent s'opposer à ce que les journalistes soient admis à l'intérieur de la clôture où allaient avoir lieu les recherches. Je protestai énergiquement avec les reporters que la Commission voulait exclure. Alors intervint entre les membres de la Commission, les journalistes et moi la convention suivante : *en cas de contestation sur le gisement ou les trouvailles les membres de la Commission demanderaient aux journalistes de se retirer hors*

(1) Voici leurs noms, qui pour ce haut fait sont dignes de passer à la postérité : Miss Garrod, Hamal-Nandrin, abbé Favret, Peyrony, Pittard, Bosch-Gimpera, Forrer. M. le Prof. Absolon, voyant les ordres donnés à la Commission, prit le prétexte d'un deuil pour refuser d'en faire partie.

des fils de fer afin de pouvoir me montrer les points suspects et en discuter librement.

Or, à aucun moment, pendant les trois journées de fouilles, les membres de la Commission Internationale ne présentèrent la moindre objection et ne demandèrent aux journalistes de les laisser seuls avec moi.

Mais à Paris ils se hâtèrent d'obéir aux ordres reçus. Toutefois ils virent qu'il était indispensable de laisser s'écouler un certain temps, près de deux mois, entre les fouilles et la remise du rapport : pour nier impunément la vérité il faut, de toute évidence, que ceux qui en ont été témoins, aient pu, en partie, l'oublier!

C'est en particulier ce qui va avoir lieu pour la trouvaille de la tablette à inscription. Au moment de sa mise au jour aucune critique ne m'est faite à son sujet. S'il eût existé la moindre apparence de remaniement de terrain, la moindre solution de continuité, le moindre mélange des couches de coloration différente, les membres de la Commission auraient été trop heureux de les montrer et d'en prendre acte officiellement, *coram populo*. Mais devant la virginité absolue du terrain... *rien à faire sur place*. La mise au jour de la tablette apparaît si peu litigieuse qu'aucun croquis des couches du terrain n'est pris par aucun membre de la Commission. Seul, M. le Professeur

Tricot-Royer, venu, comme il l'écrira, « en anti-glozélien convaincu » en prendra un. Et c'est moi qui demande au photographe de *l'illustration* de faire un cliché de la tablette en place.

Mais à Paris, les membres de la Commission vont fabriquer un faux croquis de toutes pièces (1) pour convaincre les lecteurs inattentifs car, dans le texte même du rapport, ils n'osent parler que d'« impression ».

(1) Voici ce qu'en écrit M. le Prof. Tricot-Royer dans *Esculape* du mois de juin 1928 : « Dans le rapport officiel de la Commission d'enquête, l'extraction de la tablette à caractères alphabétiformes provoque une description de deux pages qui se résume à dire que l'ensemble donnait l'impression qu'une motte de terre avait été enlevée à la bêche, et après dépôt des objets, remise en place... Pour mon compte j'affirme n'avoir rien vu de toute la description touffue élaborée par la Commission, et elle-même ne devait pas être très ferme dans sa conviction, puisque le 24 novembre l'un de ses membres m'adressait une lettre où je cueille cette phrase :

« Pourriez-vous me dire exactement, et joindre un croquis puisque vous avez fait un relevé exact, ce que vous avez vu et constaté lors de l'exhumation de la brique? »

Naturellement j'ai donné suite à ce vœu, et lorsque le rapport de la Commission a été rendu public, il était accompagné d'un dessin qui n'avait aucun rapport avec le mien, mais qui concordait parfaitement avec les commentaires de la Commission.

Or, le 2 janvier 1928, M. René Dussaud, membre de l'Institut, fait, à Moulins, une conférence sur les fouilles de Glozel. Le Bulletin de la S. E. B. vient de la publier. M. Dussaud laisse imprimer ceci : « La Commission Internationale n'avait pas pour mission d'étudier les écritures de Glozel, mais elle a constaté le truffage de la seule tablette qu'elle a rencontrée dans ses fouilles. Le croquis dont elle a appuyé sa démonstration ne saurait être con-

Et pour donner à ce faux une apparence de véracité, ils feront dire ensuite que le croquis du rapport de la Commission est celui que M. le Prof. Tricot-Royer a pris sur le terrain, au moment même de la trouvaille de la tablette inscrite ! « Le croquis dont elle a appuyé sa démonstration ne saurait être contesté, proclame M. Dussaud dans une conférence à Moulins, puisqu'il est l'œuvre d'un fervent glozélien, M. Tricot-Royer... » Hélas ! comme on peut le voir en note, ce n'était là qu'un mensonge de plus.

« Si la Commission n'a pas bien travaillé, put constater M. S. Reinach, on a bien travaillé la Commission. »

L'indignation lui arracha une véhémence protestation qui, dans sa concision lapidaire, résume toute l'affaire de Glozel. M. Espérandieu et M. Loth la signèrent avec lui : « Il manquait à la découverte admirable de Glozel la consécration la plus haute, celle dont l'Inquisition romaine honora le génie de Galilée. A ce titre, la Commission

testé, puisqu'il est l'œuvre d'un fervent glozélien, M. Tricot-Royer, et a été vérifié par la Commission. »

M. Tricot-Royer termine ainsi : « Conclusion excessivement grave découlant d'une affirmation radicalement fautive. Elle donne une pénible idée des méthodes scientifiques de leurs auteurs. »

Enfin l'incident grave de Miss Garrod peut donner la mesure de la mentalité de la Commission. Voir à ce sujet et pour la réfutation complète du Rapport, le *Cahier de Glozel* N° 1, intitulé « La Commission Internationale ».

Bégouen a bien mérité de la science et les soldats de la juste cause lui doivent des remerciements. Quant à elle-même, et à son inspireur toulousain, ils partageront, avec la Commission de 1663, la seule immortalité qui soit à leur portée : celle du ridicule. »

« La Commission prétendue internationale, écrivait M. le Prof. Mendès-Corréa, est, en majorité, une simple délégation des adversaires irréductibles de Glozel, nommés suivant le bon plaisir de MM. Bégouen et Capitan. Le jugement porté est un spectacle déplorable dans le monde scientifique. »

**

La comédie de la Commission était à peine finie que les acteurs eux-mêmes éprouvèrent la faiblesse de leur jeu. Ils cherchèrent à s'abriter derrière le rapport qu'ils firent signer à un ouvrier-mouleur dont ils tentèrent de faire un savant pour la circonstance.

Rien ne saurait mieux donner une exacte idée de la probité de MM. Champion et Peyrony que la publication même de leurs mémoires contre Glozel : « *Ce que j'ai vu et observé à Glozel* » (Peyrony) et « *Observations techniques sur les trouvailles de Glozel* » (Champion). En effet, lorsqu'ils furent envoyés par le Ministère à Glozel

pour y inventorier les objets, ils signèrent la convention suivante qui figure en tête de l'inventaire : « *Il est bien entendu que l'inventaire des objets des collections de MM. Morlet et Fradin ne peut en aucune façon être le point de départ de publications faites par les membres de la Commission des monuments historiques, ou d'autres personnes. »*

Ce manquement grave à un contrat formel, signé par eux, nous fixe définitivement sur la valeur morale des deux délégués. (Voir *Cahier de Glozel N° 1. « La Commission Internationale »*, pages 47-50.)

On ne sait qui rédigea le rapport, car M. Champion, raccommodeur d'objets, recueilli à Saint-Germain, est à peu près illettré. Quand aux schémas qui sont bien de lui, ce sont des contre-vérités dessinées. « Le croquis d'une pierre à inscription publié par M. Champion, a écrit M. le Prof. Mendès-Corréa, avec un agrandissement de quelques détails qu'il présente avec une netteté foudroyante, est bien différent de la photographie et du moulage que je possède de ce caillou. »

C'est ainsi qu'il n'existe à Glozel aucune perforation parfaitement cylindrique, malgré les affirmations de M. Champion. Bien plus, les perforations n'ont jamais la même dimension, comme cela se fut produit si on s'était servi d'une mèche

en acier comme le veut M. Champion. Les cônes de préparation, obtenus par percussion, à l'aide d'un burin de silex, sont pareils des deux côtés. « L'intervention d'une pointe métallique de l'acier le plus fortement trempé ne pourrait en fournir de semblables » écrivait dès 1906 M. Francis Pérot au sujet de ces entailles en « cônes renversés ».

Quant aux rayures du conduit central, elles ne sont jamais que semi-circulaires. Elles tiennent aux aspérités du mandrin et aux grains du sable fin employé comme abrasif. Elles seraient hélicoïdes avec un perforateur à mèche.

D'ailleurs, M. J. Gattefossé, ingénieur-chimiste, l'a depuis clairement établi : « les peuples néolithiques et leurs successeurs disposèrent d'outils de taille très durs, probablement de 7,5 à 9 de l'échelle de Mohs (l'acier ne possède qu'une dureté de 5) : gemmes diverses de l'alumine (améthyste d'Auvergne par ex.) de la silice (silex etc.), plus simplement encore toutes les variétés de quartz (particulièrement fréquent à Glozel); les polissages et les perforations s'effectuant par usure à l'aide de sables siliceux.

Nous ne pourrions, de nos jours, obtenir les mêmes résultats avec des outils d'acier, beaucoup trop tendres. » (L'acier des glozétiens. *Mercur de France*, 1^{er} décembre 1928.)

Quant aux gravures sur galets, que M. Champion le veuille ou non, il y a parmi elles de véritables chefs-d'œuvre, jugés tels par de très grands artistes modernes (M. J.-E. Blanche, M. S. Detilleux). Et il ne peut s'agir de « copie de choses connues » puisqu'on ne possède rien de semblable.

Il n'est pas nécessaire d'examiner longuement les gravures de Glozel pour se rendre compte que là aussi « l'incision varie pour chacun des traits » puisqu'il faut la loupe pour distinguer certains d'entre eux.

Quant à « l'irrégularité très nette » des traits magdaléniens vue en coupe grossie comme la représente M. Champion, c'est simplement une haute fantaisie (mais très habile pour tromper le public) puisque la pointe de silex en passant et repassant dans le sillon précédent en abrase les irrégularités.

Pour la patine, M. Champion voudrait que le fond des traits eût le même aspect que la surface du galet, plus vieille de quelques milliers d'années. Mais tous les préhistoriens savent que le schiste ne se patine que très rarement. On peut voir au Musée de Saint-Germain (n° 6627 de la salle Piette), provenant de la couche 2 du Mas d'Azil la gravure d'une jambe animale sur galet

de schiste qui ne possède absolument aucune patine : les traits sont encore blancs.

Le polissage des haches a été effectué à l'aide de polissoirs de grès dont les grains ont parfois laissé des rayures et comme il s'agit de haches votives ces stries n'ont pu disparaître à l'usage.

D'ailleurs ceux qui possèdent notre troisième fascicule de la *Nouvelle Station Néolithique* peuvent, en se reportant à la fig. 11 (reproduction photographique) la comparer au dessin du même outil exécuté par M. Champion. Ils seront immédiatement édifiés sur le truquage des dessins au sujet du parallélisme absolue des rayures.

Pour les harpons, le rédacteur du rapport de M. Champion a repris les termes habituels de l'abbé Breuil : ils sont *stupides et inutilisables*. Or des techniciens ont prouvé que les harpons de Glozel constituent un sérieux perfectionnement sur l'ensemble de leurs devanciers. (S. Chauvet. *La Nature*, 1^{er} novembre 1927.)

« Les ossements paléolithiques ou néolithiques, lit-on dans le pamphlet, ne sont jamais formés que de matière minérale et n'ont pas la moindre trace de matières organiques. »

Puisque, m'assure-t-on, s'il ne sait pas écrire, M. Champion sait lire, qu'il ouvre le livre d'un antiglozélien déclaré, il y verra au sujet « des dépôts de l'âge du Renne » : « *les ossements*

qu'ils renferment sont à peine fossilisés. » (Les Hommes Fossiles. Marcellin Boule, première édition, p. 62.)

Pour la *céramique*, M. Champion s'étonne que si peu cuite, elle ait pu résister des milliers d'années! Evidemment, il ignore que les tablettes de Crète et de Mésopotamie se présentent sous le même substratum et avec le même aspect.

De plus, on a prouvé que ces tablettes, trouvées ramollies dans le sol ont été cuites entre 500° et 600°. Si bien que cette malléabilité, récupérée au cours des millénaires, est aujourd'hui la meilleure preuve de leur authenticité, puisqu'il est impossible de la reproduire expérimentalement.

Enfin au sujet des empreintes de main, dont plusieurs à l'encontre de ce qu'avance M. Champion sont absolument sans retouches, il est admirable de naïveté : ce qu'il ne comprend pas ne peut être que l'œuvre d'un faussaire. C'est comme pour la flèche en schiste poli dont il n'avait vu aucun exemplaire : elle était fausse parce qu'elle lui était inconnue! (2).

(2) M. Champion a joué un bien mauvais tour aux deux sociétés (*Société Préhistorique Française* et *Société d'Emulation du Bourbonnais*) qui, précisément, avaient voulu faire de lui un savant parce qu'il était antiglozélien!

La S. E. B. avait trouvé, en explorant le tumulus de Chapeau (Allier) « un médaillon ovale, sculpté dans la

**

Mais, malgré leurs prétentions, ni Champion, ni les membres de la Commission n'étaient arrivés à anéantir la civilisation insoupçonnée que Glozel avait révélée au monde. Et au début de l'année MM. Fradin avaient intenté à M. Dussaud un procès en diffamation calomnieuse.

C'est alors que, pour sauver ce dernier, voulut entrer en lice, la *Société Préhistorique Française* (3) qui, se sentant mal à l'aise sur le terrain

base d'une ramure de cerf et qui représente, dit-elle, un guerrier vêtu d'une robe courte : il a une main sur la hanche et l'autre main s'appuie sur un arc grossier. »

Or, la S. E. B. a fait identifier ce médaillon par l'ouvrier mouleur Champion, qui, sans hésiter, a décidé qu'il était mérovingien. L'oracle ayant parlé, la S. P. F. a couvert de son autorité cette détermination et a publié l'article de la S. E. B. en l'illustrant pour notre plus grande édification, d'une photographie de cette belle pièce.

Mérovingien ce médaillon avec un plein-cintre, orné de traits transversaux, au-dessus de ce petit guerrier trapu en sayon court? M. Champion n'a jamais regardé à Saint-Germain, l'autel du dieu *Abelio*, également surmonté d'un cintre, orné de traits, semblable à celui du médaillon de *Chapeau*.

Ce médaillon, dit mérovingien, avait une allure étrangement gallo-romaine! J'en ai écrit aussitôt à M. Espérandieu, la plus grande autorité en art gallo-romain. Pour lui aussi « *la rondelle est gallo-romaine et il s'agit, non pas d'un guerrier vêtu d'une robe courte, s'appuyant sur un arc grossier, mais d'un dieu Mars, s'appuyant sur un bouclier.* »

(3) J'avais été sollicité, en de nombreuses lettres, par le Trésorier de la S. P. F. d'en faire partie. Je ne répondais même pas.

Lors de la venue de la *Commission Internationale* à Glozel, la S. P. F. prétendait qu'il était nécessaire de fouiller rapidement le terre-plain en entier, et en dehors

scientifique résolut aussitôt de rejeter le débat dans le « maquis de la procédure » (4).

C'est ainsi que le 25 février 1928, la S. P. F. ne trouva rien de mieux que d'appeler la police à son secours et de faire saccager le Musée de Glozel! N'était-ce pas le seul moyen à sa portée de rappeler au monde savant qu'elle existait?...

Cependant, quelques jours auparavant, la famille Fradin avait demandé elle-même une expertise complète, en présence des deux parties, dans une lettre parue dans le *Matin* du 23 février :

de la présence de toute personne étrangère à la Commission.

« *Projet de sabotage expéditif* », écrit M. S. Reinach.

(4) Cela lui fut d'autant plus facile qu'« un certain » Viple, membre de la Société d'Emulation et Procureur de la République à Moulins, pensait, en naufrageant les trouvailles de Glozel, montrer clairement que son incompréhension du début n'avait été qu'une rare perspicacité. Au lieu de dire au président de la S. P. F. : « Si vous estimez qu'on vous a escroqué quatre francs, vous connaissez l'auteur de l'escroquerie; déposez une plainte contre lui et prouvez le délit. Dans le droit français, la preuve est à la charge du plaignant » (José Théry); IL ATTIRE LA PLAINTÉ ET LA FAIT SIENNE.

Néanmoins, M. Viple tient encore à se cacher et fait signer son substitut à sa place. Celui-ci s'empresse. Etrange docilité chez un honnête homme! Et M. Viple se lave les mains : « J'ai voulu absolument éviter d'en connaître et j'ai prié mon substitut en correctionnel de suivre cette affaire en toute exclusivité. » (Le *Matin*, 29 février 1928.)

Mais un an après il se ravise. C'est bien lui qui a tout fait : « Les inspecteurs que j'ai chargés de la perquisition » etc. (Le *Journal*, 4 mars 1929.)

Pouvait-il laisser éternellement à un autre la gloire d'avoir fait saccager le Musée de Glozel?

Glozel, 21 février 1928.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Nous lisons ce matin dans votre journal que M^e José Théry demande que le tribunal ordonne « toutes mesures d'instruction de nature à l'éclairer », en particulier qu'on procède à différentes expertises et analyses. C'est là notre plus vif désir.

Nous sommes complètement à la disposition des savants et spécialistes que le tribunal voudra nommer.

Bien plus, nous demandons instamment, puisque nos détracteurs prétendent que certains objets sont fabriqués avec des os frais, qu'ils viennent eux-mêmes indiquer aux experts du tribunal les objets qu'ils disent récents.

Il ne suffit pas de taxer les gens de faussaires; il faut qu'on ait au moins le courage d'accepter les expertises.

Enfin, pourquoi le tribunal ne procéderait-il pas également à une enquête judiciaire complète dans le pays?

Nous voulons que rien ne soit négligé puisqu'il s'agit de défendre notre honneur.

Claude FRADIN, Emile FRADIN.

Ceci était une expertise loyale, effectuée en présence des deux parties; elle ne pouvait être acceptée des antiglozéliens!

Le 25, « la partie civile, rapporte le *Progrès Civique*, s'installe dans le Musée, toute seule, sans témoins : après tout qu'est-ce qu'elle y a fait? M. Fradin avait-il été autorisé à le fouiller, avant, ce M. Regnault? »

Le lendemain je devais retrouver, soigneusement cachés sous une table, les débris d'une grande tablette à inscription, d'une idole, d'une fusaïole que M. Regnault avait brisées... au cours de quelles tentatives?...

Une boîte à ocre, provenant de la tombe I, taillée dans un astragale, était entièrement gravée de dessins géométriques et d'animaux : un délicat chef-d'œuvre qui devait plus que tout autre exaspérer la haine du Président de la Société Préhistorique Française! Il en coupa une portion au couteau et remit l'objet en place en s'arrangeant pour que la coupure restât dissimulée en arrière.

Puis, « BALAYANT LES RAYONS D'UN GESTE D'HORREUR », fit-il écrire dans le *Journal*, il empila pêle-mêle dans deux caisses, les objets du Musée et les tessons d'assiettes ramassés dans la cour!

Pendant ce temps les policiers molestaient les Fradin qui se demandaient anxieusement s'ils

n'avaient pas affaire à une bande de cambrioleurs!

« Cette brutalité, écrivis-je au Garde des Sceaux, était d'autant plus inutile que MM. Fradin étaient allés au-devant de l'expertise, comme en témoigne leur lettre publiée dans le *Matin* du 23 février.

S'ils avaient eu à redouter quoi que ce soit, ils n'auraient pas appelé eux-mêmes des juges : mais ils ignoraient à ce moment-là que *des personnes intéressées à naufrager Glozel avaient truffé leur grange de ce qu'elles désiraient que les policiers y trouvent.* » (Le *Matin*, 28 février 1928.)

Quant à « l'atelier » (1) des journaux en mal d'arguments antiglozéliens, voici ce qu'en a dit, au cours d'une interview parue dans l'*Avenir du*

(1) Dans sa déposition devant le juge d'instruction, M. Mosnier, délégué départemental du Comité des Monuments historiques, rapporte le petit fait suivant qui est très significatif. Sur la réception d'une lettre d'un antiglozélien avéré, il monta aussitôt à Glozel, alla dans l'écurie avec M. Emile Fradin et lui dit, le regardant bien en face. « Qu'est-ce que ces galets que vous avez là, sur le bord de la fenêtre? — Ce sont des galets d'une des tombes; comme ils ne sont pas gravés, je voulais les jeter. Mais M. Morlet m'a dit de ne rien perdre de ce qui venait du gisement. Alors, je les ai mis là. » Le regard et la voix de M. Emile Fradin étaient tranquilles, ajoute M. Mosnier. Sa conscience aussi, puisque *quelques jours plus tard*, la police, perquisitionnant dans l'étable, *trouva les mêmes galets au même endroit.* Un faussaire ainsi averti de la suspicion dont il faisait l'objet, les eût-il laissés?

Plateau Central du 27 février 1928, M. Hennet, le commissaire divisionnaire, chargé de la perquisition :

« — N'avez-vous pas saisi aussi des outils, des limes, des râpes, des poinçons, tout un matériel de graveur? »

M. le commissaire se retient visiblement pour ne pas éclater de rire.

— Un matériel de graveurs?... C'est possible. Mais ce qui est certain, c'est que les outils que nous avons trouvés chez les Fradin, *nous les aurions trouvés, aussi sûrement chez n'importe quel propriétaire, surtout dans les hameaux isolés, où les cultivateurs sont obligés de procéder eux-mêmes à l'entretien et aux réparations de leur matériel.* »

Quelques jours après, j'adressai une nouvelle lettre de protestation au ministre de la Justice en lui demandant d'ordonner une expertise loyale.

Vichy, le 3 mars 1928.

Monsieur le Ministre,

Après ce qui s'est passé à l'audience du 29 février, il est clair que M. Dussaud refuse l'expertise complète et loyale acceptée par MM. Fradin.

Que ce soit le diffamateur qui refuse de faire la preuve, cela ne s'est pas encore vu dans la justice française!

La plainte en escroquerie déposée par M. Regnault, au nom de la Société Préhistorique Française et la perquisition qu'il a effectuée lui-même dès le lendemain ne sont que prétextes à éviter cette expertise et lui en substituer une autre préparée et réalisée par les plaignants eux-mêmes.

Pouvons-nous être assurés, dans ces conditions, que les objets venant soi-disant du Musée de Glozel sont bien ceux que nous avons exhumés du champ de fouille.

.....

Aucun cachet n'a été apposé sur aucun d'eux, si bien qu'à l'heure actuelle, la partie civile peut impunément faire annoncer par une certaine presse, contre toute vérité, qu'on a trouvé des galets gravés dans la chambre de M. Emile Fradin.

.....

Quelles garanties peuvent actuellement nous donner des analyses et des examens faits avec la science qu'on voudra, si nous ne savons pas sur quels objets ils sont exécutés?

Je vous demande instamment, monsieur le Ministre, d'ordonner qu'une expertise soit faite, complète et loyale, sur des objets mis au jour dans le gisement par les experts eux-mêmes en présence des deux parties.

D^r A. MORLET.

(*Journal des Débats*, 5 mars 1928.)

Cette demande, si juste, ne fut pas écoutée. C'est alors que l'opinion publique se rendit compte qu'il y avait quelque chose de faussé dans l'appareil judiciaire. « L'ombre de Fouché », murmurèrent les Anglais. « Nous réproprons, publia *Notre Point de Vue*, les procédés obscurantistes des antiglozétiens et du gouvernement qui les favorise en mettant sa police à leur disposition.

« Le D^r Morlet et le jeune Fradin ont de la chance que la torture soit supprimée, sans quoi... »



Mais sur quelles données reposait donc la plainte de la Société Préhistorique Française?

« Un examen critique, peut-on y lire, permet de connaître l'origine (des premières découvertes) et d'y déceler une simple mystification. M. Clément, instituteur, avait, au cours de recherches par lui faites dans la région, découvert, quelques années plus tôt, trois objets curieux, savoir : une hache en schiste portant une croix et divers signes gravés sur ses faces; une amulette en schiste portant des signes cabalistiques gravés, et une anse en terre cuite de vase gréco-romain. Ces pièces avaient fait l'objet d'une triple note de

M. Perot, de Moulins, à la Société Préhistorique. La note fut insérée au bulletin de cette société, de décembre 1917...

Ces documents avaient été communiqués et expliqués par l'instituteur, au jeune Emile Fradin qui pratiquait les fouilles et paraissait s'intéresser vivement à la préhistoire. *Ainsi s'explique la présence du tau et des signes gravés.* » (*Journal des Débats*, 27 février 1928.)

Ce sont donc les accusations portées par l'instituteur Clément, — ce collectionneur mis à la porte de Glozel parce qu'il voulait indûment s'en approprier les objets — qui forment la base de la plainte. Il nous faut les étudier dans les nombreuses interviews qu'il a prodiguées à la presse.

Dans le *Petit Parisien* du 2 janvier 1928, on peut lire que la première visite de M. Clément à Glozel eut lieu le 9 juillet 1924 : « Mon nouvel ami, dit-il, (M. Emile Fradin) tint à me montrer, avant de partir, quelques-unes des briques qu'il avait retirées de la tombe et qu'il avait mises à sécher dans le jardin de la ferme. Comme je les maniais, il me proposa, le plus gentiment du monde, d'en choisir une et de l'emporter.

Mon choix oscilla entre une grande dalle et une autre petite, bien cuite, très ferme, alors que les autres étaient molles. Je cherchai minutieusement à distinguer si un signe quelconque n'était

pas inscrit sur la plus petite des deux briques. Mais non, il n'y avait rien, pas la moindre inscription. Je me décidai pour la grande...

« Sept mois après, cependant, la même petite brique ferme et très cuite était présentée par le jeune Fradin, mais, cette fois, couverte de signes dont la plupart étaient bien connus de moi et pour cause. L'esprit, sans doute, avait, entre temps, soufflé sur Glozel. »

Le 4 janvier, le *Petit Parisien* reprend, selon les racontars de M. Clément, « les premiers chapitres du roman de Glozel ». « Emile, cependant, ignorait tout de la préhistoire... je lui prêtais les ouvrages que je possédais sur la question. Je lui montrai par le détail la petite collection que j'avais réunie...

« Entre autres objets, j'avais un jour montré à mon jeune compagnon le nodule d'un bracelet préhistorique en schiste trouvé par moi dans la région de Montcombroux. Quatre signes étaient gravés sur cette pièce assez rare.

« Les trois signes les plus à droite correspondaient grossièrement certes, assez exactement toutefois, aux trois lettres majuscules S. T. X.

« Et le temps passa...

« Un jeudi d'octobre, le jeune homme m'ayant apporté une superbe hache en silex poli qu'il aurait trouvée, selon lui, dans la campagne, « chez

Gentil », je proposai de faire une excursion dans les mêmes parages...

« Nous revenions de cette promenade... lorsque mon compagnon sortit de sa poche un petit objet, et *presque honteux de me le faire voir*, me le tendit.

« Il s'agissait d'un fragment de galet à inscriptions trouvé aux environs de la première « sépulture » de Glozel.

« Je pris le galet. Trois signes y étaient inscrits. Le premier figurait vaguement le jambage d'un S, le second était un X, le troisième un T, gravé en oblique...

« Et c'est à la fin de janvier 1925 qu'un jour où il était chez moi, Emile Fradin m'annonça timidement qu'il avait brossé soigneusement la petite brique bien cuite que j'avais eue entre les mains le 9 juillet et que toutes sortes de signes y étaient apparus. »

Cependant, après avoir échafaudé son « roman de Glozel », *l'instituteur prit peur*. Dès le lendemain, « devant de nombreux témoins qualifiés », il avoua aux envoyés du *Matin* : « *Je ne peux pas dire s'il y avait quelque chose ou s'il n'y avait rien sur la brique qu'en juillet 1924, me présenta le jeune Fradin...* Il me montra, au cours d'une visite à Glozel, la brique sommairement nettoyée et je dus, pour faire nettement appa-

raître les caractères la brosser et la gratter à la curette pour la débarrasser de la boue qui la recouvrait encore en partie. » (*Le Matin*, 4 janvier.)

Si avant d'aller plus loin nous comparons au nodule de bracelet qui l'aurait inspiré (fig. 1,

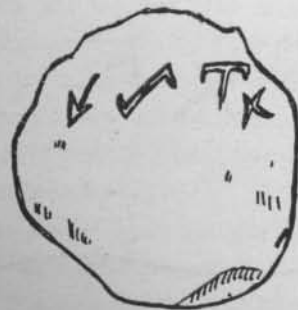


Fig. 1. — NODULE DE MONTCOMBROUX.

d'après l'ouvrage de M. Pérot) le galet à inscription que M. Emile Fradin tendit à l'instituteur Clément « *presque honteux de le lui faire voir* » (fig. 2), cette fois la honte aura sa raison d'être, mais ne sera plus sur la même figure.

D'ailleurs voici des témoignages qui nous fixent définitivement sur la valeur des accusations calomnieuses de M. Clément.

Mlle Picandet, institutrice à Ferrières-sur-Sichon, avait déjà clairement établi dans une lettre publiée dans le *Mercure de France* du 1^{er} avril 1927 que des objets gravés de signes avaient été trouvés par M. Emile Fradin dès les premiers

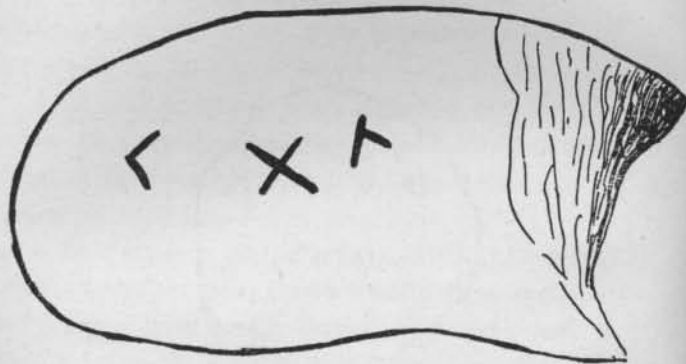


Fig. 2. — PREMIER GALET INSCRIT TROUVÉ A GLOZEL.

jours de fouilles. C'était un témoignage d'importance; mais il n'était pas isolé.

Devant la mauvaise foi flagrante des accusations, quarante-trois témoins, comme nous l'avons vu au début de cet historique, ont tenu à certifier publiquement que dès les mois de mars, avril et mai 1924 (par conséquent avant l'arrivée de M. Clément, qui n'eut lieu que le 9 juillet suivant), ils avaient constaté, sur plusieurs trou-

vailles de M. Emile Fradin, des signes alphabétiques.

Que devient dans ces conditions, l'accusation de l'instituteur Clément, prétendant que, lorsqu'il vint à Glozel, le 9 juillet 1924, la première tablette ne portait pas de signes alphabétiques et que les premiers galets gravés n'apparurent qu'ensuite?

Ne serait-ce pas lui qui, dès le début, aurait cherché à faire confondre la date des trouvailles avec celle où il en prenait connaissance, afin de s'attribuer le bénéfice scientifique de la découverte, comme il l'avait fait pour le nodule de schiste de Montcombroux?

Pour ce dernier, il avait toujours certifié qu'il l'avait trouvé lui-même (voir l'article de M. Francis Pérot et l'interview de M. Clément dans le *Petit Parisien* du 4 janvier 1928). Or, « voici, écrit M. Marcel Sauvage, dans *Comœdia* du 9 janvier 1928, un témoignage qui mérite la plus grande attention. M. Eugène Bujon, qui fréquentait, il y a quelques années, le cours complémentaire de La Palisse, que dirigeait M. Clément, nous écrit : « Mes parents habitaient à l'époque Peublanc, Sorbier (Allier). A différentes reprises j'avais entendu dire qu'une vieille tuilerie romaine ou autre avait existé à proximité de chez moi, dans un champ appartenant à la ferme des

« Mortrots ». Je me rendis là et eus la chance de découvrir quelques vieux morceaux de briques, puis, plus loin, je découvris une rondelle de schiste, marquée Z T X (autant que je puisse me souvenir). Cette trouvaille ne présentait alors aucun intérêt pour moi et le lendemain, *j'en fis cadeau à M. Clément* qui parut très heureux. »

N'en serait-il pas de même de la première tablette de Glozel? Dans la lettre qui l'annonce à la *Société d'Emulation du Bourbonnais*, — et dont la *Conservatrice-des-collections* donna, bien à regret, *complète* lecture à deux reporters d'un grand quotidien, — l'instituteur Clément n'affirme-t-il pas que c'est lui qui a exhumé cette première brique à inscription? VOILA POURQUOI IL S'EST EFFORCÉ, DÈS LE DÉBUT, DE RECULER LA DATE A LAQUELLE LES SIGNES ALPHABÉTIFORMES AURAIENT ÉTÉ TROUVÉS DANS LE GISEMENT DE GLOZEL!

C'est parce que la famille Fradin voulut se faire rendre les objets qu'elle lui avait prêtés pour en prendre des clichés, que ce collectionneur porta contre elle la plus effroyable accusation!

Et c'est sur cette accusation que reposera la *plainte de la Société Préhistorique Française* et sur quelques autres insinuations aussi bien fondées. C'est ainsi qu'on peut y lire : « Après qu'on eut signalé la ressemblance de certains signes avec d'autres, découverts il y a quelque trente ans

au Portugal, à Alvão, et dont on avait nié l'authenticité, les analogies des pièces de Glozel et des pièces portugaises devinrent frappantes. »

Comme je l'ai écrit le 4 septembre 1926 dans une lettre ouverte à M. Audollent, « certains galets gravés du Portugal sont si ressemblants à des galets de Glozel que j'ai pris la précaution de faire constater aussitôt à M. de Vasconcellos que nous possédions les objets avant l'arrivée de la Revue. »

Voici d'ailleurs l'attestation écrite de M. Leite de Vasconcellos :

« Je certifie que le D^r Morlet m'a montré une photographie des deux pierres à fossettes, de Glozel, le 3 septembre, au moment où il venait de recevoir le tirage à part de *Portugalia*, sur Alvão, que lui avait adressé M. S. Reinach. Il a mis devant moi la photographie à côté des gravures de *Portugalia* pour m'en montrer la ressemblance. »

M. S. Reinach m'a également écrit à ce sujet : « J'ai vu le galet glozélien avant de vous parler, avec Leite de Vasconcellos, d'Alvão. »

Mais la question fut tranchée définitivement par la publication de M. le Professeur Mendès-Corréa, d'un tesson, trouvé à Alvão, *sous les fondements d'un dolmen* et encore inédit. (Voir *Mercur de France* du 1^{er} avril 1928.) A elle seule, cette inscription prouve l'authenticité de celles

de Glozel. En effet, on y voit un signe bien connu de l'écriture glozélienne et qu'on n'avait pas encore rencontré à Alvão; les deux barres horizontales aux extrémités non superposées. Ce caractère figurant depuis le début dans les inscriptions de Glozel et apparaissant beaucoup plus tard, à

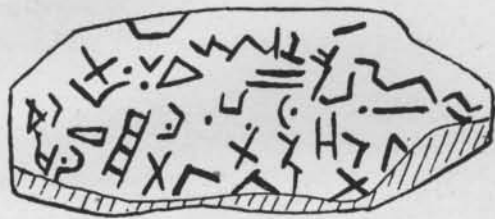


Fig. 3. — TESSON D'ALVAO.

Alvão constitue bien, selon l'expression de M. Mendès-Corréa « un document d'un intérêt palpitant et de tout premier ordre ».

Mais le système des « arguments à rebours » des glozélaphobes allait à nouveau donner toute sa mesure. Le tesson d'Alvão est faux, dira M. Dussaud dans les *Débats* du 22 avril 1928, parce que son écriture ressemble à celle de Glozel. *A la place de Cartailhac il eût dit que les peintures de La Mouthe étaient modernes parce qu'elles ressemblaient à celles d'Altamira!*

Il ira même jusqu'à prétendre que l'inscription

publiée par M. Mendès-Corréa « n'a plus aucun rapport avec l'écriture dite d'Alvão ». Aussi, la reproduirons-nous ici (fig. 3) à côté d'une des premières inscriptions portugaises (fig. 4) pour

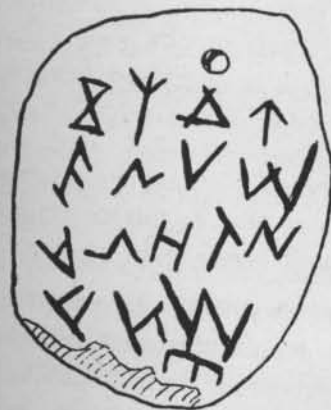


Fig. 4. — UNE DES PREMIÈRES INSCRIPTIONS D'ALVAO.

qu'une fois de plus le lecteur puisse juger de la bonne foi de nos contradicteurs.

Mais qu'importe une documentation rigoureuse aux antiglozéliens? Les machinations suffisent. La plainte, dira le *Progrès Civique* du 17 mars 1928, était « établie d'accord avec le procureur de la République; tout cela était préparé, cuisiné

comme un mauvais coup et exécuté avec une rapidité stupéfiante ».

« Toutes les circonstances, écrivit M^r José Théry, dans le *Mercure* du 1^{er} avril 1928, paraissent démontrer que l'opération faite à Glozel était décidée et organisée avant le dépôt de la plainte.

Pourquoi le parquet, le juge d'instruction ont-ils agi avec une telle hâte? Il n'y avait ni flagrant délit, ni révélation d'un fait grave et jusqu'ici inconnu.

Gravité du fait? — Le plaignant aurait été croqué de la somme de quatre francs qu'il avait volontairement versée pour visiter le musée.

Nouveauté de fait? — Le parquet de Moulins connaissait depuis plusieurs années l'affaire de Glozel. Le procureur de la République avait pris parti vivement dans cette dispute archéologique. Il était intervenu publiquement dans le débat, contre les Fradin et le D^r Morlet (voir sa lettre dont il exigea la publication dans le *Mercure de France*).

Ni la chancellerie, ni le procureur général n'avaient estimé qu'il y avait lieu de faire intervenir la justice.

Alors, comment expliquer que, instantanément, le parquet de Moulins, non seulement accueille la

plainte, ouvre l'instruction, mais en outre ordonne d'urgence, une opération de grand style?

L'article 27 du Code d'instruction criminelle est ainsi conçu : « Les procureurs de la République seront tenus, aussitôt que les délits parviendront à leur connaissance, d'en donner avis au procureur général près la Cour d'appel et d'exécuter ses ordres relativement à tous actes de police judiciaire. »

L'article 57 s'exprime comme suit : « Les juges d'instruction seront, quant aux fonctions de police judiciaire, sous la surveillance du procureur général près la Cour d'appel. »

Ces textes imposaient aux magistrats de Moulins plus que des devoirs de prudence et de convenance, ils leur imposaient des obligations strictes.

Le procureur général a-t-il été avisé? Est-ce lui qui a donné ses ordres relativement à la perquisition?

Si le procureur et le juge se sont abstenus d'en référer à leur supérieur, ils ont volontairement manqué à leurs devoirs les plus élémentaires; aucune urgence n'excusait ce manquement; on peut alors penser qu'ils ont évité d'aviser le procureur général parce qu'ils craignaient que ce haut magistrat n'autorisât pas la théâtrale et

scandaleuse opération qui venait d'être décidée, d'accord avec le singulier plaignant.

Autre circonstance qui aurait dû retenir les magistrats de Moulins d'agir avec cette hâte, et avec un tel déploiement de police.

La plainte n'est pas déposée contre les Fradin, mais contre X...

Aussitôt les magistrats de Moulins ordonnent une descente de police chez les Fradin.

Pourquoi, si le plaignant visait effectivement les Fradin, n'avait-on pas exigé que la plainte soit portée contre eux?

Et si le plaignant estimait que leur culpabilité n'était pas suffisamment certaine pour qu'il prît la responsabilité d'une plainte contre eux nommément, *pourquoi le parquet de Moulins s'est-il montré moins prudent, moins circonspect que le plaignant?*

La non-désignation du prétendu coupable, rapprochée de la précipitation avec laquelle les opérations furent décidées et exécutées, révèle encore l'entente préalable entre le plaignant et le parquet de Moulins...

La plainte étant reçue contre X... les Fradin ne pouvaient intervenir; ils n'avaient pas le droit d'exiger que les opérations fussent faites *en leur présence*. Et voilà pourquoi ils ont été éloignés de la perquisition. Ainsi on put venir au domicile

de ces citoyens qui n'étaient pas inculpés, qui jouissent d'une bonne considération, et les placer sous la surveillance de policiers, tandis que d'autres policiers, *guidés par le plaignant* fouillaient leur maison de la cave au grenier, vidaient les tiroirs, compulsaient leur correspondance, leurs papiers domestiques, et tout cela parce qu'un Monsieur arrivé de Paris quelques instants auparavant *et que les magistrats de Moulins ne connaissent pas — ils l'affirment —* prétendait avoir indûment versé la somme de quatre francs.

Vraiment, le parquet de Moulins fait bon marché des droits de ses justiciables!

Ce n'est pas tout. En ouvrant l'instruction contre « inconnu », le parquet pensait empêcher toute réclamation des victimes. Comment les Fradin pourraient-ils contester la régularité des opérations, en poursuivre, le cas échéant la nullité, puisque, *par une fiction hypocrite et monstrueuse ils n'étaient point partie dans la procédure.*

En même temps, le plaignant se mettait à l'abri d'une poursuite en dénonciation calomnieuse et même d'une action en dommages-intérêts de la part des Fradin à qui, dans ce cas, il répondrait : « Je n'ai pas déposé de plainte contre vous; c'est le juge d'instruction qui a pris l'initiative des mesures gravement dommageables

que vous avez subies; adressez-vous à lui, si vous avez une réclamation à formuler. »

En vérité, tout était merveilleusement combiné pour servir les desseins de ce plaignant inconnu qui venait de tomber à Moulins, et le mettre à l'abri des conséquences de son acte.

Est-ce que c'est le rôle des magistrats en France?

S'ils peuvent agir ainsi impunément, que deviennent la sécurité, l'honneur, la liberté des justiciables? »

« Quoi, s'écrie M. Edmond Esquirol, dans la *Presse Libre* d'Alger, la France de Pascal, de Lavoisier, de Cuvier, de Claude Bernard et de Pasteur, la France de 1789 et de 1914 ferait brutalement régler ses querelles scientifiques par la police et le tribunal? Toute découverte en contradiction avec l'enseignement officiel, serait désormais considérée comme une escroquerie et traitée comme telle? »

Malheureusement, la science n'est pas seule en jeu dans cette affaire et si le procès en cours ne peut nuire en rien à Glozel, il peut faire beaucoup de mal à la France. »

*
**

C'est alors que me voyant refuser l'expertise loyale, en présence des deux parties, que j'avais

sollicitée, je résolus de hâter la venue d'un Comité de savants, « pour faire précéder la reprise des fouilles d'un examen collectif et minutieux du terrain ».

Les travaux et les conclusions de ce Comité d'Etudes ont paru dans les *Cahiers de Glozel* (N° 6). En voici la déclaration principale : « Les membres du Comité d'Etudes, après avoir assisté à trois journées de fouilles à Glozel et vu sortir du sol, dans des conditions de sûreté incontestables, des objets importants, analogues à ceux des collections Morlet et Fradin, se déclarent formellement convaincus que les trouvailles faites dans le champ dit des Durantons se rapportent nettement au début de l'âge néolithique, sans mélange d'objets postérieurs (1). »

« On peut, lit-on ensuite, en guise de conclusion, transcrire les lignes de M. Mendès-Corréa,

(1) Dans le rapport de la troisième journée de fouilles « un fait singulier doit être signalé », est-il dit : « Un étudiant (M. Vergnette se disait étudiant) rôdait de bon matin autour du champ de fouilles, dont on l'éloigna. Il se rendit alors à Glozel et remit à la famille Fradin, pour le Docteur Morlet, un paquet contenant de petits galets, dont un sculpté, l'autre décoré d'une courte inscription, avec une carte portant ce libellé : « Hommage de l'auteur. » On peut se demander si ce personnage ne s'était pas rendu de bonne heure au champ des fouilles dans l'intention d'y semer des pièces de sa façon, ce qu'il n'a pu faire à ce moment à cause de la surveillance exercée. » Ce même Vergnette avait été trouvé, quelques jours avant la perquisition, dans la cour des Fradin, vers les dix heures du soir.

professeur à l'Université de Porto, publiées en français dans un travail récent (Archivio di Storia delle scienze, vol. IX, p. 54) : « *On s'étonnera demain de la légèreté incroyable avec laquelle le misonéisme et l'orgueil s'efforcèrent d'imaginer des arguments contre l'évidence des faits.* »

**

Le beau zèle de naufrageur de M. Vayson, l'acheteur évincé de la collection de Glozel, lui avait valu, sans retard, son admission au comité directeur de la Société Préhistorique Française.

Or, M. Vayson, gendre de M. Lozé, ancien Préfet de Police de Paris, jouissait d'une influence incontestée auprès de M. Bayle et des services du laboratoire de police, dont il avait sans peine converti les membres à son antiglozélisme intéressé.

Aussi bien M. Bayle, — dont par respect pour le mort nous ne dirons ici que ce qui avait déjà paru de son vivant et n'a jamais été contesté, — était tout désigné, aux yeux de la S. P. F., pour être chargé de l'expertise qu'elle avait préparée.

A la lecture des interviews (1) qu'il donna le

(1) M. Bayle prodiguait les interviews à la presse. C'était sa force... si c'était contraire à son devoir. « Pourquoi ne voulez-vous pas publier ma réfutation des arguments de M. Bayle, demandai-je un jour à un reporter. — Parce que j'ai besoin de Bayle toute l'année », me fut-il simplement répondu.

jour même où il prêta serment, on peut aisément se rendre compte qu'il ne pensa jamais qu'à déceler la fraude.

C'est ainsi que, cédant aux suggestions antiglozéliennes il se prononça ouvertement contre l'authenticité, dès le 5 octobre 1928, alors qu'à sa mort ses expertises étaient encore en cours et que le *Rapport* aurait dû rester secret.

Je relevai aussitôt, dans une lettre ouverte que je lui adressai, ces procédés d'expert, dignes pendant de la perquisition effectuée par le plaignant lui-même!

Vichy, le 6 octobre 1928.

Monsieur,

Dans les nombreuses interviews que vous donnez, vous insistez sur le fait que vous n'êtes ni glozélien ni antiglozélien, que vous ne voulez rien connaître de « l'affaire de Glozel ».

S'il en avait été ainsi, vous auriez attendu, pour en parler, d'avoir terminé votre rapport et surtout, chef de l'identité judiciaire, vous n'en auriez jamais fait connaître le contenu avant de l'avoir déposé entre les mains du juge d'instruction.

En agissant autrement, vous avez fait œuvre de partisan.

D'ailleurs, dès le 10 juin, un journal du soir

n'a-t-il pas pu publier : « Depuis près d'un mois, nous connaissons le résultat des analyses de M. Bayle : il est nettement défavorable à l'authenticité de Glozel », alors que dans les interviews données le lendemain vous reconnaissiez que vos travaux étaient loin d'être terminés? Votre opinion aurait-elle donc devancé vos recherches?

Et si, après avoir tant attendu, vous vous hâtez maintenant de la faire connaître, avant d'avoir déposé votre rapport, n'est-ce point parce que le procès en diffamation intenté à M. Dussaud revient prochainement?

Nous discuterons vos déductions quand vous les aurez nettement et clairement exposées dans votre rapport.

Mais dès aujourd'hui, quelles garanties offrent à vos yeux mêmes vos propres recherches puisque vous ne savez pas sur quels objets vous les avez exécutées. Vous n'ignorez pas, en effet, qu'ils ont été prélevés par le plaignant lui-même, s'enfermant, pour cela, seul dans le musée. Comme l'écrivit alors le Progrès Civique : « M. Fradin avait-il été autorisé à le fouiller, avant, ce M. Regnault? »

Qu'on le veuille ou non, Glozel est un problème scientifique et on ne peut le résoudre que par l'étude de toutes ses données. La vraie science,

d'ailleurs, ne tient-elle pas à embrasser sans limite toute la question posée; à rechercher les preuves d'authenticité de la même façon qu'elle s'efforce de déceler la fraude? Et les preuves qu'on avait crues contraires — racine pliée en épingle à cheveux, laine colorée à l'aniline — s'expliqueront peut-être le plus simplement du monde s'il s'agit bien d'objets provenant du Musée. En effet, ceux qui ont assisté aux fouilles de Glozel savent que, lorsqu'en le retirant, on brise un objet en argile cuite, redevenue malléable au cours des millénaires, on en ressoude exactement les morceaux en les réappliquant l'un contre l'autre : mais entre les bords peut se plier une racine perforante ou tomber un filament de laine colorée. D'ailleurs, comme l'argile est cuite, la racine que vous considérez comme vivante aurait été également cuite avec l'objet si elle y avait été introduite au cours de sa fabrication.

Aussi bien, est-il fort regrettable que vous n'ayez pas cru bon de répondre à ma demande instantane de vous voir effectuer vous-même les prélèvements dans nos collections et dans le champ de fouilles (deuxième lettre ouverte au Garde des Sceaux).

Vous avez préféré travailler avec des œillères.

« Vous n'êtes pas allé à Glozel? vous a-t-on demandé. — Non, et je ne veux pas y aller! »

Craindriez-vous d'y voir des os parfaitement fossilisés (analyses de Lyon, de Porto, d'Oslo); des sculptures que de très grands artistes ont qualifiées de chefs-d'œuvre; des os de renne gravés; des tablettes inscrites recouvertes de vitrifications anciennes; des ossements humains avec des particularités anatomiques inconnues de nos jours, etc.?

Quoi qu'on fasse, Monsieur, la vérité prévaut. *L'existence de l'homme quaternaire fut repoussée, au nom de la science, par un savant tel que Cuvier. L'ingénieur Edouard Harlé prouva scientifiquement que les peintures préhistoriques d'Altamira étaient l'œuvre moderne des petits pères espagnols!*

Ainsi de Glozel... C'est même à cela, a-t-on pu écrire, que se reconnaît l'importance d'une découverte.

Veillez agréer, Monsieur, etc.

D^r A. MORLET.

Inlassable pour les interviews, M. Bayle n'avait plus de temps, semblait-il, pour effectuer ses recherches, qui ne devaient pourtant lui demander, avait-il assuré, « qu'une huitaine de jours, une quinzaine au plus ».

Un an après en avoir été chargé, il n'avait pas encore déposé une ligne de son rapport. Ses di-

vulgations prématurées, allant au-devant des désirs de la cabale, paraissaient suffire à son ambition.

« Or, voici qu'en présence des affirmations péremptoires et dédaigneuses de ce fonctionnaire, écrivait M^e José Théry à l'occasion de l'anniversaire de la perquisition de Glozel, se dressaient des conclusions absolument contraires, venant de tous les coins du monde et signées de savants éminents. Et il ne s'agissait pas d'affirmations, de polémiques, non, ces savants donnaient par le menu les détails des expériences, les résultats.

« Il faut croire, ajoutait l'éminent juriste, que M. Bayle en fut impressionné, car son rapport, dont le dépôt imminent était annoncé en septembre dernier, n'est toujours pas déposé. »

**

Quelles étaient donc les conclusions des savants qui avaient analysé les objets de Glozel? Leurs mémoires ont été publiés dans le *Cahier de Glozel n° 7 : LES ANALYSES DE GLOZEL*. Nous n'en donnerons que des extraits en y ajoutant les expertises de MM. les Professeurs Halle et Söderman.

« J'ai constaté moi-même, écrivait M. le Professeur Mendès-Corréa, à l'examen microscopique, qu'un fragment de harpon en bois de cer-

vidé, découvert dans ces fouilles, présentait une patine jaunâtre constituant une zone extérieure épaisse où la structure du bois s'était modifiée. La minéralisation de cet objet était très avancée, comme l'analyse de M. Couturier l'a montré. »

« Les petites parcelles que j'ai prélevées sur le fémur ont révélé une minéralisation avancée (analyse de M. le Prof. Pereira Salgado). Le pourcentage de la matière organique humide (19 0/0) en est bien inférieur à celui des os frais et, par contre, très peu supérieur à celui d'os fossiles d'ours de cavernes, certainement plus anciens, analysés par Gautier et Krocher (14 à 15 0/0. »

Neuf objets (poids d'engin de pêche (?) en pierre — galet perforé, — une aiguille d'une matière claire, très dure — deux autres aiguilles d'une matière plus foncée, mais moins dure — un morceau de harpon — un bouton en os, perforé au milieu — un fragment de crâne humain — un petit morceau d'un minéral tendre, blanc) avaient été envoyés, pour analyses, à l'Institut Minéralogique de l'Université d'Oslo.

« En examinant ces objets au microscope, nous n'avons pu déceler sur aucun d'eux la moindre trace de fer ou d'acier », écrit M. Johnson.

La perte de poids par ignition permet de considérer comme inférieur à 16,4 0/0 le pourcentage de matière organique humide.

De plus, « ces analyses, comme l'a écrit M. le Professeur Mendès-Corréa, ont suscité un problème curieux en ce qui concerne la nature de la substance de l'aiguille claire et dure » dont il a été question plus haut. « L'examen à la lumière ultra-violette des objets en os a montré, mentionne M. Johnson, que cet objet provoquait des réactions toutes différentes de celles provoquées par les autres objets et devait par conséquent être constitué par une substance osseuse essentiellement différente. En mesurant la perte de substance par ignition qu'éprouvait un éclat de cet objet, nous avons constaté une perte de 33,98 pour cent. »

Pour M. Wollebaek, la matière de cette aiguille pourrait être empruntée à la flèche d'une raie bouclée ou d'un aigle de mer.

— A Lyon, M. le Prof. Couturier procéda aux analyses « d'un fragment osseux, prélevé par M. le Doyen Depéret sur une sculpture de capridé, mise au jour par le Comité d'Etudes ». Il ne contenait que 10,32 0/0 de matières organiques. De plus, M. Couturier constata « dans l'échantillon, disparition d'une grande partie du carbonate de chaux et augmentation de l'oxyde de fer, faits qui caractérisent un degré élevé de fossilisation ».

Pour le poinçon *en os* et le harpon *en bois de cervidé*, mis au jour, lors des fouilles du *Matin*,

les matières organiques s'élevaient respectivement à 8,37 0/0 pour l'os et 18,96 0/0 pour le bois de cervidé.

Ces chiffres prendront toute leur signification si nous rappelons que pour les analyses d'Oslo il faudrait encore déduire l'humidité et l'anhydride carbonique, qui se trouvent comptés dans la perte de substance par ignition. Or l'humidité est généralement de 7 0/0 et la teneur en anhydride carbonique encore plus élevée. Et surtout, il y avait, comme nous le verrons plus loin, à propos des expériences du Dr Aimard, des objets en bois de cervidé, parmi ceux qui furent analysés à Oslo.

Enfin nous rappellerons ici que les os récents contiennent environ 40 0/0 (Dictionnaire de Médecine de Gilbert et Littré) de matières organiques et que des os de l'époque néolithique en ont fréquemment 20 0/0.



L'étude anatomique des os humains de Glozel a été faite par M. le Professeur Buy.

« Il est indéniable, écrit-il dans ses conclusions, que les os soumis à notre examen sont tous d'une épaisseur plus marquée qu'à l'époque actuelle. Un fragment de frontal a 1 cent. d'épaisseur, par conséquent le double de l'épaisseur normale.

« Sur un pariétal gauche on constate à la face externe une dépression située un peu en avant de la suture pariéto-occipitale et dirigée à peu près parallèlement à la suture. A ce niveau l'épaisseur de l'os est diminuée. On ne rencontre jamais cette disposition dans les races actuelles.

« Les os offrent à leur surface des irrégularités (éraflures, stries, entailles, encoches, arrachements superficiels sur une assez grande surface, etc.).

« Les éraflures ou encoches donnent bien l'impression de coups de silex pratiqués volontairement ou maladroitement sur la surface des os. Il n'est plus mis en doute en effet que les populations néolithiques dépouillaient plus ou moins complètement le cadavre des parties molles et n'ensevelissaient dans la tombe que des portions de squelettes. Et particulièrement la profusion d'encoches que l'on observe sur une tête de fémur m'entraîne à penser que, dans le décharnement présépulcral, les Glozéliens avaient pratiqué une véritable désarticulation de la hanche.

« Les maxillaires inférieurs présentent des saillies plus accentuées au niveau des insertions musculaires. Sur deux maxillaires, on constate une sorte de relèvement en tubercule élargi de la région voisine de la symphyse mentonnière, tu-

bercule élargi qui donne au menton une disposition large et carrée.

« Or, c'est sur ce tubercule élargi, continuation de la ligne oblique externe, que s'insèrent le triangulaire des lèvres (muscle de la tristesse) et surtout le carré du menton, muscle qui abaisse toute la lèvre inférieure et détermine une impression de terreur et d'effroi.

« Par l'examen de la face postérieure d'un fragment d'occipital, on voit que les crêtes qui donnent attache aux muscles de la nuque présentent aussi un relief beaucoup plus marqué qu'à notre époque; et, fait très évident, ces reliefs sont plus considérables à droite qu'à gauche, ce qui incline à penser que les néolithiques en question étaient très probablement des droitiers.

« L'épaisseur du cylindre osseux des fragments de fémur est plus considérable qu'à notre époque, la ligne âpre plus rugueuse et surtout d'un relief plus accentué.

« Les indices de section du fémur sont sur presque tous les exemplaires plus élevés qu'actuellement et vont de 100 à 119.

« Cette disposition est certainement la conséquence d'attaches musculaires puissantes et déclinent un fonctionnement exagéré du quadriceps de la cuisse, muscle de la marche.

« En résumé, je conclus, sur des bases purement anatomiques, que les os examinés semblent appartenir à une race ancienne dont la musculature puissante a déterminé des surfaces d'insertions musculaires larges, étendues et d'un grand relief, portant à penser qu'il s'agit d'hommes d'une activité et d'une force physique considérables, se livrant à de longues marches et probablement droitiers.

« Enfin les irrégularités observées sur les surfaces osseuses démontrent que cette race n'échappait pas aux habitudes étranges des néolithiques qui procédaient au décharnement des cadavres et pratiquaient sur les os des mutilations dont le caractère, magique ou non, nous est encore inconnu. »

*
**

L'étude géologique et paléontologique du gisement est l'œuvre du maître éminent que fut M. le Doyen Depéret.

« Ainsi que l'ont établi, écrit-il, les fouilles poursuivies pendant plusieurs années, le gisement comprend de haut en bas les trois couches suivantes :

« 1° Une terre végétale gris foncé ou noirâtre de 0 m. 30 d'épaisseur moyenne;

2° La couche archéologique formée d'une ar-

gile jaune, légèrement mélangée de sable fin sili-
ceux, d'une épaisseur variable, de 0 m. 60 en
moyenne jusqu'à 0 m. 80 et même près de 1 mètre
en certains points;

« 3° Une couche argileuse plus pure, de cou-
leur plus claire, plus dure et plus compacte,
d'épaisseur inconnue et reposant sans doute di-
rectement sur la roche granitisée. »

Dès le début, M. Depéret nous avait montré
que l'argile kaolinique, constituant la *couche ar-
chéologique*, avait été amenée par ruissellement
et était due à l'altération des roches gréseuses
supérieures par voie de métamorphisme grani-
tique.

Cette couche, a-t-il écrit après l'avoir longue-
ment étudiée, est « *entièrement vierge de tout
remaniement* ».

Il ajoutait : « *La parfaite imperméabilité du
terrain explique la parfaite conservation de tous
les objets.* »

« Cette imperméabilité permet, comme le
savent tous les géologues, d'expliquer la conser-
vation indéfinie des ossements et des dents fos-
siles dans ce terrain, ainsi que le faible déve-
loppement de la patine de tous les objets qui y
sont enfouis. »

Quant à la faune, M. Depéret l'a divisée en
trois groupes :

« 1° Un groupe d'espèces actuelles vivant en-
core dans la région : le Chien, le Renard, le San-
glier, la Chèvre et le Bœuf;

« 2° Un groupe d'animaux vivant encore en
France, mais non plus dans la région de Glozel :
le Chat sauvage, le Daim et le Bouquetin;

« 3° Un groupe d'animaux émigrés au loin,
hors du territoire de l'Europe centrale : la Pan-
thère réfugiée dans l'Afrique du Nord, le Renne
émigré dans les contrées arctiques.

« Ce dernier groupe est de beaucoup le plus
intéressant. La panthère a vécu en France pen-
dant tout le Paléolithique, où elle a coexisté avec
le Renne.

« La persistance de ce félin dans l'extrême dé-
but du Néolithique n'a donc rien de surprenant,
mais constitue un fait nouveau très intéressant
apportant une preuve formelle de l'ancienneté du
gisement de Glozel. »

**

Les expertises effectuées par M. le Prof. Halle,
Directeur de la Section Paléobotanique du Musée
National de l'Histoire Naturelle de Suède, et
M. Harry Söderman, Professeur de Technique
Policrière à la Faculté de Droit de Stockholm, ont
porté sur un morceau de tablette à inscription,
une bobine et un fragment de vase.

« Examen terminé, me télégraphiait à la fin de novembre 1928, M. le Prof. Söderman. Aucune trace moderne. Tablette à inscription contient racine fossile qui a pénétré après cuisson. »

« En examinant le morceau de tablette à inscription, m'écrivait en même temps M. Söderman, j'ai trouvé les traces d'une racine, d'une longueur d'à peu près 30 mm. et d'une épaisseur de 2 mm. dans la partie la plus épaisse de la racine.

« Cette racine était complètement *fossilisée* et la zone autour du canal de pénétration était décolorée : c'est là le résultat d'une réduction provenant de la décomposition de la racine. La racine a pénétré la tablette après cuisson; elle est morte à l'intérieur de la tablette; elle s'est décomposée en décolorant son pourtour; et enfin elle est devenue complètement fossile.

« Malheureusement on ne peut pas dire combien de temps il s'est écoulé depuis la mort de la racine; mais il faut croire que sa fossilisation a demandé un espace de temps bien considérable.

« J'ai aussi fait examiner cette racine par M. le Professeur Halle, Directeur de la *section paléo-botanique* de notre Musée national. Il est complètement de mon avis *qu'il s'agit bien d'une racine bien fossile qui a pénétré la tablette après cuisson.* »

Si la fossilisation complète d'une racine ne constitue pas, comme y insistent les savants suédois, un nouveau chronomètre archéologique permettant de déterminer exactement l'âge d'un objet, il n'en est pas moins certain qu'elle apporte un critérium indiscutable de la grande ancienneté et par conséquent de l'authenticité des tablettes à inscriptions.

**

Enfin, sachant combien les gravures et les sculptures sur os de Glozel avaient été passionnément discutées, je demandai à nouveau, en 1930, à M. le Prof. Söderman de prélever, sur une sculpture de son choix, un morceau d'os aux fins d'analyse. Après un examen attentif de tous les objets du Musée de Glozel, il porta son choix sur une sculpture de bovidé.

L'analyse en a été faite par M. R. Blix, au *Laboratoire de minéralogie du Musée national des Sciences naturelles* de Stockholm :

Matière organique + eau.....	15,4
Phosphate de chaux.....	57,1
Carbonate de chaux.....	16,4
Silice, oxydes d'aluminium, de fer et de magnésium.	11,1

On peut donc se rendre compte que le degré de fossilisation très avancé de cette sculpture est le même que celui qui est donné ci-dessus par le Prof. Couturier au sujet de la sculpture de tête de capridé trouvée lors des travaux du Comité d'Etudes : $10,32 + 5,23 = 15,55$ dans une analyse et 15,4 dans l'autre.

*
**

C'est ainsi que devant les résultats obtenus par les plus éminents savants français et étrangers, M. Bayle et ses adjoints hésitèrent longtemps. Mais un jour arriva où les tenants de la cabale ne leur permirent plus de tergiverser : le procès en diffamation Fradin contre Dussaud allait venir devant la 12^e Chambre!

Cependant le rapport est loin d'être terminé. On n'a examiné que trois tablettes parmi plus d'une centaine d'objets saisis! Qu'importe? Il faut se porter au secours de M. Dussaud.

Comme toujours, ce début de rapport n'était pas encore parvenu à Moulins que de nombreuses *divulgations officielles* à la presse en faisaient connaître la teneur. Bien plus, M. Bayle vendit les documents photographiques à l'*Illustration*. Le secret professionnel, assuré par serment solennel? Autant en emporte la passion antiglozélienne...

Dès le lendemain, j'adressai à nouveau une lettre ouverte à M. Bayle :

Vichy, le 11 mai 1929.

Monsieur,

Chacun sait que l'incroyable perquisition de Glozel ne fut machinée que pour sauver M. Dussaud du délit de diffamation. Si vous venez de passer « quatre nuits blanches » (quelle précipitation soudaine!), c'est encore parce que le procès en diffamation Fradin contre Dussaud doit venir le 5 juin devant les juges parisiens. Il faut à tout prix donner le pas au tribunal de Moulins!

Mais que penser du procédé qui consiste à divulguer bruyamment des résultats pour impressionner la foule et à se retrancher derrière le secret professionnel lorsqu'il s'agit de publier les analyses dont on sent soi-même la carence?

D'ailleurs, vos conclusions contre l'authenticité ont toujours été infiniment plus pressées que vos travaux. Au mois d'octobre, elles les ont devancées de sept mois. Quelle prescience!

Mais vous ne doutiez pas alors que la vérité serait pour la foule ce qu'il vous plairait de la faire.

Hélas! l'authenticité de Glozel n'a jamais eu pour vous le moindre intérêt! Il fallait à votre gloire policière un délinquant!

Vous avez eu tort, monsieur, de méconnaître ce que la vérité porte en elle de force invincible.

Vous avez étayé toutes vos observations sur le prétendu fait que les tablettes de Glozel n'ont été soumises qu'à « un essai de cuisson », puisque « la terre dont elles sont composées est extrêmement friable ». Il ne faut pas, en effet, pour votre démonstration qu'elles aient été cuites à plus de 150°, car les débris végétaux — que vous dites y trouver — auraient été détruits.

Or, M. Bruet (1), Vice-Président de la Société Géologique de France, a prouvé scientifiquement que nos tablettes, trouvées en effet ramollies dans le sol, comme les tablettes égéo-crétoises et mésopotamiennes, ont été cuites à plus de 500°. D'ailleurs, en cuisant de l'argile du gisement qui a servi à les confectionner — comme l'a encore démontré M. Bruet — elle ne prend la teinte des

(1) Les expériences de laboratoire effectuées par M. Bruet, ne peuvent suivre ses variations personnelles; elles ont été reprises par d'autres savants avec les mêmes résultats.

Quant à son revirement, il ne se serait certainement pas produit sans la perte de M. Depéret, doyen de la Faculté des Sciences de Lyon, où M. Bruet devait aller passer sa thèse de doctorat. Voici d'ailleurs ce qu'il pensait de Glozel après l'avoir étudié sur place : « 27-2-29 Mon cher Maître, écrivait-il à M. Depéret, je suis enchanté de ma visite à Glozel où j'ai rencontré des preuves d'authenticité si nombreuses et si fortes que je ne comprends pas l'attitude des détracteurs de ce beau gisement. Stupidité ou mauvaise foi? Je vous écrirai en rentrant à Paris. Sentiments affectueusement dévoués. E. Bruet. »

tablettes de Glozel qu'à partir de 500°. Mais, une fois cuite, elle ne se ramollit ni ne se délite plus dans l'eau. Pour qu'elle récupère à nouveau sa malléabilité tout en conservant sa coloration rougeâtre, il faut simplement des milliers d'années!

Je vous mets au défi de reproduire expérimentalement ce phénomène.

Avec M. Bruet, M. le Prof. Halle, du Musée National d'Histoire naturelle de Suède, et M. Söderman, Professeur de technique policière à la Faculté de Droit de Stockholm, ont décelé dans nos tablettes à inscription la présence de racines fossiles qui n'ont pu les pénétrer qu'après cuisson, puisqu'elles ont vécu à l'intérieur, comme le prouve la couronne de limon sans phyllites qui les entoure.

Enfin, quelques tablettes portent des inscriptions qui ont, en quelque sorte, été, dès l'origine, mises sous scellés par des écoulements vitreux dont la patine irisée établit sans conteste la haute antiquité.

L'authenticité de Glozel, monsieur, est actuellement bien prouvée pour les savants de bonne foi et pour les générations à venir qui n'auront pas été compromises dans la lutte.

Quant aux autres, nous n'avons que faire de leur approbation.

Veillez agréer, etc.

D^r A. MORLET.

**

A la suite du dépôt du rapport Bayle, la Société Préhistorique Française, publia dans le *Journal des Débats* une note destinée au juge d'instruction de Moulins, où elle reprenait toute l'argumentation antiglozélienne.

Je répondis à ce mémoire dans la *Chronique de Glozel du Mercure de France* (1^{er} juin 1929).

La note de la S. P. F. s'étendait longuement sur le rôle de l'instituteur Clément. « Son témoignage est capital », assurait-elle.

En effet. Nous avons vu précédemment que c'étaient les accusations de ce collectionneur, mis à la porte de Glozel par la famille Fradin, parce qu'il ne voulait pas rendre les objets qu'on lui avait laissé emporter pour les photographier, qui avaient servi de base à toute la cabale antiglozélienne.

L'accusation trouvait commode de dire que si les 43 témoins, qui avaient certifié avoir vu des signes alphabétiques sur plusieurs objets de Glozel avant la venue de M. Clément, n'étaient pas « de pure complaisance, on pouvait affirmer, avec certitude, qu'ils se trompaient » parce que... l'instituteur Clément n'avait parlé de la première tablette que le 30 janvier 1925 dans une lettre à la Société d'Emulation du Bourbonnais!...

Mais, dans cette lettre précisément, M. Clément mentait en affirmant que c'était lui qui venait de l'exhumer du gisement alors qu'Emile Fradin l'avait trouvée dès le 2 mars 1924...; de même il mentira dans son interview du *Petit Parisien* du 4 janvier 1928 en prétendant qu'il avait ramassé lui-même le nodule de schiste de Montcombroux!

Voilà bien la valeur des témoignages de l'instituteur Clément, capables d'infirmes ceux de 43 personnes!

La convention que j'avais passée avec la famille Fradin « n'avait pas encore été éclaircie », pouvait-on lire dans le libelle de la S. P. F. Et on insinuait qu'« il importait au plus haut point d'en connaître les clauses ».

La vertueuse S. P. F. pouvait se rassurer. Je ne vis pas de la préhistoire; je ne fais pas commerce d'antiquités. Qu'elle cherche ailleurs les fournisseurs de M. Hauser et du musée de Chicago!

Ce n'est pas ma photographie qu'on peut y voir pour authentifier le squelette quaternaire du Périgord, qui lui a été vendu.

D'ailleurs il ne tenait qu'à elle de prendre connaissance au bureau de l'Enregistrement du Mayet-de-Montagne du sous-seing que voici :

« Entre les soussignés M. Fradin et M. A. Morlet a été convenu ce qui suit :

« M. Fradin loue le champ Duranthon, village de Glozel, où se trouvent les fouilles, à M. Morlet pour la somme de deux cents francs par an. M. Morlet aura le droit d'y faire des fouilles, mais tous les objets trouvés appartiendront à M. Fradin. M. Morlet aura le droit de faire prendre des vues photographiques des trouvailles pour publication. Ce bail est consenti pour une durée de 3 ans, 6 ans, 9 ans, avec résiliation au gré de chaque partie à l'expiration de chaque période.

« Fait à Ferrières, le 9 juillet 1926 (1) en triple exemplaire.

« D^r A. MORLET, FRADIN. »

Enregistré au Mayet-de-Montagne, le 23 juillet 1926, F^o 18 C f.

Ensuite la *Note* nous apprend que « la première inscription avait été gravée sur une des seize briques cuites trouvées au fond du four de verrier ». Or, la première tablette a comme dimensions 13 cm × 15 cm 5 sur 3 cm 5 d'épaisseur, alors que les briques du fond de la fosse ovale mesurent en moyenne 27 cm × 17 cm sur 5 cm d'épaisseur ! Ces chiffres suffisent à montrer

(1) Pendant l'année 1925 la location ne fut que verbale.

la valeur documentaire des assertions de la Note de la S. P. F. !

Un peu plus loin on peut lire que les « libelles de Morlet étaient autant de manœuvres frauduleuses destinées à faire croire à l'authenticité du gisement, etc. ». A ceci il ne pouvait y avoir qu'une réponse... et ce sont les juges du Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand et de la Cour de Riom qui se sont chargés de la faire (2).

(2) J'ai choisi Clermont-Ferrand car Moulins est de notoriété publique le centre de l'antiglozélisme.

Le 25 octobre 1929, le Tribunal de Clermont-Ferrand rendait son jugement. La Société Préhistorique Française et le *Journal des Débats* étaient condamnés pour diffamation.

Voici les principaux attendus du jugement :

« Attendu que dans une *note* adressée au Juge d'Instruction de Moulins, faisant suite à la plainte initiale contre inconnu... l'auteur de la Note a écrit la phrase suivante : « En même temps, le D^r Morlet mettait des fonds à la disposition des Fradin pour commencer les recherches et passait avec eux une convention qui n'a point encore été éclaircie et dont il importe au plus haut point de connaître les clauses » ; et plus loin : « L'escroquerie, au contraire, paraissait nettement caractérisée. Les objets faux introduits dans le terrain ou présentés dans le Musée, la campagne de presse organisée en faveur de Glozel, les libelles de Morlet, étaient autant de manœuvres frauduleuses destinées à faire croire à l'authenticité du gisement et à y attirer une foule de laquelle Fradin se faisait remettre des sommes d'argent dont l'ensemble apparaît aujourd'hui considérable. »

« Attendu qu'en donnant à la phrase son sens grammatical, les libelles de Morlet doivent être considérés comme constituant des manœuvres frauduleuses, qu'il en résulte que pour le lecteur moyen, et à plus forte raison pour les lecteurs du *Journal des Débats*, la seconde phrase criti-

« Si l'on veut se faire une opinion de l'importance du travail (de M. Bayle), lit-on dans la *Note*, il suffit de comparer son œuvre aux di-

quée contient une allégation diffamatoire à l'égard de Morlet;

« Attendu que le Ministère Public conclut à l'application de la loi;

« Attendu que si la diffamation existe, il y a lieu de tenir compte de ce qu'aucun préjudice ne paraît avoir été causé à Morlet en tant que médecin et de ce que c'est plutôt son amour-propre de Préhistorien qui paraît avoir eu à souffrir de l'article incriminé que sa qualité d'honnête homme à laquelle tout le monde, en dehors de la Société Préhistorique Française, s'est toujours plu à rendre hommage;

« Par ces motifs, dit que Poisson et Pignot (représentants de la S. P. F. et des *Débats*) ont commis le délit de diffamation qui leur est reproché... les condamne chacun à la peine de 16 fr. d'amende (les fait toutefois bénéficier de la loi de sursis); les condamne par corps à payer à Morlet la somme de 1.000 fr. à titre de dommages et intérêts; ordonne aux frais des prévenus l'insertion du présent dispositif dans les *Débats*, le *Temps*, le *Journal*, le *Matin*, le *Bulletin de la S. P. F.*; les condamne en tous les dépens. »

Le 5 mars 1930, la Cour d'appel de Riom ratifia le jugement du Tribunal de Clermont-Ferrand, avec les attendus suivants :

« Attendu que les prévenus soutiennent en vain avoir voulu dire que l'escroquerie commise par Fradin comportait une mise en scène où figurait notamment l'intervention de tiers qui, comme le docteur Morlet, seraient devenus les dupes de Fradin et auraient de bonne foi servi d'instruments aveugles et naïfs;

« Attendu que, si telle avait été leur intention, les prévenus, trop avertis des nuances de la langue française pour se méprendre sur la véritable portée des termes par eux employés, n'auraient pas manqué de préciser toute leur pensée et auraient ainsi évité d'insérer une phrase ambiguë qui doit s'interpréter en ce sens que les libelles de Morlet étaient des manœuvres frauduleuses ayant pour but de faire croire à l'authenticité du gisement.

verses expertises rudimentaires publiées depuis un an par diverses personnes derrière l'opinion desquelles se réfugient les partisans de l'authenticité de Glozel. »

La S. P. F. prétend que la quantité de ses membres adhérents en remplace avantageusement la qualité. Il est donc naturel qu'à ses yeux la valeur d'un rapport se mesure à sa longueur. Et avec quel dédain elle eût repoussé les quatre pages que comprenait le dernier mémoire d'Eins-

« Attendu qu'une telle imputation est de nature à porter atteinte à l'honneur ou à la considération du docteur Morlet et constitue la diffamation prévue et réprimée par l'article 32 de la loi du 29 juillet 1881;

« Attendu que les premiers juges ont fait une juste application de la peine;

« Attendu que le jugement entrepris a déclaré à bon droit que la diffamation dont le docteur Morlet a été victime ne peut atteindre que le préhistorien et non le médecin ou l'homme privé, à l'honneur duquel chacun rend hommage, ainsi que le prévenu Poisson l'a lui-même reconnu à l'audience;

« Mais attendu qu'il paraît difficile d'évaluer en argent le préjudice que le docteur Morlet a pu subir en tant qu'érudit et préhistorien; qu'il ne peut s'agir dès lors que d'une condamnation de principe réduite au minimum; etc.

« Par ces motifs, la Cour confirme le jugement entrepris tant sur la matérialité des faits que sur l'application de la peine; le confirme également en ce qui touche le principe du droit à des dommages-intérêts au profit de la partie civile, mais, le réformant sur le quantum, condamne Pignot et Poisson à payer au docteur Morlet la somme de un franc à titre de dommages-intérêts; ordonne aux frais de Pignot et de Poisson l'insertion du présent dispositif dans le *Journal des Débats* et dans le *Bulletin de la S. P. F.*; condamne Pignot et Poisson solidairement en tous les dépens, etc. »

tein? Mais laissons-la admirer les 150 pages du chef policier.

Nos tablettes auraient dû se désagréger dans le sol humide de Glozel, comme elles le font au contact de l'eau, assure M. Bayle. Or, MM. Depéret et Bruet ont établi scientifiquement que l'argile de Glozel est imperméable. Et le milieu enveloppant étant de même densité que les tablettes assurait leur conservation indéfinie, *comme cela se produit pour les tablettes égéo-crétoises qu'une simple pluie anéantit lorsqu'elles sont retirées du sol.* (Témoignage de M. A. Evans. *Mercury de France*, 15 janv. 1929. Voir plus haut à propos de sa visite à Glozel.)

Quant au revêtement de certaines tablettes, ce que M. Bayle nommait « patine des briques », voici ce que j'en écrivais en 1926 : « *Les traits des caractères sont en partie obstrués par une « bouillie d'argile » plus colorée et plus fine, appliquée sur la surface unie, déjà couverte de signes.* » (*Mercury de France*, 1^{er} nov. 1926.)

M. Bayle ne nous apprenait rien de nouveau. Et, d'autre part, pourquoi voulait-il que la boue néolithique ait été différente de la boue actuelle, dont les enfants du village avaient empli une casserole pour faire des pâtés?

Quant à la racine perforante, elle devait successivement créer, en se développant dans une

substance malléable, des boursoffures latérales et laisser ensuite une portion libre dans son trou de pénétration, au moment de son dessèchement. Et si vraiment l'existence du fameux bouchon est un fait réel, elle ne peut tenir qu'à l'enfoncement de l'argile exubérante au moment de l'exhumation et du nettoyage.

Quoi qu'il en soit, comme nous le verrons plus loin, *tout le problème de Glozel tient dans la détermination des cuissons.* Si nos tablettes ont été cuites à plus de 500° et se sont ramollies au cours des millénaires, *tout en conservant leur couleur rougeâtre (phénomène qu'on ne peut reproduire expérimentalement)*, leur authenticité est indiscutable.



Le but du dépôt précipité d'un « bout de rapport » et de la publication de la *Note* de la S. P. F. était de préparer l'opinion publique à l'inculpation de M. Emile Fradin, concertée pour sauver M. Dussaud des tribunaux où un nouveau renvoi du procès en diffamation devenait impossible (1).

(1) La déposition de *M. le comte de Bourbon-Busset*, sur mandat rogatoire du Tribunal de Cusset, en date du 16 mars 1931, apporte la preuve irrécusable que le procès intenté par la S. P. F. n'avait pas d'autre but. La voici, *in extenso* :

« Vers la fin de février 1928, j'ai eu une entrevue au journal *Le Matin* avec M. Guittet-Vauquelin.

« Il est exact que M. Guittet-Vauquelin m'a dit qu'il

Ce procès, si justement redouté, devait venir le ~~du procès en diffamation devenait impossible. Ce~~ ~~procès, si justement redouté, devait venir le~~ 5 juin. La veille, le 4 juin, M. Python, juge d'instruction de Moulins, rendit une ordonnance inculpant du délit d'escroquerie M. Emile Fradin, sur avis conforme de M. Viple, le procureur-archéologue... Chose inouïe dans les annales de la Justice en France, on n'avait même pas attendu le rapport d'expertise complet!

Ce jour même, j'adressai une lettre ouverte à M. Barthou, Garde des Sceaux :

Vichy, le 4 juin 1929.

Monsieur le Ministre,

J'accuse M. Bayle :

d'avoir annoncé les résultats de ses expertises sept mois avant de les avoir réalisées;

d'avoir divulgué un rapport qui, demandé par le Juge d'instruction de Moulins, eût dû rester secret;

d'avoir passé sous silence la coloration rou-

venait de recevoir la visite de M. Dussaud qui était venu le trouver pour qu'il arrête la plainte en diffamation déposée contre lui par Fradin; que sur son refus, M. Dussaud était parti mécontent en disant : « *Puisque vous ne voulez pas arrêter l'affaire, nous l'arrêterons autrement.* » Je ne puis affirmer qu'il ait été question de deux jours, mais je puis affirmer que ce fait s'est passé trois ou quatre jours au maximum avant la perquisition. »

geâtre des tablettes de Glozel pour prétendre qu'elles n'ont pas été cuites;

de n'avoir tenu aucun compte d'une tablette surcuite qu'il doit posséder puisqu'elle a été saisie dans le Musée par la partie civile;

d'avoir recours au tape-à-l'œil d'une série de photographies prises de 20" en 20", montrant l'effritement de l'argile des tablettes dans l'eau alors qu'il n'a pas contesté à un géologue — qui avait fait la même expérience sur une tablette assyrienne — « que la désagrégation rapide des briques dans l'eau ne pouvait être invoquée comme argument contre l'âge ancien possible des briques »;

de n'avoir donné aucunes microphotographies de coupes minces, constituant seules des documents scientifiques;

d'avoir présenté l'eau d'imbibition de nos tablettes comme de l'eau d'hydratation de l'argile;

d'avoir mis les pièces de son expertise à la disposition de tous les antiglozéliens, alors que les avocats de la famille Fradin n'ont pu en avoir la moindre connaissance;

d'avoir laissé, avec désinvolture, des objets précieux, à lui confiés par la Justice, entre les mains d'un reporter qui était venu effectuer, seul, des expériences d'amateur;

d'avoir, au sujet de la coloration rougeâtre de

nos tablettes, fourni au géologue précité, comme terme de comparaison, un échantillon d'argile qu'il nomme plastique, c'est-à-dire prête pour la confection des tablettes, alors qu'en réalité il s'agit d'une tablette en partie anépigraphie, mais cuite comme les tablettes inscrites;

d'avoir ainsi obtenu de ce géologue cette assertion erronée, destinée à être répandue aussitôt dans la presse, que les tablettes saisies ne sont pas cuites;

enfin d'avoir voulu, en attirant des savants de trop grande bonne foi dans son propre laboratoire, éviter à tout prix des contre-expertises qu'il redoute à juste titre.

Je mets M. Bayle au défi de montrer, comme il l'assure : que la terre de Glozel, chauffée « à 120° environ », « prendrait la teinte exacte des objets glozéliens ».

J'affirme, au contraire, que cette argile, chauffée par moi à 150° pendant deux heures, n'a pas changé de coloration. Et j'en offre des échantillons à tous ceux qui voudraient refaire cette expérience.

Il est vraiment troublant de constater, monsieur le Ministre, que, si M. Bayle découvre dans ses tablettes de véritables herbiers, ni M. Söderman, Professeur de Technique policière à la Faculté de Droit de Stockholm, ni M. le Professeur

Halle, Directeur de la Section paléobotanique du Musée d'Histoire Naturelle de Suède, ni son assistant M. R. Florin, ni M. Bruet, Vice-Président de la Société géologique de France, n'ont pu déceler le moindre débris moderne dans les tablettes à inscriptions qu'ils ont examinées. Au contraire, M. le Professeur Halle, M. Söderman et M. Bruet y ont trouvé des racines qui sont fossilisées (minéralisées), après avoir vécu à l'intérieur des tablettes.

De plus, M. Bruet a démontré que les tablettes de Glozel, de cuisson moyenne, trouvées ramollies dans le sol, comme les tablettes égéennes et assyriennes, ont été cependant cuites à plus de 500°.

Il a fallu simplement des milliers d'années pour que l'argile de ces briques récupère sa malléabilité première, tout en conservant sa coloration rougeâtre. Je défie à nouveau M. Bayle de reproduire expérimentalement ce phénomène.

Qu'il ait montré, aux reporters et à certains savants, des mousses, de l'avoine et des laines de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, cela ne fait évidemment aucun doute. Mais ces débris, végétaux et animaux, n'auraient pas pu persister dans les tablettes de Glozel s'ils avaient été inclus dans la pâte avant cuisson.

Enfin, si M. Bayle ne doit pas échapper aux contre-expertises, il est bien certain que les sa-

vants qui les effectueront seront toujours heureux de le voir assister à leurs expériences, dans leurs laboratoires.

M. Barthou, de l'Académie Française, a dit un jour qu' « il faut être mort pour avoir raison » ; je pense néanmoins que M. le Garde des Sceaux nous préservera d'illustrer de notre exemple ce spirituel aphorisme.

Et dans cet espoir, je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, etc.

D^r A. MORLET.

De son côté, le Conseil municipal de Ferrières-sur-Sichon tint aussi à adresser au Ministre une formelle attestation de la parfaite honorabilité de la famille Fradin :

Monsieur le Ministre,

Le Conseil municipal de Ferrières-sur-Sichon, réuni en séance ordinaire ce 9 juin, croit de son devoir d'affirmer que toute la famille Fradin, de Glozel, a toujours joui de la plus complète estime, due à sa parfaite honnêteté en toute circonstance.

Interprète de toute la population de Ferrières-sur-Sichon, il se permet, monsieur le Ministre, d'appeler respectueusement votre attention sur les brimades de tous genres dont cette famille si honorable est victime depuis quatre ans, sans les

mériter en quoi que ce soit, certain qu'il suffit de vous signaler ces faits pour que votre haute justice y trouve une solution.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, etc.

*
**

Cependant, l'effet foudroyant escompté se faisant attendre, M. Bayle se mit en devoir d'exécuter des découvertes tout à fait sensationnelles... à l'usage des journalistes.

« Que pourront-ils encore objecter, criait triomphant M. Bayle à M. Latzarus, reporter du *Journal*, quand ils sauront que, dans une bobine glazélienne, j'ai trouvé une queue de pomme, entière et fraîche? — Une queue de pomme répétait sans feinte M. Latzarus. Une queue de pomme toute fraîche? »

Toute fraîche!... Les objets avaient été saisis dans le Musée Fradin — où ils étaient exposés depuis longtemps — le 25 février 1928. La queue de pomme aurait perdu de sa fraîcheur... si elle avait remonté à cette époque...

Aussi bien, cette nouvelle découverte de M. Bayle eut-elle le retentissement qu'elle méritait. On pouvait lire dans le *Petit Bourbonnais* du 14 juillet :

« Poursuivant ses travaux dans le plus grand secret, M. Bayle a eu la vive surprise de décou-

vrir dans une bobine préhistorique une queue de pomme admirablement conservée. M. Bayle a eu la légitime curiosité de déterminer « l'âge » de cette queue. Pour cela il a eu recours à une admirable collection de queues faite par un vieil original.

« Après des recherches compliquées dont la subtilité échapperait à nos lecteurs, M. Bayle a déclaré à la foule des reporters qui assiègent son laboratoire que cette queue appartenait à une pomme cueillie le 15 septembre 1928.

« Cette révélation sensationnelle a profondément troublé MM. Bruet et Viennot, qui n'ignoraient pas que le chef de l'identité judiciaire a l'intention de faire d'autres découvertes plus intéressantes encore. »

*
**

« A l'encontre du proverbe, peut-on lire dans un journal de Lyon du 6 octobre 1929, M. Bayle n'était prophète que dans son pays. Aussitôt la frontière passée, on voulait savoir sur quoi s'appuyait sa science. Et comme le principe de cette science était d'être secret, il arrivait que ce directeur de laboratoire de criminologie était confondu d'ignorance et de prétention. »

C'est ce qui arriva, au mois de juillet 1929, aux Assises d'Anvers.

Le Mercure de France du 1^{er} et du 15 août 1929 a donné des extraits importants des comptes rendus des principaux journaux belges. Nous ne reproduisons ici qu'une partie de la discussion entre les éminents experts de Belgique, MM. les Professeurs Van Durme et De Rechter, et le chef de l'identité judiciaire de Paris :

LA NATION BELGE (10 juillet 1929) :

« Le Dr Van Durme s'en va à la table des pièces à conviction.

« Les jurés se lèvent et le professeur explique l'identification par le menu. Cette expertise est double. Les traces de métal de la panne droite du marteau (trouvé chez Schepers) sont imprimées dans l'os du crâne. D'autre part, une griffe de trois stries appelée patte d'oie par les experts est reproduite également dans l'os.

« Le président invite Hoste et Schepers (les accusés) à s'approcher de la table des pièces à conviction.

« *Ils refusent.*

« L'après-midi, le Dr De Rechter dépose.

« Il y a identification, dit-il, entre le marteau et son action de percussion; il y a également identification entre le jeu de stries qui se voit sur l'os et sur la panne droite du marteau. Chacune des identifications est suffisante et corro-

bore l'autre; nous pouvons dire qu'aucun doute n'est possible.

« De même, des images de micro-photographies du crâne, tirées sur papier, s'identifient absolument avec celles du marteau. »

« *M. le Président.* — Les accusés n'ont-ils rien à dire?

« Schepers fait signe que non de la tête, Hoste ne bouge pas.

« Tout fier d'être sorti de la bataille de Glozel, sautillant, plein de bagout, voici M. Bayle, l'expert de la défense.

« D'un mot, il veut effacer tout le rapport de M. De Rechter, ce qui met le sourire aux lèvres des auditeurs...

« M. Bayle brandit à son tour le crâne de Dezzutter et il se rend aux bancs des jurés.

« La coadaptation de la panne droite du marteau avec le crâne, dit-il, peut être produite par la panne gauche ou par un autre objet de fer ou de pierre à angle droit... Vous pourriez obtenir ce résultat *avec n'importe quel objet en métal que vous avez en poche.* Vous aurez des rayures identiques.

« *D^r De Rechter.* — J'accepte le défi!

« *M. Bayle.* — M. De Rechter n'est pas un mathématicien et les rayures ne sont pas mathématiquement identiques.

« M. Bayle trace seize stries sur un morceau de papier :

« Voici seize rayures, dit-il. Elles sont en concordance. On peut le voir. »

« *Un juré.* — *Mais non,* elles ne correspondent pas.

« *M. Bayle.* — Elles coïncident en majeure partie.

« *L'Avocat général.* — C'est une concession à retenir.

« M. Bayle s'efforce de montrer que ces rayures correspondent. Il sort une photographie de comparaison.

« — Voyez-vous, les lignes coïncident.

« *Un juré.* — Non.

« *M^r Mark.* — Et votre jeu de stries est agrandi quarante fois!

« *L'Avocat général.* — Et malgré cela, votre expérience n'a pas encore réussi!

« *Le Président.* — N'interrompez pas... Nous perdons assez de temps.

« *L'Avocat général.* — Mais il faut interrompre quand on entend de pareilles énormités...

« *Le D^r De Rechter.* — En fait, M. Bayle n'a rien prouvé du tout; avec son système de lignes, il enfonce une porte ouverte. Il a parlé beaucoup pour ne rien dire.

« Je vous mets au défi, monsieur, de dire qu'il

n'y a pas concordance entre les stries du marteau et celles du crâne. »

« M. Bayle tente de répondre au Dr De Rechter. Il reprend son papier et il refait sa petite expérience.

« *Un juré.* — Mais je ne vois pas la coïncidence de vos lignes...

« *Dr Van Durme.* — M. Bayle a fait appel au bon sens tout à l'heure. Eh bien! le bon sens dit que nos conclusions doivent être maintenues. »

LE XX^e SIÈCLE (10 juillet 1929). — « L'impression générale, après cette audience, était nettement défavorable pour l'expert requis par la défense. Celle-ci a, semble-t-il, vu disparaître son meilleur atout. Il lui en coûte, disait-on au Palais, CINQUANTE MILLE FRANCS. »

LA NATION BELGE (17 juillet 1929). — Plaidoirie de M^e Marck : « Quant à M. Bayle, il est arrivé ici triomphant. Il croyait pouvoir dire comme Jules César : *Veni, vidi, vici*. Il est parti sans triompher. Il a vu que ses espérances étaient vaines et qu'il fallait au jury d'Anvers autre chose que sa faconde. »

LA NATION BELGE (18 juillet 1929). — L'Avocat général analyse le rapport de M. Bayle :

« *Je n'accorde aucune confiance à M. Bayle,* dit-il, d'abord parce que M. Bayle a dit qu'on ne pouvait imprimer par percussion un dessin

sur un crâne (1), alors qu'on fabrique par ce moyen des boutons en os et que l'on grave sur des os des lettres et des dessins.

« *Je n'accorde pas ma confiance à M. Bayle,* pour une seconde raison. A la double identification de MM. De Rechter et Van Durme, il ne répondit que PAR UNE AFFIRMATION FAUSSE. Il affirma que les lignes qu'il avait tracées concordait, alors qu'elles ne concordent pas. »

LA NATION BELGE (20 juillet 1929). — « Enfin, justice est faite... *Hoste et Schepers sont condamnés chacun à vingt ans de travaux forcés.*

« Le Président demande aux accusés s'ils n'ont rien à ajouter.

« — *Non,* dit Schepers.

« — *Non,* dit Hoste. »

« Il ne répondit que PAR UNE AFFIRMATION FAUSSE », avait dit l'Avocat général en parlant du chef de l'Identité judiciaire de Paris!

« Or, M. Bayle avait également trompé la Justice belge, malgré le serment prêté, en se prévalant de titres scientifiques français qu'il n'avait pas : « Etes-vous médecin, monsieur Bayle? » avait demandé M^e Marck. — « Non. JE SUIS DOC-

(1) L'impression très nette des stries du marteau sur le crâne a été depuis constatée par M. Söderman, professeur de technique policière à la Faculté de Droit de Stockholm.

TEUR EN SCIENCES », avait affirmé M. Bayle qui ne fut jamais QUE LICENCIÉ!... »

Voilà qui en dit long sur la mentalité de l'antiglozélien intéressé que fut le Directeur du Laboratoire de Police! Mais quels sentiments élevés ne veut-il pas s'attribuer! « Ce dernier, lit-on dans le *Mercur* du 1^{er} septembre, commence sa déposition en déclarant que lorsqu' « on a demandé son *intervention* », il a relevé une telle accumulation d'erreurs dans le rapport de M. De Rechter qu' « *en conscience* » il ne pouvait pas ne pas venir. » (*Le XX^e Siècle*, 10 juillet 1929.)

C'est fort bien. Malheureusement, à la fin du même article, nous apprenons que sa venue a coûté *cinquante mille francs* à la défense!

Cinquante mille francs! Voilà qui éclaire le cas de conscience de M. Bayle! »

**

Au sujet de son assassinat, nous ne reproduisons que des extraits d'une étude documentaire parue, lorsque les esprits se furent calmés, dans *Police-Magazine* du 3 mai 1931, sous la signature de M. Maurice Coriem :

« Le 16 septembre 1929, Philipponet assassinait M. Bayle, Directeur des Services de l'Identité judiciaire.

« Philipponet est-il un lâche malfaiteur qui,

cyniquement, a tué l'expert infailible et impeccable qui l'empêcha de gagner un procès injuste?

« Philipponet est-il un plaideur exaspéré qui, désespérément, exécuta l'expert coupable d'un rapport erroné ou frauduleux qui lui fit perdre un juste procès?

« Moi, je me suis borné à voir des choses, à entendre des gens. Je vous dis ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu. C'est tout.

« Avec la précision du juriste, M^e Crépin m'explique : « Le 12 août 1925, Philipponet, arrivant de Lyon, s'installe dans un logement meublé, 82, rue Rochechouart, que lui loue M. Dichamp, propriétaire. En novembre de la même année, un appartement non meublé est vacant dans le même immeuble. Philipponet pose sa candidature locative. Le propriétaire consent à l'agréer, mais à la condition que Philipponet lui achète les meubles qui garnissent l'appartement meublé du rez-de-chaussée.

« Acheter les meubles d'un garni du rez-de-chaussée pour avoir le droit de louer un local au quatrième étage, évidemment c'est une drôle de combinaison! Les Parisiens savent ce que c'est que la crise du logement, Philipponet a beau arriver de Lyon, il le sait aussi. Il fait ce que feraient tous les braves gens qui n'ont pas d'abri. Il accepte.

« Seulement, le propriétaire veut lui vendre ces meubles 30.000 francs. C'est ce qu'a toujours prétendu Philipponet, M. Dichamp, lui, prétend n'en avoir demandé que 12.000 francs. En tous cas une convention est signée le 26 novembre 1925 entre les parties. Mais cette pièce, en unique exemplaire, reste entre les mains du propriétaire.

« Philipponet, qui veut un abri, mais qui ne veut pas payer les meubles inutiles, fait un procès à M. Dichamp, se plaint à la police et en appelle au commissaire de son quartier. Celui-ci demande la convention à M. Dichamp. M. Dichamp la lui remet. Philipponet pousse les hauts cris : « C'est une infamie ! s'exclame-t-il. M. Dichamp a truqué l'acte. Il a effacé 30.000 francs pour les remplacer par 12.000 francs. Il a peur de se faire pincer en flagrant délit de spéculation illicite (2). »

(2) On lit dans l'*Action Française* du 15 janvier 1930 : « On reprend l'audition des témoins commencée la veille. Tout d'abord deux inspecteurs de la brigade des garnis qui ont été chargés d'enquêter sur la plainte de Philipponet. Le premier, M. Cliche, donne quelques détails intéressants. Le propriétaire, M. Dichamp, avait déjà fait l'objet de plusieurs plaintes analogues. Le témoin reconnaît incidemment que M. Dichamp avait bénéficié de l'amnistie de 1924, bien qu'il se fût mis dans le cas, par des transformations d'appartements en meublés, et par des prétentions excessives, d'être poursuivi pour spéculation illicite. Enfin, M. Cliche a consigné dans son rapport qu'il s'agissait d'une reprise de meubles de 30.000 francs. »

N'oublions pas également que M. Pruvost, commissaire

« Et Philipponet, incontinent, de déposer une plainte en ce sens, contre son propriétaire entre les mains de M. le Procureur de la République et une autre plainte pour faux et usage de faux. M. Brack, juge d'instruction, instruit l'affaire et commet un expert, M. Vigneron, qui devra rechercher si l'acte a été falsifié par M. Dichamp.

« M. Vigneron, expert, est formel. Il déclare qu'il y a eu falsification.

« M. Dichamp est inculpé. Il demande une contre-expertise et désigne M. Bayle. Philipponet y consent. M. Bayle dépose un rapport où il déclare exactement le contraire de M. Vigneron.

« — Remarquez, me dit M^e Crépin, que les sommes payées par Philipponet représente précisément les intérêts des 30.000 francs. Retenez aussi que Philipponet a déclaré cette même somme à l'inspecteur de police Clinche et au commissaire. Et retenez, comme élément de moralité, les exigences du propriétaire.

« Pour la justice, le problème est simple. Il est tout de suite résolu. M. Bayle sait tout. Il n'oublie jamais rien. Il ne se trompe jamais. Et, par-dessus le marché, il est doté de toutes les vertus.

du quartier, à qui Philipponet s'était plaint tout d'abord, avait eu en main le contrat avant que Bayle ait détruit la partie litigieuse. Or, M. Pruvost n'a pas été interrogé au cours du procès Philipponet !

Par conséquent, l'expert Vigneron qui n'est pas d'accord avec lui est un âne.

« Le propriétaire obtient un non-lieu. Philipponet attend, guette M. Bayle. Il l'assassine.

« L'accusation demande sa tête.

« La pureté de M. Bayle était un dogme. Les religions exigent des sacrifices. Il fallait venger le grand savant, le grand citoyen.

« Philipponet est-il un assassin? Philipponet est-il un justicier? Demandons-le au dossier. Demandons-le aux témoins.

« *Les deux expertises.* — M. Vigneron, expert près les tribunaux, commis par M. le juge Brack, avait été formel. J'ai son rapport. Il est clair. Il est décisif. Il est péremptoire.

« Il conclut que « les chiffres ont été ultérieurement repiqués ». Ses constatations sont nettes : « Après nombreuses expériences, ma conviction s'est faite qu'il y avait eu altération par lavage, et c'est par décoloration au bisulfite de soude sur un mordantage par solution de permanganate de potasse que la pièce a pu être modifiée en trois endroits différents. Or, cette combinaison chimique est précisément celle formant la base de presque tous les produits dits exempts de chlore vendus dans le commerce pour effacer les taches d'encre ou l'écriture.

« La promesse de vente du 26 novembre 1925

fut lavée avec une des nombreuses solutions spéciales que l'on trouve dans le premier bazar venu...

« Mais la présomption de fraude née dans mon esprit est devenue une certitude quand, examinant attentivement le groupe de chiffres, j'ai vu très lisiblement apparaître sous les chiffres en rouge la silhouette de chiffres formant la somme initialement portée... chacun peut le constater avec une loupe puissante.

« L'ensemble de ces constatations me permet d'affirmer que la pièce soumise à mon examen fut modifiée après effaçage imparfait de diverses parties du texte primitif.

« Mais M. Bayle arrive avec sa science irrésistible et son autorité foudroyante. Autre rapport.

« Celui de M. Vigneron avait neuf petites pages. Celui de M. Bayle en a quarante-sept grandes. Il est savant, terriblement savant. Ce ne sont qu'« extracteurs de Soxlet », « millièmes et millièmes de milligrammes », « électrolyses », « atomes métalliques excités par des décharges électriques », « rayonnements ultra-violetts », et « spectrogrammes à optiques de quartz ». Tout cela, évidemment, est très impressionnant. Et quand M. Bayle, son extracteur de Soxlet ou de quintessence en main, proclame en quinze cents lignes hérissées de formules que l'acte n'a subi

aucun lavage chimique et que la plainte n'est pas fondée, il en résulte que M. Dichamp, logeur, est innocent et que Philipponet, locataire est coupable.

« Ce sont les merveilles de la science. Mais moi, profane, il est une chose qui me chiffonne un peu. A quoi bon tant d'analyses spectrales, de physique et de chimie pour savoir si l'acte a été falsifié, puisque tout simplement avec une bonne loupe...

« Car, enfin, M. Vigneron l'a dit : *Tout le monde peut le voir*. Pourquoi n'y pas regarder?

« Pourquoi? *C'est que cette partie litigieuse a disparu, M. Bayle l'a anéantie* en faisant ses admirables expériences. En toute ignorance, il m'apparaît que c'est dommage.

« Il m'apparaît encore autre chose. C'est un tout petit fait. Je crois cependant qu'il a son importance. M. Bayle est chargé de décider entre deux plaideurs, ou plutôt entre un accusateur, Philipponet, et un accusé, Dichamp.

« Il appelle toujours l'un « le sieur Philipponet » et l'autre « Monsieur Dichamp ». Pourquoi? Pour donner imprudemment un argument à Philipponet qui se prétend lésé par un rapport inexact et frauduleux, complaisant à l'égard de son riche propriétaire.

« Un des éminents maîtres qui ont connu de cette affaire me disait :

« — Je n'ai jamais, dans toute ma carrière, vu un rapport comme celui-là. Ce n'est pas un document de justice. C'est un article de polémique contre l'expert Vigneron. »

« M. Vigneron a employé le mot : lavage. M. Bayle le morigène : « Cette expression, écrit-il, est tout à fait impropre et *elle éclaire d'un jour singulier la compétence de l'expert (sic)*. »

« Le système logique de M. Vigneron attire aussi son sarcasme. Il proclame : « C'est un peu simpliste » (*sic*).

« On y lit encore que M. l'expert Vigneron *prétend avoir distingué...* Ce « prétend » est vraiment aimable. *Mais pourquoi ne pas avoir conservé cette partie de l'acte pour apprécier de quel côté sont les prétentions?*

« Une confrontation entre les deux experts est impossible, hélas! puisque le crime de Philipponet a supprimé M. Bayle, *comme M. Bayle supprimait en les détruisant les pièces douteuses*.

« Le 7 octobre 1929, trois semaines après le crime, M. le Président Wattine faisait appeler M. Vigneron en son cabinet, lui signifiait sa révocation, s'il ne consentait à donner, séance tenante, sa démission d'expert près les tribunaux de la Seine. Le pauvre Vigneron payait de sa situation

la faute de n'avoir pas été d'accord avec l'infailible et impeccable M. Bayle. En même temps, l'accusation s'évitait un terrible témoin à décharge. Philipponet perdait le seul homme qui pût apporter une excuse à son crime. »

Sans doute, M. Vigneron viendra bien déposer au procès. Mais son rôle d'expert est maintenant ramené à celui de témoin, auquel on a pris soin d'enlever toute autorité.

Il n'en sera pas moins « net et catégorique » : « *Les chiffres ont été lavés, affirme-t-il, mes expériences ne laissent aucun doute à cet égard. J'ai eu une preuve formelle qui me dispensait d'en dire davantage. J'ai vu à la loupe sous le chiffre 1, premier du chiffre 12.000, la silhouette du chiffre 3, premier de 30.000.* » (*L'Œuvre*, 15 janvier 1930.)

On lui montre la pièce qu'il a autrefois expertisée. Quelle n'est pas sa stupéfaction : « **LES « ENDROITS DÉLICATS » ONT ÉTÉ DÉCOUPÉS** », s'écrie-t-il. (*Le Petit Parisien*, 15 janvier 1930.)

Le jour du verdict arrive. « Messieurs les jurés, déclare M^e Python, vous savez que M^e Crépin et moi-même ne sommes les défenseurs de Philipponet que depuis cinq jours. Nous avons reçu de multiples lettres de gens qui désireraient déposer. Dans l'impossibilité où nous étions de nous

renseigner, nous les avons fait convoquer. *Adviene que pourra.* »

« L'avocat du meurtrier, lit-on dans le *Mercur de France* du 1^{er} février 1930, M^e Boccaccio, avait réuni sur la personne de M. Bayle et sur ses expertises comme chef de l'Identité judiciaire une redoutable documentation. Sans doute entendait-il en user, dans sa plaidoirie, pour montrer sous son vrai jour le faux savant et le présomptueux personnage, et motiver, au détriment de la mémoire de l'expert, l'acte de vengeance brutale de son client. Or, quelques jours avant l'audience, l'avocat a été changé, on ne sait par quelles manœuvres. Il ne fallait pas charger M. Bayle. La « justice » défend les siens.

« Philipponet, qui semble avoir été circonvenu et n'y a rien compris, a déclaré, au cours de la première audience, qu'il regrettait l'absence de M^e Boccaccio, qu'il ne s'était séparé de lui qu'à la suite d'« un stupide malentendu », qu'il espérait que cette séparation n'était que momentanée et qu'il verrait dès le lendemain son avocat à la barre.

« Bien entendu, M^e Boccaccio n'a pas reparu. »

(*Mercur.*)

« Mais c'est justement cela qui est grave, que dans une affaire où un homme risque sa tête,

des avocats prennent le dossier cinq jours seulement avant l'ouverture des débats.

« Déjà, dans la précédente audience, l'expert Vignerot a pu être démoli, sans que les avocats de la défense interviennent.

« Plaignons-les. Mais, dans ces conditions, avouons-le, quelle comédie que la défense. »

(L'Œuvre.)

« Après M. le Dr Balthazar témoignant au souvenir de l'infortuné M. Bayle, écrit l'*Ere Nouvelle*, M. Maurice Jacob, ancien patron de Philipponet, donne sur lui les meilleurs renseignements : *scrupuleuse honnêteté*.

« M. Oger, administrateur de l'Indochine en retraite, lui succède à la barre. Une figure accentuée, surmontée d'une calvitie auréolée de roux, grand, l'allure un peu militaire, il déclare d'une voix émue qu'en raison de la gravité de ce qu'il veut dire il désire n'être pas interrompu, et aussi que la famille de M. Bayle ne reste pas pendant sa déposition dans la salle d'audience. Proposition honnête qui est mal accueillie.

« Il dit alors qu'il vient remplir un devoir de conscience mais qu'il s'est trouvé devant un douloureux conflit de devoirs : rompre une vieille amitié ou ne pas satisfaire à la justice.

« Sa femme est une amie intime de la première femme divorcée de M. Bayle. Elle est la

marraine d'un enfant. Il sait par là que M. Bayle n'était pas un honnête homme. Quand le drame s'est produit, qu'il a appris que Philipponet n'était pas fou et qu'il était honnête homme, il s'est demandé s'il devait rester indifférent.

« Alors, il a consulté le pasteur Kreies, du temple de Port-Royal, qui a été troublé par ses confidences, puis un autre pasteur, qui lui a dit sa mésestime pour le mort; le subrogé tuteur d'un enfant Bayle, qui a eu une attitude semblable tout en se refusant à témoigner.

« Il a voulu alors s'adresser à l'ancienne femme dont le fils s'était porté partie civile, pour l'empêcher de commettre « un crime moral ». M. Victor Basch lui a conseillé d'intervenir en ménageant l'intérêt de la famille. M. de Castelnaud lui a dit : « L'honneur vous ordonne de parler » et il est allé voir l'avocat de Philipponet, M^e Boccaccio. Celui-ci a demandé vainement, pour le témoin, audience à l'avocat général et au président des Assises... Il a alors écrit au procureur général pour s'expliquer devant lui. Il a cherché vainement encore à rencontrer M. Chiappe.

« Alors, ne pouvant éviter la publicité de l'audience, il s'est résolu à demander d'être entendu comme témoin.

« Pourquoi a-t-il voulu déposer?

« Parce qu'il a la conviction que Philipponet est honnête homme. Et aussi parce qu'il a appris qu'après le drame deux fonctionnaires de la préfecture avaient inventorié les documents dans le bureau de M. Bayle et avaient brûlé des pièces.

« Or, dit-il, j'ai à déclarer que M. Bayle était un malhonnête homme, et je vais en donner les raisons. »

(*L'Ere Nouvelle.*)

« La première femme divorcée de M. Bayle lui a dit :

« — Il y a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent pour que Philipponet ait eu raison d'agir comme il l'a fait, des raisons profondes d'agir.

« Et elle a ajouté :

« — Je ne veux pas être déshonorée par un scandale. Je n'ai voulu ni piétiner un mort ni souiller l'honneur d'une famille. J'ai demandé à être entendue par le procureur général en secret. On me l'a refusé.

« M. Oger. — M. Bayle gagnait officiellement 60.000 francs par an, dont 40.000 francs d'appointements et 20.000 francs pour ses expertises. Or, d'après sa première femme, il en gagnait en réalité 400.000. A côté de son laboratoire officiel de l'Identité judiciaire, il en avait créé un autre où il s'occupait de toutes sortes de choses et dont il tirait toutes sortes de profits.

« — Condensez! dit, de son ton le plus rogue le président Devise.

« M. Oger dit encore qu'en juillet, il avait prêté à M. de Castelnaud, ancien député de l'Aveyron, que M. Bayle finirait sous les balles d'un justicier. » (*Action Française.*)

« Le justicier a été condamné par la Cour au maximum compatible avec les circonstances atténuantes accordées par le jury, soit les travaux forcés à perpétuité. Les parties civiles que représentaient M^{rs} Campinchi et Monnerville, ont obtenu les dommages-intérêts réclamés, c'est-à-dire 1 franc pour les enfants du premier lit, 100.000 francs pour Mme Bayle, 150.000 francs pour l'enfant du second lit.

« Et cependant, comme l'avait dit M^r Python :

« — Les actes comme le sien, mus par un mobile analogue au sien, ont souvent été jugés ici : Mme Caillaux a été acquittée; Vilain, meurtrier du grand Jaurès, a été acquitté; Germaine Berthon, meurtrière de Plateau, a été acquittée.

« Pourquoi donc cette sévérité envers un homme qui manifestement voulait défendre son honneur?

« M^r Campinchi l'a dit, le premier jour des débats : « *Ils n'avaient pas tué l'expert!* » Mais quel expert!... (*Mercure de France.*)

Après la mort de M. Bayle, les experts-policiers firent attendre pendant plus d'un an la remise de la deuxième partie du rapport sans nul souci de prolonger ainsi l'inculpation. Aussi bien, les avocats de M. Emile Fradin, M^e Torrès et M^e Mal-lat envoyèrent-ils la lettre suivante au juge d'instruction :

Monsieur le Juge,

Il y a aujourd'hui un an, le 10 mai 1929, M. l'expert Bayle remettait au Parquet de Moulins, quinze mois après sa commission, un premier rapport qui concernait l'étude de trois tablettes sur une centaine de pièces saisies à Glozel.

C'est sur cette expertise fragmentaire qu'un réquisitoire a été pris contre notre client, M. Emile Fradin, à la date du 4 juin 1929, alors que le procès en diffamation qu'il avait intenté à M. Dussaud devait être jugé par la 12^e Chambre du Tribunal correctionnel de la Seine, le lendemain, 5 juin.

Après plus de onze mois de prévention, M. Emile Fradin, soutenu par l'estime unanime de ses concitoyens, attestée par leur adresse au Garde des Sceaux, est fondé à exiger de la Justice qu'elle soit aussi diligente à le juger qu'elle le fut à l'inculper.

La remise à votre information de la deuxième

partie du rapport d'expertise qui a été demandée à l'Identité judiciaire et qui a fait l'objet des habituelles communications à la presse ne saurait être plus longtemps différée. Nous vous demandons de le rappeler à vos experts avec fermeté.

Le résultat de cette lettre ouverte fut rapide mais inattendu. Les experts, au lieu d'adresser au juge d'instruction leur fameux rapport auquel il ne manquait, paraît-il, que la signature, préférèrent en divulguer le contenu dans un article du *Temps* du 16 mai 1930. Nous retrouvons bien là les procédés de M. Bayle!

D'ailleurs, M. Amy avait donné précédemment un plus bel exemple encore de fidélité à son maître. Comme lui, il savait également quelles seraient ses conclusions *avant d'avoir réalisé les expertises*. Le 16 novembre 1929, il disait au D^r Moinet, qui venait de passer trois heures à examiner avec lui les objets de Glozel dans les laboratoires de l'Identité judiciaire qu' « *il terminerai évidemment le rapport dans le sens où son patron s'était engagé* »! C'était lui, assurément-il au D^r Moinet, qui finirait les analyses osseuses et mettrait au point les notes qu'avait laissées M. Bayle.

La deuxième partie du rapport, qui avait été divulguée par les experts le 16 mai, fut remise le 31 au juge d'instruction.



REFUTATION

I. — Au début de cette deuxième partie, les experts font connaître que « *les travaux relatifs à la deuxième partie ont été entièrement terminés avant le décès de M. Bayle* ».

« Les résultats, ajoutent-ils, avaient été discutés et nous étions, tous trois, de plein accord. La plus grande partie était même déjà rédigée.

« Le présent rapport est donc l'expression fidèle de l'opinion de M. Bayle sur ces différentes matières.

« *Enfin, nous ajouterons que M. Amy, sous-chef de l'Identité Judiciaire, et qui avait assisté M. Bayle dans le cours de ses travaux, nous a aidés à terminer la rédaction des notes laissées par M. Bayle.* »

De son côté, M. Viple, procureur de la République, nous dit dans une interview que « ce travail délicat et difficile est effectué depuis la mort de M. Bayle, par son adjoint, qui l'a remplacé au service de l'Identité ».

« Cet adjoint, d'ailleurs, insiste-t-il, est très au courant de l'affaire de Glozel, comme ayant aidé M. Bayle dans ses études et ayant collaboré avec lui dans la rédaction de la première partie du rapport (1). » (*Le Journal*, édit. de minuit, 23 avril 1930.)

Il n'y a donc pas de contestation possible : le rapport d'expertise a été effectué par MM. Bayle et Amy qui se sont fait adjoindre M. Randoïn, ami personnel de M. Bayle, et M. Maheu dont les rapports anciens avec l'Identité Judiciaire sont bien connus.

Il est donc l'œuvre d'experts policiers et policiers adjoints.

II. — L'ÉCOLE BAYLE. — Le rapport contre Glozel est volumineux. Celui de l'affaire Alma-zoff ne l'était pas moins.

Et comme la méthode employée est la même,

(1) A ce propos, il nous paraît intéressant de noter, sans plus tarder, que voyant le danger qu'il y avait à dire la vérité, l'état-major antiglozélien obligea le procureur-archéologue de Moulins à se démentir, dix-neuf jours après!

Et pour qu'il ne dise que ce qu'il faut, ce jour-là, le Juge d'instruction l'assiste : « M. Viple, procureur de la République, et le juge d'instruction nous ont fait remarquer tout d'abord que ce n'était pas M. Amy qui avait été chargé d'effectuer l'expertise des objets saisis à Glozel, etc. » (*L'Ami du Peuple*, 11 mai 1930.)

Vraiment, M. Viple n'a pas de chance! Il va falloir qu'il se donne un nouveau démenti, maintenant que les experts eux-mêmes ont dû reconnaître le travail prépondérant de M. Amy!

elle suffirait, à elle seule, à établir que ces deux expertises ont eu, dans leur ensemble, le même auteur ou tout au moins qu'elles relèvent de la même école.

Cette méthode consiste à exposer longuement des théories scientifiques admises de tous... puis à vouloir les appliquer *par un véritable tour de passe-passe*, à l'étude d'objets auxquels elles ne s'appliquent nullement.

Pour l'affaire Almazoff (2), c'étaient la réaction de Bordet-Wasserman et la séro-réaction agglutinante des bacilles typhiques et para-typhiques. Pour Glozel, c'est la friabilité dans l'eau, l'impossibilité de conservation de la chlorophylle, la dilatométrie, le dosage du fluor, la confusion de la patine archéologique avec la patine géologique, le magnétisme rémanent, etc., etc.

Lisons donc les conclusions du rapport de l'affaire Almazoff :

(2) De même, aux assises d'Anvers, M. Bayle, qui avait touché 50.000 fr., s'était livré à de véritables tours de jonglerie pour faire croire au jury qu'on pouvait obtenir sur un crâne, « avec n'importe quel objet de métal qu'on aurait en poche », les mêmes stries que celles qui avaient été imprimées par la panne irrégulière du marteau des assassins! (Voir *Mercury*, 1^{er} et 15 août 1929).

« Comme le crâne est conservé par les experts belges, me disait M. le professeur Södermann qui venait de l'examiner, la... « contre-vérité » de M. Bayle y est inscrite pour les générations à venir. »

On peut lire également avec édification « M. Bayle, expert en tableaux », dans le *Mercury* du 1^{er} juin 1930.

« La tache du pantalon d'Almazoff et la trace relevée sur le coton de l'évier sont du sang humain... »

« Les traces de sang sont récentes et remontent au plus à quelques mois (de même, à Glozel, la chlorophylle aura *juste l'âge nécessaire* pour étayer l'inculpation).

« Il s'agit de sang coulant (comme pour les fameuses « giclures » du taxi de Bajot).

« *Le sang de ces taches et le sang de Rigaudin se comportent quantitativement de la même façon vis-à-vis de la réaction de Bordet-Wassermann et qualitativement vis-à-vis des bacilles typhiques et paratyphiques A et B.* »

C'est à peine croyable!... Et il s'agit d'un rapport officiel de l'Identité Judiciaire, dont dépend la tête d'un homme!

« La réaction de Bordet-Wassermann, non plus que la mienne, proteste aussitôt le D^r Verne, ne peut donner de résultats que sur du sang vivant et même en prenant d'innombrables précautions. »

Le professeur Labbé est du même avis.

« C'est une grosse faute de technique, confirme de son côté le D^r Muttermilch, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, d'essayer de pratiquer la réaction Bordet-Wassermann sur du sang desséché. »

Et d'un mot, il montre l'escamotage à allure scientifique employé par les experts policiers :

« Il est certain que n'importe quel sang desséché de n'importe quel individu humain se comportera de la même façon vis-à-vis de la réaction de Bordet-Wassermann, justement parce qu'elle ne donnera aucun résultat. »

Toute la méthode « trompe l'œil » des experts policiers est là, mise à nu : *on prouve ce que désire l'accusation en exhibant des expériences très scientifiques qu'on effectue sur des objets auxquels elles ne s'appliquent pas.*

Dans l'affaire Almazoff cette méthode permettait d'affirmer qu'une tache était du sang de Rigaudin... alors qu'il s'agissait de *matières fécales!* A Glozel elle fournira le moyen de taxer d'*os frais* des objets qui sont *en bois de cervidé préhistorique*, et d'argile crue, des tablettes et des poteries « couleur de brique »...

III. — LES TABLETTES ET LES POTERIES. — Les experts policiers ont cru établir la non-ancienneté des tablettes et des poteries de Glozel en s'appuyant : 1° sur leur prétendue absence de cuisson; 2° sur leur désagrégation rapide dans l'eau; 3° sur l'existence de fragments de végétaux chlorophylliens; 4° sur des fibres teintées à l'aniline qu'ils prétendaient y avoir trouvées;

5° sur la dilatométrie; 6° sur le magnétisme rémanent.

1° PRÉTENDUE ABSENCE DE CUISSON. — On sait qu'il existe à Glozel des tablettes et des vases en partie recouverts de vitrifications. Et comme ces coulées vitreuses pénètrent les traits des signes alphabétiques, elles constituent pour l'écriture un véritable sceau de garantie, comme pour les peintures des grottes, les concrétions calcaires. Mais alors que ces dernières peuvent se déposer en couche épaisse en un temps relativement court et ne sont souvent que des preuves illusoires d'authenticité, la patine du verre demande par contre de nombreux millénaires pour qu'on puisse en mesurer l'épaisseur, qui, à Glozel, atteint plusieurs millimètres.

Ces objets constituent des preuves trop irrécusables de haute antiquité et par conséquent d'authenticité pour qu'il y soit fait la moindre allusion dans le rapport des experts.

Cependant une tablette très cuite, vitrifiée, dont la photographie est reproduite à la page 164 de mon « Glozel », a été saisie lors de la perquisition. Or, elle n'est même pas mentionnée (3), à plus forte raison étudiée!...

(3) On sait qu'en les menaçant, « en levant la main sur eux », les policiers firent signer aux Fradin ce qu'ils voulaient. Les objets furent mis en vrac dans des caisses, alors que la loi des saisies exige que chaque objet soit

Mais revenons aux trois tablettes qu'ont bien voulu examiner les experts policiers.

Si ces tablettes n'avaient pas été cuites, elles auraient conservé la teinte jaune de l'argile du gisement de Glozel qui a servi à leur confection, puisqu'elle a exactement la même composition minéralogique et qu'il est pratiquement impossible de trouver deux argiles ayant la même composition minéralogique si elles ne proviennent pas du même gisement.

L'analyse chimique donnée par M. Bayle pour l'argile des tablettes est la même que celle de M. Bruet. Donc, la phrase de M. Bruet, comparant la pâte des tablettes avec l'argile du gisement : « *ce sont les mêmes minéraux sous les mêmes aspects* », s'applique également aux tablettes de M. Bayle.

Il ne suffit donc plus de dire que « certaines argiles sont plus rouges que d'autres ».

L'argile constitutive des tablettes ne peut être que celle du gisement de Glozel.

scellé séparément avec la signature du propriétaire à côté du sceau.

Mais dès le lendemain matin de la perquisition, j'ai dressé, avec M. Emile Fradin, la liste complète des objets qui manquaient dans le Musée et dont la place restait vide. Je conserve précieusement cette liste de première importance... puisqu'on n'ignore pas que la perquisition fut effectuée par la partie plaignante elle-même, après avoir mis les Fradin à la porte du Musée... On ne perquisitionnait que chez X...

Or, cette argile est jaune. Et elle ne prend la coloration rougeâtre des tablettes et des poteries qu'à partir de 450°.

Depuis longtemps j'ai mis les experts au défi de faire prendre à cette argile la coloration rougeâtre de la céramique de Glozel sans la chauffer aux environs de 450° et sans lui faire perdre sa malléabilité.

Pourquoi M. Bayle ne put-il jamais reproduire dans son laboratoire si bien outillé ce qu'il prétendait être l'œuvre d'un vulgaire faussaire?

C'est alors que, pour s'en tirer et faire croire que l'argile du gisement « chauffée à moins de 150° » et l'argile des tablettes avaient la même coloration, il eut recours à une véritable *supercherie*. Il présentait aux visiteurs qu'il attirait dans les laboratoires de l'Identité Judiciaire un morceau de tablette, en partie anépigraphie (4),

(4) Ce fragment de tablette, en partie anépigraphie, trouvé ramolli dans le sol, comme beaucoup de nos tablettes et de nos poteries, porte encore d'un côté les traces du linge à l'aide duquel on l'avait remonté à la ferme, et quelques traits de signes alphabétiques (voir la photographie 44 du Rapport des experts et celle de l'illustration du 25 mai 1929). On peut en outre se rendre compte sur ces reproductions photographiques : 1° qu'il s'agit bien d'une plaque d'argile, comme les tablettes, avec brisures nettes des bords; 2° que ce fragment de tablette porte encore, dans un angle, deux signes alphabétiques, l'un entier, l'autre en partie coupé par la cassure franche de la tablette à ce niveau. Lors de mes dépositions, j'ai obligé le Juge d'Instruction de Moulins à faire ces constatations sur la photographie 44, jointe au Rapport. Nous sommes

comme nous en avons recueilli un certain nombre, pour un « *morceau de terre plastique* », donc crue. Puis le chauffant ostensiblement à 120°, il montrait qu'il avait bien la même couleur que l'argile rougeâtre des tablettes. Donc, assurait-il, les tablettes de Glozel n'étaient pas cuites à plus de 120°.

Oui, mais la terre, soi-disant plastique, était cuite depuis des millénaires, puisqu'il s'agissait d'une tablette en partie anépigraphe trouvée dans le gisement! Elle avait donc la même teinte que l'argile des tablettes à inscriptions, sans qu'il fût nécessaire de la chauffer à 120°! Mais ce tour de passe-passe bernait tout le monde...

M. Bayle, qui avait envoyé quelqu'un prendre clandestinement de l'argile dans le gisement de Glozel, se gardait bien d'effectuer avec elle sa démonstration des teintes semblables : teinte de l'argile crue chauffée à 120° et teinte rougeâtre des tablettes. Il savait bien qu'elle échouerait...

Je répète ici que j'ai fait cuire pendant plus de deux heures — et n'importe qui peut refaire cette expérience — de la terre du gisement de Glozel à 150° et qu'elle ne change absolument pas de couleur. La coloration rougeâtre des tablettes et des poteries de cuisson moyenne (car

loin de la « *simple motte de terre informe* » dont parlent les experts et qui leur a servi à faire tant de dupes!

nous avons vu qu'il y en avait de vitrifiées) (5) n'apparaît avec l'argile de Glozel qu'à partir de 450°.

Mais une fois cuite *par nous* à cette température, *elle ne se ramollit ni ne se délite plus dans l'eau.*

Pour qu'elle puisse récupérer à nouveau sa malléabilité, tout en conservant sa coloration rougeâtre due à la cuisson à 450°, il faudrait simplement des milliers d'années.

Aussi, ce double phénomène (*malléabilité persistant avec la couleur rougeâtre*), qui ne peut être reproduit de nos jours, est-il pour les tablettes glozéliennes une preuve indiscutable de haute antiquité, donc d'authenticité.

2° *DÉSAGRÉGATION RAPIDE DANS L'EAU.* — Nos tablettes auraient dû se désagréger dans le sol humide de Glozel, comme elles le font au contact de l'eau, assurait M. Bayle. Et il attachait une telle importance à ce phénomène de délitescence que dans son rapport et dans les documents secrets qu'il vendit à l'*Illustration*, il donnait de nombreuses « photographies prises à des intervalles de vingt secondes, montrant l'effritement

(5) Il est bien évident qu'alors elles ne se délitent plus dans l'eau... *tout comme l'argile calcinée par la lave, chère aux experts.*

rapide d'un fragment de tablette plongé partiellement dans l'eau ».

Mais, dès le 15 janvier 1929, j'avais rapporté dans le *Mercur de France* que le même phénomène se produit pour les tablettes égéo-crétoises qu'une simple pluie anéantit lorsqu'elles sont retirées du sol où elles étaient demeurées intactes pendant des millénaires (6).

Il peut donc y avoir pérennité dans le sol d'objets friables dans l'eau. Le milieu enveloppant étant de même densité que les tablettes assure leur conservation indéfinie.

Bien plus, à Cnossos, on a trouvé dans des sous-bassements de superbes monolithes de gypse qui, depuis qu'ils ont été mis au jour, « fondent comme du sucre à l'air, sous la pluie » (*Illustration*, 3 mars 1930).

D'ailleurs, ce phénomène d'effritement dans l'eau, que les experts sont si fiers de mettre en valeur par des pages entières de photographies, pour bien attirer l'œil, a été reproduit expéri-

(6) Peut-être est-ce pour bien mettre en évidence, pour toutes les tablettes de Glozel, ce fameux phénomène d'effritement que la tablette très cuite, saisie au Musée de Glozel, n'a pas été étudiée!

En effet, il n'y a que les tablettes de cuisson moyenne qui se désagrègent dans l'eau. Ce phénomène ne se produit pas avec les tablettes surcuites et à plus forte raison avec les tablettes vitrifiées.

mentalement avec un morceau de tablette assyrienne d'authenticité reconnue.

Enfin, de même que pour la malléabilité, nous ajouterons que le phénomène d'effritement dans l'eau de tablettes de couleur rougeâtre (donc cuites au moins à 450°), est également un retour à l'état argileux ancestral, par réhydratation, au cours des millénaires et qu'alors il constitue une preuve formelle d'authenticité.

3° FRAGMENTS DE VÉGÉTAUX CHLOROPHYLLIENS. — Pour la chlorophylle, les experts policiers ont également établi des courbes et des graphiques « tape-à-l'œil », en partant de plantes d'herbier, pour démontrer que les débris végétaux des tablettes de Glozel avaient moins de cinq ans : juste le temps nécessaire pour accuser M. Emile Fradin dont les premières découvertes dataient de 1924.

Pour cela, ils ont également eu recours à de faux termes de comparaison : 1° en mettant sur le même pied la chlorophylle incluse dans des tablettes d'argile et celle de plantes restées à l'air libre, dans des herbiers; 2° en détruisant de la chlorophylle à 150°, mais à l'air libre, alors qu'elle ne subit aucune altération dans des plaques d'argile, semblables aux tablettes, préalablement séchées et portées ensuite à 450°.

D'ailleurs, s'il eût été inconvenant de deman-

der à des experts de la police, bien qu'ils eussent accepté d'enthousiasme d'effectuer des expertises de préhistoire, quelques connaissances dans cette branche, nous ne sommes pas obligés d'ignorer comme eux que, dans les foyers de l'époque du Renne de *Schussenried*, on a trouvé des mousses également intactes (1).

Mais la question de la chlorophylle ne se pose même plus. Une récente communication à l'Académie des Sciences a prouvé qu'« une fois soustraite à l'action de l'oxygène, la chlorophylle peut se conserver inchangée pendant des milliers d'années », puisqu'on en a extrait de terrains tertiaires, dans des gisements de Russie (Compte rendu de l'Académie des Sciences. *Le Temps*, 2 avril 1930).

4° FIBRES COLORÉES A L'ANILINE. — Il nous faut tout d'abord souligner qu'il y a loin des sensationnelles interviews de M. Bayle sur l'aniline aux termes mêmes du rapport. En aucun pas-

(1) Quant à la présence de l'étamine avec grains de pollen, nous rappelons qu'à l'identité judiciaire même, on a identifié des globules rouges intacts, datant de l'âge du Bronze. Chacun connaît la fragilité des globules sanguins qui éclatent dans l'eau alors que les grains de pollen y résistent admirablement. Et tous les botanistes savent qu'on retrouve dans les tourbières de la fin de l'époque glaciaire des pollens si bien conservés qu'on peut déterminer exactement à quelles essences végétales ils appartiennent. (Voir la revue *La Forêt*, numéro de printemps 1931.)

sage, on n'y voit la détermination précise de l'aniline :

« Nous avons cependant recherché s'il était possible de déterminer avec précision la nature de ces colorants... Avant cette époque (celle de l'apparition de l'aniline) on n'utilisait que certains colorants d'origine naturelle, tels que l'indigo, la *garance*, le safran, la cochenille, etc.

« Le poids de ces fibres (colorées) se chiffre donc en millièmes de milligrammes, et le poids de la matière colorante en dix-millionièmes de milligramme.

« Cela expliquera que nous n'avons pas pu effectuer leur analyse chimique.

« Nous avons donc employé exclusivement les méthodes optiques, et en particulier l'examen de l'absorption et de la fluorescence... Malheureusement, aucune des fibres de Glozel n'est fluorescente. Le seul caractère que nous pouvions étudier était donc la courbe d'absorption...

« Or, de toutes les fibres trouvées dans les tablettes, seules, les fibres rouges présentent ce caractère et offrent une courbe d'absorption bien marquée pour la longueur d'onde 5000 U.A. Nous nous sommes donc bornés à l'étude des colorants rouges.

« Dans ce but, nous avons tracé les courbes des principales matières colorantes, dont la

nuance se rapprochait le plus des fibres trouvées dans les tablettes...

« Le ponceau brillant, le rouge amido-naph-tol J et la Roccelline nous ont donné des courbes d'absorption situées exactement à 5000 U.A.

« Il nous paraît donc très probable (c'est moi qui souligne) que la matière colorante des fibres rouges trouvées dans les briques est identique à l'un de ces colorants. *Seul, le tracé de la courbe d'absorption dans la région ultra-violette aurait permis d'identifier plus complètement ces substances et d'étudier les autres. Malgré de nombreux essais, tentés dans ce but, nous avons dû renoncer à ces recherches.* »

« Il nous paraît très probable... » articule à contre-cœur M. Bayle dans son rapport... C'est certainement de l'aniline, clame-t-il dans la presse!

Mais ne sera-t-on pas tenté de rire quand on saura que cette découverte sensationnelle a été faite par *lévigation*? En réduisant l'argile cuite en poudre impalpable et en la délayant ensuite dans l'eau, rien n'est plus facile que d'y introduire, à son insu, des débris modernes, invisibles à l'œil nu, voltigeant dans l'air. Pour pouvoir dire que ces fibres venaient de la tablette, il eût fallu, en des coupes minces, nous les montrer incluses dans la pâte argileuse.

D'ailleurs, M. Bayle lui-même dut bientôt en convenir et déclara, au cours de son entrevue avec M. Bruet, « qu'il avait renoncé à faire état des filaments de laine colorés à l'aniline, qui pouvaient, avait-il reconnu, être véhiculés par l'atmosphère » (lettre de M. S. Reinach, écrite aussitôt après la longue visite que lui fit M. Bruet).

Mais cet aveu était parfaitement inutile.

A son insu, M. Bayle a inscrit dans son rapport la réfutation formelle de sa propre assertion.

Je cite textuellement :

« La matière colorante de ces fibres est donc organique.

« Tout le monde sait que les matières colorantes organiques sont particulièrement labiles et que les fibres, teintes avec ces substances, perdent plus ou moins leur nuance et se décolorent en passant par des teintes brunâtres-grisâtres plus ou moins rabattues.

« Or, les matières colorantes des fibres trouvées dans les tablettes en question ont des *teintes très pures*, qui dénotent une parfaite conservation.

« Nous avons déjà dit que nos préparations, pour les examens microscopiques, avaient été montées en glycérine diluée.

« *En quelques semaines nous avons constaté une altération très sensible des matières colorantes.* » (C'est moi qui souligne.)

Or, j'avais publié *depuis trois ans* (juillet 1926) les tablettes dans lesquelles les experts de l'Identité Judiciaire auraient trouvé ces fibres colorées!

Ainsi donc, comme nous l'avons déjà dit, non seulement le prétendu faussaire aurait revêtu pour fabriquer ses tablettes un brillant habit multicolore, entièrement neuf (puisqu, de l'avis même de M. Bayle, quelques semaines eussent suffi à ternir ses éclatantes couleurs); mais encore ces laines fantasques auraient jalousement préservé pendant trois ans leur coloris — « particulièrement labile » — lorsqu'elles étaient mélangées à un milieu terreux qui devait forcément réagir sur elles et se seraient hâtées de le perdre, en quelques semaines, dans les préparations glycélinées de M. Bayle (7).

(7) *L'ineffable fraîcheur de la queue de pomme* est à rapprocher du brillant coloris des fibres teintes. Mais « qui veut trop prouver ne prouve rien ». Jamais un faussaire n'aurait poussé l'étourderie jusqu'à laisser cette sympathique queue de pomme, « *entière et fraîche* », dans la pâte d'une bobine de sa fabrication. Par contre, l'idée devait sourire à un maquilleur d'objet de Glozel, authentiques mais malléables.

Comment, en effet, ne pas admirer la fraîcheur de cette queue de pomme?

« Que pourront-ils encore objecter, s'écriait M. Bayle,

C'est tellement absurde qu'il n'y a pas à s'y arrêter.

5° DILATOMÉTRIE. — « Les objets de céramique sont-ils cuits? » continuent à se demander les experts policiers dans la deuxième partie de leur rapport.

« Pour répondre à cette question, écrivent-ils, nous avons naturellement utilisé les mêmes méthodes (*nous en connaissons maintenant la valeur!*) que celles qui nous avaient servi pour les trois tablettes...

« Pour préciser la température de cuisson, nous avons été amenés à utiliser une méthode supplémentaire : *la dilatométrie.* »

Mais appliquer la *dilatométrie* à de la céramique qui — bien que cuite aux environs de 450° par les néolithiques comme le prouve sa couleur rougeâtre — a recouvré néanmoins au cours des millénaires sa malléabilité première par retour à l'état argileux ancestral, équivaldrait à vouloir déterminer par le même procédé le point

devant un journaliste, quand ils sauront que, dans une bobine glozélienne, j'ai trouvé une queue de pomme, *entière et fraîche?* — Une queue de pomme? répète admiratif M. Latzarus, une queue de pomme *toute fraîche?* »

Toute fraîche!... La bobine qui était censée la contenir avait été exhumée du *Champ des Morts* par M. Björn, conservateur du Musée préhistorique d'Oslo, fin juillet 1927. LA QUEUE DE POMME AURAIT PERDU DE SA FRAICHEUR, SI ELLE AVAIT REMONTÉ A CETTE ÉPOQUE...

de chauffe d'une épée gallo-romaine que la rouille aurait réduite à n'être plus que de l'oxyde de fer, ce qui est également un retour à l'état premier.

Voici, à ce sujet, ce que m'écrit M. Travers, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy, à qui j'ai communiqué cette partie du rapport :

« a) L'argumentation dilatométrique porte sur le point suivant : les éprouvettes taillées dans la tablette, chauffées à 600°, donnent *une courbe de refroidissement qui ne se superpose pas à la courbe d'échauffement.*

« Cet argument suppose essentiellement que la déshydratation des argiles est un phénomène *irréversible.*

« Or, dans le cas du kaolin du moins, qui est la base de toutes les argiles *plastiques*, la RÉHYDRATATION EST POSSIBLE (8).

« On l'observe même dans l'appareil de Che-

(8) Cette expérience, effectuée par le professeur Travers, est d'une importance capitale pour l'authenticité des tablettes de Glozel. En effet, jusqu'alors nous avions bien démontré par le raisonnement que les tablettes de Glozel, de couleur rougeâtre, donc cuites au moins à 450°, n'avaient pu se ramollir qu'au cours des millénaires, par retour à l'état argileux premier.

Mais voici que ce retour à l'état premier est démontré par la possibilité de la réhydratation du kaolin.

Et comme ce phénomène n'a pu se produire dans le sol, sur une aussi grande échelle, qu'après un nombre d'années considérable, les tablettes de Glozel, donc très anciennes, sont nécessairement authentiques.

venard (essais personnels avec l'analyseur thermique), si on a soin d'enfermer l'échantillon dans le tube enveloppe en silice : la vapeur d'eau dégagée pendant la déshydratation au chauffage (450°), et qui n'a pu s'éliminer, réhydrate au refroidissement *une partie* du kaolin. La courbe de dilatation, au refroidissement, manifeste une anomalie très nette correspondant à la réhydratation (dilatation de la baguette).

« Il est probable que la réhydratation du kaolin, possible sous pression de vapeur d'eau à 400-450°, peut se produire aussi à froid, dans le sol, *en fonction du temps.* Le phénomène m'a été affirmé par M. Bigot, céramiste connu, qui a constaté que des débris d'argile cuite, provenant d'une usine, ayant été enterrés, ont été retrouvés plusieurs dizaines d'années après, sous forme d'argile crue (9), c'est-à-dire *réhydratée.*

« *A mon sens, l'essai dilatométrique ne prouve donc rien, puisqu'on ignore l'histoire de la tablette avant dilatation. Pourquoi ne se serait-elle*

(9) M. A. van Gennep a également signalé dans le *Mercur* du 1^{er} octobre 1929 qu'il avait recueilli à l'Étang de la Forge (Orne) *des résidus de terre argileuse cuite et réduits au même état de mollesse et de malléabilité que certaines tablettes de Glozel.*

Dans le *Mercur* du 1^{er} novembre 1930, M. Paul Cochet, ingénieur-chimiste, a également communiqué une observation du plus haut intérêt, portant « *sur plusieurs mètres cubes de maçonnerie* ».

pas réhydratée partiellement, après cuisson et séjour prolongé dans le sol.

« b) Il faut d'ailleurs être prudent dans l'interprétation des différences entre les courbes à l'échauffement et au refroidissement, ce que les métallurgistes conviennent d'appeler « hystérésis ».

« L'histoire de l'échantillon, la loi de chauffe ont une importance capitale et, comme la première est en général inconnue, les conclusions à tirer sont incertaines.

« Dans le cas d'un métal, on peut par un recuit prolongé le ramener à un état défini à partir duquel on fera les mesures. La chose paraît moins facile dans le cas des roches, et surtout des argiles, qui sont si complexes. »

C'est aussi la conclusion à laquelle arrive M. le professeur Croze, de la Faculté des Sciences de Nancy, après en avoir conféré avec un de ses collègues, spécialiste de l'étude des laves :

« Les laves ont été portées à 1.200° au moins. Pourtant la courbe thermomagnétique de retour *ne se superpose jamais à la courbe d'aller* (premier chauffage) même pour une température maxima de 600° très inférieure à 1.200°.

« Les 1.200° n'ont pas figé la lave dans un état stable pour une température quelconque plus petite que 1.200°.

« La lave s'étant maintenue des mois au rouge sombre, on ne peut guère attribuer cette irréversibilité qu'à *une lente évolution à froid de la lave en place.*

« Qui nous dit qu'au cours des millénaires les poteries ne subissent pas une évolution analogue spontanément et sous l'influence des agents atmosphériques, auquel cas la courbe dilatométrique serait irréversible, même pour une température de chauffe très inférieure à la température de cuisson? »

Mais les experts policiers ne s'embarrassent pas pour si peu!

Il leur suffit, avons-nous dit, d'exposer longuement, avec description d'appareils imposants, des méthodes parfaitement scientifiques, puis, en de véritables tours de passe-passe, de s'en servir pour étudier des objets auxquels elles ne sauraient s'appliquer.

Telle est la célèbre *école de Bayle!*

6° LE MAGNÉTISME RÉMANENT. — De même que, pour prouver péremptoirement que la tache du pantalon d'Almazoff était bien constituée par du sang de Rigaudin (*alors qu'il s'agissait de matières fécales!*), les experts policiers avaient effectué la séro-réaction agglutinante des bacilles typhiques et paratyphiques, à côté du Bordet-Wassermann, dans leur expertise contre Glozel ils ont

cru bon d'ajouter, *en appendice*, la détermination du magnétisme rémanent à la dilatométrie!

Qu'importe qu'ils soient obligés de reconnaître que « toutes ces mesures supposent naturellement que la position exacte occupée par les objets au moment de leur cuisson soit rigoureusement connue »!

Et peut-on savoir, dans les deux opinions en présence (produits néolithiques — œuvres d'un faussaire), dans quelle « position exacte » les tablettes et les poteries de Glozel ont été cuites?

Oui, qu'importe! Nous assisterons, malgré l'évidence, à un dernier défilé d'équations savantes et de tableaux de chiffres imposants (10).

(10) Il nous serait aussi facile de passer à chaque détail du rapport et d'y dévoiler les mêmes fausses démonstrations. Mais quel intérêt y aurait-il à détruire un édifice pierre par pierre quand on peut le faire crouler sur ses bases?

Rappelons seulement ici ce que nous écrivions dans le *Mercur* du 1^{er} juin 1929, en réponse à la Note de la S. P. F. : « Quant au revêtement de certaines tablettes, ce que M. Bayle nomme « patine des briques », voici ce que j'en écrivais en 1926 : *Les traits des caractères sont en partie obstrués par une bouillie d'argile plus colorée et plus fine appliquée, sur la surface unie, déjà couverte de signes.* » (*Mercur*, 1^{er} nov. 1926.)

M. Bayle ne nous apprend donc rien de nouveau. Et il est naturel que cet enduit, après dessiccation et rétraction à l'air, fasse « une croûte, légère, concave, constituant une sorte de pont reliant les bords des cavités formées par les signes ».

Quant à la petite tablette, étudiée dans le rapport, les déductions des experts à son sujet sont d'une mauvaise foi encore plus évidente. En effet, cette tablette, dont nous

IV. — LES OBJETS EN ROCHES DIVERSES. — Examinant les *objets en roches diverses*, les experts se demandent si l'on peut déterminer à quelle époque ils ont été travaillés.

Et pour cela voici le principe sur lequel ils vont s'appuyer :

« Si l'objet ainsi gravé se trouve de nouveau soumis à l'action des agents atmosphériques, les différences dans les caractères des deux zones (traits de la gravure et cortex du galet) s'atténuent rapidement... *il se forme une nouvelle patine identique à la première...* enfin les angles

possédons une excellente photographie, n'avait pas été entièrement nettoyée par nous et portait encore, en même temps que des racines perforantes, de *larges plaques d'argile du gisement* que nous avions laissées en place afin de bien montrer l'aspect d'une tablette lors de son dégagement de la couche archéologique. Or les experts veulent voir une preuve d'inauthenticité dans le fait que les signes d'écriture et le revêtement de la tablette (bouillie limoneuse plus colorée), masqués par l'argile jaune du gisement, apparaissent, après son enlèvement, semblables à ceux des autres portions que nous avions nettoyées!

Qu'auraient-ils dit dans le cas contraire? De qui se moque-t-on?

Il en est de même de la racine perforante. Elle devait successivement créer, en se développant dans une substance malléable, des boursouffures latérales et laisser ensuite une portion libre dans son trou de pénétration, au moment de son dessèchement. Et si vraiment l'existence du fameux bouchon est un fait réel, il ne peut tenir qu'à l'enfoncement, par nous, de l'argile exubérante au moment de la découverte de la tablette, trouvée malléable dans le sol. Et la matière de cette portion de tablette, *remise en place par nous*, doit forcément être « tout à fait identique »!

de raccordement des traits avec la surface s'émoussent. »

Nous avons bien appris, à la lecture du rapport des experts policiers, à ne plus nous étonner de rien. Mais ceci dépasse vraiment toute mesure. Vouloir que la *patine archéologique* des traits gravés par les néolithiques, il y a cinq mille ans, soit identique à la *patine géologique* de la surface du galet, vieille de quelques centaines de millénaires et ayant parfois plusieurs millimètres d'épaisseur, ne peut être le fait que d'une sublime ignorance des premiers éléments de la préhistoire! Nous n'avons pas à nous y arrêter.

Mais il n'y a pas que le temps qui diffère immensément! Il y a aussi le mode d'action des agents atmosphériques.

Comme il s'agit de galets roulés, ils ont donc séjourné, *avant d'être gravés*, dans le lit d'une rivière où l'eau, le soleil, la chaleur et la gelée ont tour à tour marqué leur action sur eux. Par contre si, après avoir été gravés, ces galets ont été enfouis sous terre, ils se sont trouvés soustraits à l'action des agents atmosphériques.

Tous les archéologues savent que la patine de silex recueillis en surface est très épaisse (cacholong), alors que celle des silex exhumés de couches profondes est souvent nulle. Comme l'écrit

Déchelette, « *certain silex très authentiques n'ont pas de patine* ».

Or, à Glozel, il s'agit précisément d'un *champ sacré d'ensevelissement*. Les galets, qui étaient gravés pour les morts étaient placés à côté de leurs restes ou de leurs cendres, dans une couche d'argile (11), imperméable aux eaux météoriques (Depéret). La *patine géologique* de la surface du galet s'était formée sous l'action de l'eau, du soleil, de la chaleur, etc.; la *patine archéologique* des traits des gravures n'a pu se constituer que d'une façon infime, puisqu'ils ont été immédiatement soustraits aux agents atmosphériques qui la déterminent.

Il est mathématiquement impossible que ces deux patines soient « identiques », comme le veulent les experts policiers.

D'ailleurs, même pour les gravures quaternaires, — dont les traits sont généralement moins profonds que ceux de l'époque néolithique, — si parfois la patine archéologique est pareille à la patine géologique de la surface, c'est que le fond des incisions n'a pas dépassé l'épaisseur de la couche de la patine géologique qui atteint par-

(11) Le tort de certains archéologues, peut-être de bonne foi, fut précisément de vouloir comparer la patine des objets glozéliens, recueillis dans de l'argile imperméable, à celle d'objets trouvés au milieu d'anciens foyers et de débris de cuisine, de coloration toujours plus foncée.

fois, comme nous l'avons dit, plusieurs millimètres.

Il est bien évident que dans ce cas — et dans ce cas seulement, — les deux patines se confondent.

Il est curieux de noter à ce propos que les *faux galets gravés* que Vergnette, membre actif de la S. P. F., avait apportés, dans ses poches, de grand matin, au champ de fouilles, lors des travaux du Comité d'Etudes, et qu'il me fit remettre par dépit — sur le conseil des journalistes qui l'avaient suivi lorsque je l'eus chassé du champ Duranthon, — présentent un *travail minutieux* (12) qui ne dépasse jamais l'épaisseur de la patine géologique. Je possède ainsi une inscription alphabétique, une pendeloque et une hache au tranchant poli dont la patine de fabri-

(12) Se rendant parfaitement compte que le Comité d'Etudes avait vu clair dans son jeu, puisqu'il inscrit dans le rapport : « On peut se demander si ce personnage ne s'était pas rendu de bonne heure au champ des fouilles dans l'intention d'y semer des pièces de sa façon, ce qu'il n'a pu faire à ce moment à cause de la surveillance exercée », Vergnette prétend dans sa déposition, devant le juge d'instruction, qu'il grava instantanément, devant les journalistes, les trois galets qu'il me fit remettre. Or, l'un d'eux représente une hache au tranchant poli : ce travail a donc nécessité l'emploi d'une meule. De toute évidence, Vergnette avait ses galets entièrement ouvragés dans sa poche lorsque je l'expulsai du champ de fouilles. Il put en graver d'autres devant les journalistes, mais ceux que je possède sont d'un travail trop minutieux pour qu'il ait pu l'accomplir extemporanément.

cation est parfaite et identique à la patine géologique. Si bien que les experts policiers qui ont fait de cette *identité* le critérium de l'authenticité seraient obligés de déclarer préhistoriques les gravures de Vergnette!

Enfin est-il besoin d'ajouter qu'un faussaire se serait vite rendu compte, comme Vergnette, qu'en ne dépassant pas l'épaisseur de la patine géologique, on obtenait instantanément et sans peine la plus belle patine archéologique qui soit, celle précisément que réclament les experts de l'Identité! Et il aurait aussitôt rejeté les œuvres où, par places, son burin aurait mordu au-dessous de la couche de la patine géologique pour ne conserver que celles où « les deux zones » sont identiques!

Par contre l'artiste néolithique (insoucieux des futures expertises de l'Identité Judiciaire) gravait ses galets, selon son inspiration et d'après nature, sans se préoccuper de la profondeur des traits, qui tantôt dépassent et tantôt n'atteignent pas les dernières couches de la patine géologique. Ainsi s'expliquent les différences de patine que l'on observe parfois sur un même galet et même dans une même gravure, selon les points examinés.

En outre des facteurs « temps », « exposition ou non à l'action des agents atmosphériques », « profondeur des traits dépassant ou né

dépassant pas la patine géologique », interviennent également, pour une grande part, dans la patine, la constitution même de la roche dont est formé le galet roulé.

C'est ainsi que tous les archéologues savent que les schistes se patinent mal ou même pas du tout.

Et si, avant d'expertiser des objets préhistoriques, les experts policiers avaient consacré quelques instants à examiner des gravures dans un musée de préhistoire, ils auraient pu se rendre compte que beaucoup de pièces, d'authenticité reconnue, ne présentent aucune patine (13). Tel

(13) Notons en passant que la patine présente des variations aussi grandes pour les *objets en os et en bois de cervidé* que pour les objets en roches diverses. C'est ainsi qu'on peut se rendre compte en se promenant dans la Salle Piette (Musée de Saint-Germain), que beaucoup de harpons aziliens n'ont aucune patine. Parmi les harpons magdaléniens, le n° 47610 n'a pas de patine, alors que celui qui est à côté (n° 47481) en a beaucoup. Une sagaie de Lorthet (n° 48238) n'a aucune patine. Le n° 48570 (Gourdan) est une pointe en os sans patine. Le n° 48351 est un harpon d'aspect neuf, nullement patiné aux endroits travaillés. Le n° 51270 (Gourdan) est orné d'un dessin sans aucune patine.

Deux têtes de chevaux, à contours découpés, provenant d'Arudy, sont absolument comme si elles venaient d'être gravées et découpées.

La gravure de la « femme au Renne » (Laugerie-Basse) est entièrement colorée en brun, si bien que nos experts policiers n'hésiteraient pas un instant à décréter qu'elle a été « enduite artificiellement d'une patine assez foncée », comme ils l'ont écrit pour un harpon de Glozel!

Une tête de cheval (n° 47340) ne présente aucune patine dans le fond de la sculpture. Trois rondelles découpées

est le cas, entre autres, d'une gravure de jambe d'animal sur galet de schiste (N° 6627, Salle Piette) et d'une tête de cervidé (N° 47218, Salle Piette) provenant toutes deux du Mas d'Azil et actuellement au Musée de Saint-Germain.

Enfin, à côté de la constitution pétrographique des galets, interviennent également, dans la formation de la patine, non seulement *l'imperméabilité du terrain* où ils se trouvent enfouis, mais encore *sa composition chimique*...

Mais les experts policiers n'ont que faire de tous ces facteurs. Il est plus simple de décréter *ex cathedra* qu'« il se forme une nouvelle patine identique à la première »...

De même, assurent-ils, « *les angles de raccordement des traits avec la surface s'émousent* » ! Ce phénomène d'usure se produirait à coup sûr si les galets, après avoir été gravés, continuaient de rouler dans une rivière au milieu des autres pierres et du sable. Les angles de raccordement,

dans une omoplate (n° 56401) ont des bords à coupures nettes et nullement patinés.

Enfin — car il est impossible d'épuiser ce sujet — regardez de près la « *figurine à la capuche* » de Brassempouy : le fond des incisions de la capuche est blanchâtre, alors que la surface de la ronde-bosse est vieil ivoire. Si bien qu'on a jugé bon de mettre à côté la note suivante : « La belle conservation de cette tête est due à l'existence d'un foyer au-dessus de la couche où elle gisait. L'argile ocreuse cuite et durcie par le feu l'a protégée comme un toit contre les infiltrations directes. »

comme la structure écailleuse des traits, s'atténueraient rapidement sous les chocs multiples. Mais ils doivent rester aussi vifs et aussi écailleux qu'à la sortie des mains de l'artiste, si les galets sont aussitôt enfouis, dans un but funéraire ou religieux, avec la dépouille des morts, *dans une couche argileuse imperméable*. On oublie toujours — volontairement ou non — que Glozel est une nécropole sacrée.

Mais voici la conclusion que les experts tirent de prémisses aussi fortement établies :

« La considération des faits que nous venons d'exposer permet d'assigner à un trait gravé une origine ancienne ou récente. »

Vraiment! Nous ne nous en serions jamais douté! Les experts policiers font bien de s'accorder à eux-mêmes cette satisfaction.

Continuons :

« Mais, de plus, la physionomie du trait, quoique présentant des caractères moins précis que ceux que nous venons d'exposer, permet, dans certains cas, de contrôler et de renforcer les conclusions que l'on peut tirer de ces derniers.

« Il est admis qu'avant la fabrication des objets de métal, l'homme se servait d'outils en pierre dure et notamment en silex.

« Or, si l'on trace un sillon sur une roche dure avec une pointe de silex, en raison de la friabi-

lité de ce dernier, la pointe s'é mouss e rapidement en perdant de minuscules fragments et change à chaque instant de profil. Il en résulte une discontinuité dans la forme du profil du trait, dans sa largeur et dans sa profondeur...

« Au contraire, un sillon, tracé avec un outil en acier, présente une très grande régularité de section sur une grande longueur, ce qui est dû à ce que le profil de l'outil reste inaltéré...

« Enfin, l'arrêt brusque d'un trait un peu profond par une paroi transversale verticale est incompatible avec l'emploi d'un silex... »

Que voilà bien un bel exemple des fameux arguments « à rebours » si chers aux antiglozéliens!

Pour que les galets de Glozel aient pu être travaillés avec des outils de métal, il eût fallu que la résistance du galet fût moindre que celle de l'outil. Or, à part les anneaux qui sont bien en schiste et quelques autres pièces assez rares, les galets gravés de Glozel sont en basalte noir et en diorite (M. Depéret) dont la résistance, évaluée à l'échelle de dureté de Mohs, est beaucoup plus grande que celle de l'acier le mieux trempé, « qui ne permet de rayer, sans s'user lui-même en proportion plus grande que l'objet attaqué, que jusqu'à la dureté 5 » (14).

(14) « L'acier des glozéliens », Jean Gattefossé, ing.-chim. (*Mercur de France*, 1^{er} décembre 1928, pp. 445-448).

Seules des pointes de silex (dureté 7) ou de quartz (dureté 8), comme nous en avons trouvé de volumineuses dans le gisement du *Champ des Morts*, peuvent les entamer sans s'user plus que l'objet à graver.

Ce sont donc les instruments d'acier qui auraient subi usure et déformation au cours du travail, en changeant « à chaque instant de profil », selon l'expression choisie des experts policiers.

Enfin où ces chers experts ont-ils vu que « l'arrêt brusque d'un trait... est incompatible avec l'emploi d'un silex »? Que n'en ont-ils fait eux-mêmes l'expérience? Si l'on a pu dire, à juste titre, que la violence est la force des faibles, les néolithiques de Glozel, dont nous possédons les empreintes de main, devaient avoir une musculature assez puissante (15) pour être maîtresse de ses mouvements.

Mais arrivons aux pendeloques perforées. La description et l'interprétation que les experts de l'Identité Judiciaire donnent du trou est du plus haut intérêt :

(15) Cette puissante musculature nous est confirmée anatomiquement par les reliefs très accusés des insertions sur le squelette (voir à ce sujet l'important travail de M. le Professeur Buy dans le Cahier des « Analyses de Glozel »).

« *Trou : Il est parfaitement cylindrique (c'est moi qui souligne).* »

Et maintenant, écoutez bien la suite :

« De part et d'autre du niveau médian de l'épaisseur du galet, *il s'évase vers l'extérieur*, et se raccorde avec les surfaces d'aplatissement du galet par un profil très adouci. »

Conclusion :

« Etant donné la parfaite régularité de son diamètre, ce trou semble avoir été fait avec une mèche métallique (foret hélicoïdal). »

Mais reprenons cette admirable description.

Le trou est « parfaitement cylindrique ».

C'est grâce à cette affirmation, *contraire à la vérité*, mais mise au début, bien en relief, qu'on va pouvoir laisser entendre plus loin que le trou « semble avoir été fait avec une mèche métallique ».

Et le lecteur sera bien malin s'il s'aperçoit, par la suite de la description, qu'il s'agit en réalité d'une *perforation en deux troncs de cône opposés par le sommet*, comme la plupart des perforations néolithiques! Le trou est « parfaitement cylindrique », lui ont affirmé les experts policiers au début...

Puis ils insistent sur de « très nombreuses stries assez régulièrement concentriques, parallèles entre elles et généralement interrompues,

étant limitées à des secteurs circulaires plus ou moins grands ».

Et voici l'explication :

« Les stries semblent avoir été produites par action d'un objet analogue à un morceau de toile-émeri animé d'un mouvement de rotation autour d'un axe coïncidant avec le centre du trou... »

Est-ce à nouveau ignorance... ou mauvaise foi? Il n'est, en effet, guère possible d'admettre que les experts aient pu ignorer les procédés employés par les néolithiques pour perforer les galets.

Et peut-on être obnubilé à ce point par l'idée fixe de trouver un faussaire?

Rappelons donc que les anciens néolithiques — comme les tribus sauvages actuelles restées au stade de développement de la pierre polie, — perforaient leurs galets, soit à l'aide d'un morceau de bois rond (16), parfois creux à l'extrémité œuvrante, mis en rotation sur du sable siliceux fin à l'aide d'un archet; soit directement, lorsque le caillou n'était pas trop épais, à l'aide d'une pointe de silex ou de quartz qu'ils manoeuvraient à la main, en partant successivement de chaque face.

(16) Il existe dans la collection préhistorique de la mairie de Molles un véritable bâtonnet en silex, taillé par retouches successives et absolument cylindrique. Nous pensons qu'il devait également servir de foret pour perforer les galets.

Les Glozéliens paraissent avoir employé les deux procédés, en agrandissant à la fin les ouvertures par la rotation d'une pointe de silex. Ainsi, au lieu d'avoir sur les bords du trou *un angle aigu qui eût coupé, en peu de temps, le lien de suspension des pendeloques*, ils obtenaient une pente douce qui facilitait l'attache (17).

Et les fameuses stries, sur lesquelles l'imagination des policiers s'est donnée libre cours, existent dans toutes les perforations néolithiques.

Elles sont dues aux grains de sable et aux irrégularités de la pointe perforatrice, en silex ou en quartz. Si elles sont « généralement interrompues, étant limitées à des secteurs circulaires plus ou moins grands », c'est qu'elles correspondent soit *au renouvellement de la dose de sable siliceux dont les grains sont plus ou moins forts*, soit aux aspérités de la pointe de silex.

Les experts policiers ne pouvaient donner de meilleures preuves d'authenticité qu'ils ne l'ont

(17) Les experts policiers diront plus loin que « si cet objet, qui paraît destiné à servir de pendeloque, avait été utilisé comme tel, le frottement du lien de suspension aurait certainement usé rapidement ces stries ». Cela est évident pour un *objet d'usage*; mais l'argument est faux pour un *objet votif ou funéraire*, placé après sa confection, à côté de la dépouille du mort.

Et si les glozéliens prenaient la peine d'abraser l'angle aigu des bords de la perforation de la pendeloque funéraire, c'est que, comme le savent tous les archéologues, *les objets votifs sont faits à l'imitation des objets d'usage*.

fait par leur description. Les stries seraient continues, hélicoïdales et non parallèles si elles relevaient d'un *foret hélicoïdal*, comme ils l'insinuent.

V. — LES OBJETS EN OS... (ET EN BOIS DE CERVIDÉ!). — « Pour ce qui est des os, — avait publié la grande presse dès le mois d'octobre 1928, à la suite des nombreuses interviews que lui avait données le chef de l'Identité Judiciaire, — M. Bayle n'est pas moins formel. *Une expérience* sur laquelle le rapport exposera toutes précisions ne permet pas de douter qu'il s'agit d'os frais. » (*Petit Parisien*, 5 octobre 1928.)

Or, près de six mois après, en de nouvelles interviews, M. Bayle nous apprenait :

« L'examen des objets en os m'a contraint à des recherches particulièrement longues et délicates... Aussi bien ai-je été obligé de rechercher et de mettre au point une nouvelle méthode. Cela m'a demandé du temps. J'ai trouvé la solution du problème *lundi dernier* (18 mars 1929). »

Il est tout à fait édifiant de voir que les conclusions des analyses osseuses de M. Bayle ont été divulguées par lui le 5 octobre 1928, alors que les expériences qui devaient lui permettre de les effectuer n'ont été inventées que le 18 mars 1929! Quelle admirable prescience!

Dans leur rapport, Bayle et Amy décrivent,

sans réserve, la méthode de dosage du fluor qu'ils ont inventée et avec laquelle ils ont toujours obtenus « *des résultats satisfaisants* ».

Mais quelle que soit leur méthode, c'est le principe de Carnot, c'est-à-dire la variation du rapport du poids de l'acide phosphorique des *ossements* à celui du fluor, qu'ils ont voulu appliquer AUX OBJETS de Glozel.

Car il nous faut insister, dès maintenant, sur le fait que les experts policiers ont voulu, selon leur méthode habituelle, appliquer à des OBJETS, à des OUTILS que *le raclage, le polissage et le durcissement au feu ont rendus impénétrables aux eaux météoriques*, une méthode qui n'est applicable qu'à des *ossements non travaillés, poreux*, appartenant à des périodes géologiques différentes.

Nulle part on ne trouve, dans le rapport Bayle-Amy, comme terme de comparaison, un os travaillé. Ils ne se sont servis que d'« une collection d'os dont la durée d'enfouissement dans le sol leur était connue ».

Toujours le grand principe de l'Ecole Bayle : *comparer des choses qui ne sont nullement comparables et en tirer les conclusions que l'on désire*.

Mais il y a plus. Non seulement les experts policiers se sont servis de faux termes de comparaison, mais encore ils n'ont fait entrer dans leur

estimation qu'un seul facteur — qui est loin d'être le plus important, — LE FACTEUR « TEMPS ».

Or, voici en regard, des citations de Carnot, le créateur de la méthode :

« Les ossements d'un même âge présentent de très grandes différences dans leur composition (19).

« — On ne serait d'ailleurs pas fondé à généraliser cette méthode pour la détermination du degré d'ancienneté des ossements humains dans tous les gîtes; car j'ai maintes fois observé que la différence des gisements peut entraîner des écarts très notables dans le degré de fluoration des os d'un même âge (Académie des Sciences, le 25 juillet 1892).

« — Pour expliquer la fluoration des ossements, j'admets l'existence de fluorures en dissolution dans les eaux qui viennent au contact de ces ossements (19).

« — Ces diverses modifications dans l'état chimique des ossements dépendent essentiellement de la nature des eaux filtrantes et, par conséquent aussi, de celle des terrains qu'elles traversent. »

(19) In *Recherches sur la composition générale et la teneur en fluor des os modernes et des os fossiles*, par M. Adolphe Carnot, professeur à l'École Supérieure des Mines.

L'année suivante, Zaborowski porta la question à la Société d'Anthropologie :

« Il est entendu, précise-t-il, que l'influence des circonstances de gisement l'emporte sur celle du temps, dans l'altération des restes enfouis dans le sol. » (Séance du 2 mars 1893.)

« Nos discussions, écrivait M. de Quatrefages à Boucher de Perthes, ont, je crois, mis entièrement hors de doute que la conservation des éléments chimiques d'un os tient tout à fait aux conditions de conservation dans lesquelles il a été placé. »

Les savants sont donc loin de partager l'avis des experts policiers qui ne veulent considérer que la fonction « temps » !

Pour eux, ce sont au contraire « les circonstances de gisement », c'est-à-dire la composition chimique et la plus ou moins grande perméabilité des terrains qui régissent les phénomènes de fluoration. Et nous savons qu'à Glozel deux conditions essentielles s'opposent à cette fluoration : 1° le polissage et le durcissement des outils au feu, qui leur enlèvent toute porosité (20); 2° l'im-

(20) Cette porosité intervient tellement que les experts policiers eux-mêmes sont obligés de reconnaître que sur un même os, il y a « environ deux fois moins de matière organique dans la partie spongieuse que dans la partie compacte et deux fois plus d'acide fluorhydrique » et de conclure que « cela tient évidemment à ce que le tissu spongieux offre, aux échanges, une surface plus considé-

perméabilité de la couche archéologique (M. Déperet).

Mais oublions un instant ces erreurs primordiales et voyons à quels résultats arrivent les experts policiers, en prenant les chiffres mêmes de leur rapport.

Un ossement *gallo-romain* (Boulogne-sur-Mer) et un ossement de l'âge du *Bronze* (tumulus des lacs Lozère) n'ont chacun que 29 de fluor exprimé en acide fluorhydrique au cent-millième, alors qu'un ossement de femme de 1922 (cimetière de Bagneux) en a le double : 57.

D'ailleurs des os frais en possèdent jusqu'à 82!

Pour le *Néolithique* le dosage du fluor varie de 715 à 51! D'ailleurs le chiffre 715 se trouve être beaucoup plus élevé que celui de certains ossements *moustériens* : 118! Et le chiffre inférieur 51 est moins fort que celui des ossements de femme de 1922!

N'importe, on dressera avec de pareils résultats des diagrammes avec abscisses et ordonnées! On obéit à la maxime d'Ecole : « *Plein la vue!* » Il y en a toujours qui s'y laisseront prendre.

Mais voilà du nouveau!

— rable que le tissu compact ». Or, cette porosité devient nulle avec des *objets* en os, raclés, polis et surtout *durcis au feu* comme le pratiquent encore de nos jours les tribus sauvages et comme l'attesté leur coloration parfois foncée due à l'action des flammes et de la fumée.

« Nous allons voir, écrivent les experts, qu'en introduisant un autre facteur, il est possible d'arriver finalement à un résultat encore plus satisfaisant (vraiment trop de modestie!). Ce facteur, c'est l'état de conservation de la structure anatomique et histologique de l'os (21). »

Suit alors un petit devoir d'élève sur la structure des os. Et nos bons policiers de conclure que « la structure histologique subissait avec le temps une dégradation assez régulièrement continue ».

Comme toujours les experts n'ont oublié qu'une chose, qu'une toute petite chose : c'est qu'à Glozel il s'agit d'*outils en os* dont la confection par raclage, polissage et durcissement au feu *a fixé à jamais la structure histologique...* comme dans une préparation de laboratoire.

Les termes de comparaison ont donc encore été faussés puisque nulle part on ne trouve dans le rapport des experts l'étude comparative d'un os ouvré.

Un morceau de bois enterré avec son écorce pourrait infiniment plus vite qu'un objet sculpté en cœur de chêne. Il en est de même pour l'os.

Mais, même lorsqu'il s'agit d'ossements non travaillés, des observations précises de conserva-

(21) Les experts paraissent ignorer qu'on retrouve des canaux de *Havers* dans les phosphates d'Algérie.

tion d'apparence paradoxale sont loin d'être rares.

Dans une lettre du 30 avril 1863, adressée à Boucher de Perthes, Lartet rapportait qu' « ayant fait analyser par M. Delesse des ossements de la sépulture d'Aurignac, où l'homme était évidemment contemporain des rennes, des rhinocéros, des hyènes, etc., et des ossements provenant d'une sépulture du IX^e ou du X^e siècle, le savant chimiste observa que l'altération organique des ossements de cette dernière sépulture était beaucoup plus avancée que celle des ossements de la sépulture d'Aurignac, où il n'y avait que des espèces éteintes. » (Boucher de Perthes, par Alcius Ledieu, 1885.)

De même le D^r Bailleau écrit qu'il a rencontré dans la *Grotte des Fées*, à Châtelperron « deux natures d'ossements : les uns anciens, les autres modernes », avec précisément une fossilisation paradoxale.

« Les ossements modernes, dit-il, sont composés en grande partie d'os de lapins ou du résidu de la chasse des renards, ces habitants actuels de la Grotte des Fées (os de volailles pour la plupart); les débris se rencontrent à la partie supérieure ou dans les terriers, au milieu d'un limon noir et compact presque imperméable : l'eau, la chaleur et l'air extérieur agissant sur eux tour

à tour, les ont presque totalement privés de gélatine.

Les os anciens, au contraire, situés dans un terrain calcaire très poreux, et parfaitement drainé, conservent un aspect luisant, leur couleur primitive est même quelquefois si bien conservée qu'on les croirait enfouis d'hier. Cette remarque est d'autant plus vraie, que dans certaines parties de la grotte où les infiltrations d'eau sont assez abondantes, les anciens débris sont beaucoup plus altérés et sont réduits presque à l'état de bouillie. » (In Bull. de la S. E. de l'Allier, tome XI, 1870.)

Cette description est particulièrement instructive, non seulement parce qu'elle nous montre que des ossements aurignaciens peuvent conserver « leur couleur primitive », au point « qu'on les croirait enfouis d'hier », mais encore parce qu'elle établit que, dans un même milieu, la fossilisation d'ossements de même époque peut présenter des degrés totalement différents selon que les « infiltrations d'eau » sont, par places, plus ou moins abondantes.

Mais il est une autre observation scientifique due à E. Dupont, qui paraît répondre, par anticipation, à l'une des fameuses expériences « tape-à-l'œil » des experts policiers.

« Quant à la matière interstitielle, écrivent-ils au sujet du peigne à quatre dents, elle est par-

faitement intacte. Pour rendre ce fait particulièrement... (espace laissé en blanc dans le rapport), nous avons décalcifié une seule dent du peigne en la plongeant dans un tube à essai rempli d'une solution diluée d'acide chlorhydrique.

« Au bout de 48 heures, nous avons constaté que cette dent était devenue molle et flexible sans avoir rien perdu de sa forme qui était demeurée absolument intacte (1).

« Cet ensemble d'observations nous permet de considérer la matière première, dont est fait cet

(1) Or, voici ce que l'on peut lire, au sujet de ce peigne, dans le procès-verbal de constat dressé par M^e Silvy, huissier, lorsque le 2 décembre 1931, en exécution de l'ordonnance de non-lieu rendue par le Tribunal de Cusset, les objets de Glozel, saisis lors de la perquisition, furent rendus à M. Emile Fradin : « Un peigne à quatre dents est scié dans le haut et cassé latéralement. Une dent plongée dans un acide par les experts n'a laissé subsister qu'une petite pellicule transparente. Ce peigne a été immédiatement mis par nous dans une boîte pour être photographié et, à cet effet, nous avons conservé la boîte sur nous. »

C'est cette photographie qui est reproduite sur la couverture de ce livre. Comme le consigne le constat de l'huissier, comme s'en sont rendu compte les nombreux témoins qui ont assisté à l'inventaire au greffe du Tribunal de Cusset, comme peuvent le voir nos lecteurs, la dent plongée dans la solution diluée d'acide chlorhydrique a été presque entièrement dissoute. Il ne reste d'elle qu'une simple pellicule, mince et transparente!

Donc, contrairement à ce qu'affirment les experts policiers dans leur Rapport, cette dent de peigne était fortement minéralisée, fossilisée, puisque presque toute sa substance s'est dissoute en milieu chlorhydrique.

Que peuvent valoir, je vous le demande, des conclusions basées sur des constatations ainsi faussées?

objet, comme étant un os frais datant tout au plus de 4 à 5 ans. »

Or, voici en parallèle ce qu'écrivait M. E. Dupont, l'illustre préhistorien belge, au sujet des trouvailles de la caverne de Chaleux :

« Nos Mongoloïdes avaient donc placé avec intention ce cubitus de mammoth près de leur âtre. D'autre côté, toutes les observations faites dans notre province montrent que, suivant les probabilités qu'on peut déduire d'un fait négatif souvent répété, l'extinction du mammoth a précédé l'âge du renne durant lequel cet ossement de l'espèce disparue siégea ainsi dans le trou de Chaleux. Il y a ainsi lieu de croire qu'il fut extrait, par nos indigènes, des alluvions de l'âge précédent. Il eut donc déjà été un ossement fossile.

« Son degré même de conservation bien différent de celui des ossements qui l'entouraient, conduit à la même conclusion. Lors de sa mise au jour, il était dans un fâcheux état de décomposition et, malgré les soins qu'on en prit, plusieurs parties tombèrent en fragments et presque en poussière.

« Les ossements qui représentent les restes incontestables des repas de l'homme dans la caverne ont, au contraire, conservé une solidité beaucoup plus grande.

« En voici la raison. Quand on plonge l'un

d'eux dans l'acide chlorydrique pour en dissoudre la matière phosphatée, la forme de l'os persiste par la gélatine qui y est encore contenue. La double substance maintient la cohérence de l'os.

« La même opération sur un fragment de cubitus de mammoth ne laissa pas de résidu gélatineux. La matière osseuse a été, par conséquent, exclusivement conservée. De sorte qu'il ne peut être considéré comme provenant d'un de ces colosses que nos indigènes auraient eus en chair comme à l'époque précédente. Il eût dû être sans cela dans un état de conservation analogue à celui des ossements des autres animaux tués et mangés par les habitants de la caverne. » (*L'Homme pendant les âges de la pierre, dans les environs de Dinant-sur-Meuse*, par E. Dupont.)

Il nous suffira de rappeler, pour que cette expérience de Dupont soit absolument concluante, que le niveau de la grotte de Chaleux, appelé par les préhistoriens belges *niveau chaleuxien*, correspond au *magdalénien* de la classification française et se trouve ainsi plus âgé que le niveau glozélien.

De plus, nous verrons dans un instant que les experts policiers ont commis, au sujet du peigne examiné, une autre grossière erreur, car ce peigne n'est pas en os.

Sans doute, le bois de cervidé est un *os annuel*,

mais sa compacité diffère totalement de celle des os ordinaires, de même que, comme l'a établi le D^r Aimard, sa fluorescence aux rayons ultra-violet est *verdâtre*, alors que celle des os est *blanc-bleu*.

D'ailleurs, chaque jour, des découvertes archéologiques nouvelles viennent jouer de bien mauvais tours à la science « à la petite semaine » des experts policiers.

Ils venaient d'établir les courbes savantes de la disparition rapide et inéluctable de la chlorophylle, lorsqu'en Russie on a découvert de la chlorophylle *tertiaire* intacte! (*Communication à l'Académie des Sciences. Le Temps*, 2 avril 1930.)

Ils basent maintenant la détermination de l'âge préhistorique d'après la conservation de la structure histologique juste au moment où le Museum de Cracovie vient de s'enrichir du *cadavre intact* d'un rhinocéros de la période diluvienne!

« Le corps, qui n'est endommagé, fort légèrement d'ailleurs, qu'à la nuque et au ventre, est celui d'une jeune femelle. Les cornes et les sabots ont disparu, mais la queue est en parfait état de conservation. La peau est intacte, bien que, par place, des plaques de poils se détachent. L'intérieur du corps est rempli de masses terreuses et l'on a retrouvé près du cadavre une partie des intestins. Cet animal probablement surpris par

une inondation, fut emporté par les flots et recouvert de masses limoneuses qui, empêchant l'air d'arriver jusqu'à lui, facilitèrent sa conservation.

« Le D^r Fudakowski, conservateur du Musée physiographique, de qui nous tenons cette intéressante communication, nous signale, en outre, que le limon dans lequel l'animal fut retrouvé contenait un très grand nombre d'*insectes* parfaitement conservés et de *plantes fossilisées* qui permettraient de mieux connaître certains spécimens rares ou inconnus de la faune et de la flore diluviennes. » (*L'Illustration*, 5 avril 1930.)

Aussi les découvreurs du Rhinocéros de Cracovie n'auraient-ils pas manqué d'être traduits devant les tribunaux si, au lieu de poursuivre leurs recherches en Pologne, ils les eussent effectuées en France.

La S. P. F. aurait immédiatement déposé une plainte contre X au parquet de *Moulins* qui l'eût aussitôt *fait sienne* « avec frénésie » ! (M^e Garçon *dixit.*)

Des *experts policiers* et *policiers-adjoints* auraient été nommés qui, se basant sur le nouveau test d'ancienneté qu'« est l'état de conservation de la structure anatomique et histologique de l'os », auraient démontré, grâce à de savants diagrammes et à des kyrielles de chiffres, que le Rhi-

nocéros polonais venait en droite ligne de l'Afrique centrale, par le dernier bateau !

Quant aux « insectes parfaitement conservés », la question ne se serait même pas posée. Leur état même de *conservation histologique* eût suffi pour en faire écarter toute possibilité d'ancienneté.

Mais il existe encore plus fragile que tout cela. Ce sont les *globules sanguins* que l'eau suffit à faire éclater. Or, à l'Identité Judiciaire même, M. Florentin en a authentifié d'intacts comme *datant de l'âge du bronze* ! Mais il s'agissait des fouilles officielles de Qatna...

« Nous avons pu recueillir, sur les parois des cuves, de grandes taches brunes d'un liquide qui semble avoir été étendu par frottement. Les prélèvements faits ont été remis par nos soins à la préfecture de police de Paris pour examen... M. Florentin, sous-directeur du laboratoire, est en effet parvenu à cette conclusion que « les globules rouges se sont conservés intacts dans la partie interne de l'enduit ». Examiné au microscope, sous un grossissement de 250 D, ce dépôt apparaît comme constitué en partie par les *hématies* du sang d'un animal de l'ordre des mammifères, *qui ont conservé leur forme ronde, leur membrane extérieure, leur dépression centrale...* »

Ainsi donc, pour l'Identité Judiciaire, des globules rouges dont la fragilité n'a d'égale que celle

des bulles de savon peuvent être restés intacts sous terre, depuis quatre mille ans, mais des objets en os, durcis par le polissage et l'exposition au feu comme ceux de Glozel, doivent perdre toute structure histologique bien qu'ils soient enfouis dans un terrain argileux imperméable!

Plus loin, les experts écriront le plus sérieusement du monde que « *la surface des objets préhistoriques est toujours irrégulière* ». C'est à mourir de rire quand on sait que, précisément, le poli parfait des objets d'usage constitue, en archéologie, une preuve d'authenticité (22).

Mais rien ne saurait étonner de la part des experts policiers qui, pour parler ainsi « *ex cathedra* » des objets préhistoriques, se sont contentés d'examiner des *moulages en plâtre* qu'ils avaient demandés au Musée de Saint-Germain.

Et voici qui est encore mieux! Parmi les objets expertisés, *le peigne à quatre dents, le harpon symétrique, le grand hameçon et les aiguilles*, qui pour l'Identité Judiciaire « datent au plus de quelques années », ne sont pas en os, comme elle le prétend, mais *en bois de cervidé!*

En effet, nous avons fait effectuer par le docteur

(22) Cette preuve n'est pas applicable aux *objets votifs ou funéraires*, car ce poli parfait résulte de l'usage qui est fait de ces outils, alors que les *pièces funéraires*, souvent fabriquées pour le mort même, sont enfermées avec lui sans avoir servi.

Aimard, directeur du Service Radiologique de l'Établissement Thermal de Vichy, l'examen aux rayons ultra-violetts d'une série d'objets provenant de Glozel (23). Or, *la fluorescence de tous les objets qui, à la vue, présentent le même aspect que ceux qui sont considérés par les experts policiers comme récents, est entièrement différente de celle des autres objets vraiment en os et se montre identique à celle d'autres pièces connues, en bois de cervidé.*

Cette remarque avait été faite pour la première fois à l'Institut minéralogique de l'Université d'Oslo, où j'avais adressé, pour analyses, un certain nombre d'objets de Glozel. Le N° 3 est décrit, « un morceau d'os en forme d'aiguille, d'une matière claire, très dure ». A son sujet le rapport mentionne :

« En même temps, l'examen à la lumière ultraviolette des objets en os a montré que l'objet n° 3 provoquait des réactions toutes différentes de celles provoquées par les autres objets et devait, par conséquent, être constitué par une substance essentiellement différente. » (*Les Analyses de Glozel*, pages 18 et 19.)

Ensuite, le conservateur du Musée zoologique émit l'hypothèse « que sa matière ait été empruntée à la flèche d'une raie bouclée ou d'un

(23) Voir rapport complet dans le *Mercur* du 1^{er} septembre 1930.

aigle de mer ». Mais on ne compara pas sa fluorescence à celle d'objets en bois de cervidé; — *ce qu'a fait le D^r Aimard.*

Nous trouvons également dans le rapport d'Oslo :

« En mesurant la perte de substance par ignition qu'éprouvait un éclat de l'objet n° 3, nous avons constaté une perte de 33,98 pour cent. Une épreuve du même genre faite sur l'objet n° 4a a montré une perte par ignition de 16,40 pour cent. »

Or, si on enlève à ces 33,98 0/0 (représentant la perte de substance par ignition) *l'humidité et l'anhydride carbonique*, on arrive à peu près aux chiffres donnés par l'Identité Judiciaire pour le *peigne à quatre dents* « taillé dans une matière osseuse, blanche et très compacte, montrant une section lisse et homogène » qui sont de 29 0/0; pour le *harpon symétrique* et pour le *grand hamçon*, qui sont respectivement de 25,5 0/0 et de 25,3 0/0.

La matière première de ces différents objets est donc bien la même.

« Plusieurs objets de Glozel, à fluorescence verdâtre, écrit le D^r Aimard, présentaient sur une face des zones très nettes de cortex d'andouiller de cervidé. Ils pouvaient donc nous fournir des termes de comparaison, puisque leur substance

nous était connue en dehors de tout examen aux rayons ultra-violetts : ceux qui donnaient une fluorescence verdâtre semblable devaient être de même nature...

« Nous pouvons affirmer qu'ils ne sont pas en os, car la fluorescence de l'os aux rayons ultra-violetts est blanc-bleu et que celle des objets de ce groupe est nettement verdâtre, analogue à celle du bois de cervidé et de l'ivoire. »

C'est bien la grossière erreur de la tache du pantalon d'Almazoff qui se renouvelle avec les objets en bois de cervidé de Glozel!

VI. — « Alors, me dit à la fin de ma réfutation le Juge d'Instruction de Moulins, visiblement très ennuyé, *on ne peut pas arriver à prouver que des objets sont faux?*

— Evidemment non, quand ils sont authentiques! »



J'ai montré au cours de ma *Réfutation* que les sensationnelles découvertes des experts policiers étaient incompatibles avec le *substratum* des objets de Glozel. La coloration rougeâtre des tablettes demande pour être obtenue une température qui aurait complètement carbonisé les débris végétaux. Que voilà bien un faussaire comblant! Il fait d'abord cuire l'argile *jaune* de Glozel à la forte température nécessaire à l'obtention de sa coloration rougeâtre. Puis, cette argile cuite, il la broie, la malaxe et — pour le futur triomphe des experts, — a soin de mêler à cette nouvelle pâte tout un assortiment de végétaux fraîchement cueillis, de queues de pommes et de laines délicates que la cuisson aurait également détruites! Il en façonne des tablettes qui sont prêtes pour l'*Identité Judiciaire*!

En effet, pas de faux fuyants possibles. Cette cuisine est indispensable à l'explication de la concomitance de plantes fraîches et de fibres teintées de couleurs restées pures, dans l'argile devenue rougeâtre par la cuisson vers 500° des tablettes de Glozel.

Après tout ce qu'on sait actuellement des services de l'Identité Judiciaire, au temps de Bayle, ne pourrions-nous pas nous contenter d'une explication beaucoup plus simple?

Nous avons vu que la divulgation de documents secrets par l'Identité Judiciaire et les remises successives du Rapport des experts policiers suivirent toujours fidèlement les besoins de la partie civile. Le procès en diffamation Fradin contre Dussaud doit venir en octobre 1929; dès le 5 octobre, M. Bayle divulgue ses conclusions préétablies pour influencer le tribunal de la Seine. Le procès est retardé; M. Bayle déclare aussitôt, — oubliant qu'il en a déjà annoncé les conclusions, — que ses expertises sont loin d'être terminées. Le procès doit enfin avoir lieu au début de juin 1929; M. Bayle passe « quatre nuits blanches » (1) pour fournir auparavant un embryon de rapport dont Moulins se contentera pour prendre le pas sur Paris. Car le 4 juin 1929, M. Python, juge d'instruction à Moulins, ne craint pas de lancer contre M. Emile Fradin, l'inculpation grave d'escroquerie à la veille du jour où le procès en diffamation calomnieuse devait enfin venir devant le tribunal de la Seine, le 5 juin 1929! Maintenant M. Dussaud est à couvert pour longtemps! Car, comme pour *Pied d'alouette*, d'Anatole France, on espère bien que l'inculpation « paraîtra mieux

justifiée par cela seul qu'elle sera maintenue plus longtemps » ! Elle le sera même si longtemps que la fin de l'année judiciaire arrivera sans qu'aucune décision soit prise.

Sans doute Moulins n'ignore pas que le tribunal de Cusset, dont dépend Glozel, sera rétabli le 1^{er} octobre; mais il a lu dans les articles de la loi nouvelle que les affaires dont l'instruction est terminée resteront auprès du tribunal qui les a instruites. L'affaire de Glozel ne saurait donc lui échapper : il saura bien clore l'instruction à temps...

« Nous avons demandé à M. Viple, procureur de la République, peut-on lire dans la *Dépêche de Vichy* du 10 août 1930, si l'instruction serait bientôt close... *M. Viple pense que la justice pourra fixer son opinion d'une manière définitive pendant les vacances judiciaires, vraisemblablement à la fin de septembre.* »

De toute évidence, Moulins tient à prolonger l'inculpation le plus longtemps possible, mais il veut également garder entre ses mains cette af-

(1) M. Bayle était si dévoué aux accusateurs de M. Emile Fradin qu'il leur communiqua la première partie du rapport avant de la donner au juge d'instruction, le 10 mai 1929. En effet, c'est le 9 mai que le Conseil d'administration de la S. P. F., après avoir entendu la lecture de ce rapport, rédigea sa note, d'après les documents de l'Identité Judiciaire, pour demander l'inculpation de M. Emile Fradin.

faire qui lui a coûté tant de peines et de soins et qui, il le sait bien, ne peut tenir que devant lui...

Mais son acharnement même contre l'inculpé va lui faire perdre cette merveilleuse affaire.

Tout à coup, M^r Torrès et M^r Mallat, avocats de M. Emile Fradin (2), lancent contre le Juge d'Instruction de Moulins un *déclinatoire d'incompétence* pour gagner du temps et atteindre le 1^{er} octobre. Et en effet, le jugement de la *Chambre des mises en accusation* ne sera rendu que le 30 septembre : le lendemain le tribunal de Cusset entrera en fonctions !

(2) Sur mes conseils, M. Emile Fradin avait, de son côté, adressé une lettre au Ministre de la Justice. En voici les principaux passages :

« Monsieur le Ministre,

« Comme l'année judiciaire est close et que l'instruction est loin d'être terminée (je dois encore être interrogé), ce procès devrait légalement revenir, comme tous les autres qui sont dans le même cas, devant le tribunal de Cusset, qui va être rétabli le 1^{er} octobre et dont Glozel dépend.

« En effet, le décret du 30 mars 1808 mentionne expressément que « la chambre des vacations est uniquement chargée des matières sommaires et de celles qui requièrent la célérité ». Puisque le parquet de Moulins a mis plus de deux ans pour instruire cette affaire, on ne peut la qualifier de « sommaire », et s'il a attendu deux ans sans se presser jamais dans son instruction, l'urgence ne se manifeste pas plus en ce moment qu'auparavant.

« En réalité, si M. Viple veut prendre contre moi cette mesure d'exception, c'est qu'il tient à garder *entre ses mains* cette affaire contre laquelle il a violemment pris parti, dès le début, en de nombreux articles de journaux et de revues.

« Je viens simplement vous demander, monsieur le Ministre, à être traité en justice *comme tout le monde*.

« Etc.

« Emile FRADIN. »

Ainsi, M. Viple qui, venu à Glozel au début, « démolit systématiquement (sans en comprendre un instant l'importance), les murs de la fosse ovale et emporta toutes sortes de fragments dans un sac à avoine » ; qui, plus tard, attira à Moulins l'incroyable plainte en escroquerie contre X..., la faisant sienne « avec frénésie » (M^e Garçon *dixit*), ne pourra plus charger le procureur de venger la déconvenue de l'archéologue, en étant juge et partie.

Par contre, au tribunal de Cusset, le dossier de *l'affaire de Glozel* est étudié et complété par des magistrats qui n'avaient jamais été mêlés aux polémiques passionnées soulevées par les découvertes du champ des Morts. C'est en toute objectivité — et avec sérénité — que M. Besson, procureur de la République, rédigea, le 25 juin 1931, son réquisitoire de *non-lieu*. Il insistera sur le fait que « *des savants notoires ont repris et réfuté tous les arguments invoqués* » par les antiglozéliens contre l'authenticité. « *Aucun fait précis, consigne-t-il encore, n'a pu être retenu à l'encontre du prévenu.* »

« L'esprit de Salomon a visité M. Besson, procureur de la République à Cusset », peut-on lire dans le *Temps* du 30 juin 1931. « Les réquisitions remises par le procureur de la République au juge d'instruction ajoutent encore au sens de la déci-

sion prise, écrit M. Charles de Saint-Cyr, directeur de la *Semaine à Paris*. Elles sont sévères pour les poursuivants... Ces savants ignorent peut-être Galilée. L'échec de leur entreprise n'enlève pas à celle-ci ce qu'elle a de pénible pour l'intelligence humaine et le culte de la vérité. »

Devant cet échec retentissant, M^e Garçon, avocat de la *Société Préhistorique Française*, annonça dans la presse que sa cliente, faisant appel de cette décision, allait déposer devant la Chambre des mises en accusations de Riom un mémoire « pour fournir des documents inédits et très importants qu'elle avait pu réunir. »

Hélas ! le mémoire ne contenait que des redites, cent fois réfutées, concernant la Commission Internationale de triste mémoire et les fameuses expertises de feu Bayle. Cette nouvelle carence de la partie civile mit encore mieux en lumière avec quelle légèreté et quel appétit de scandale la *Société Préhistorique Française* s'était lancée dans des accusations absurdes contre une honnête famille de paysans !

Aussi, le 30 juillet 1931, la Cour de Riom confirma-t-elle l'ordonnance de *non-lieu* et condamna-t-elle la *Société Préhistorique Française* à un franc de dommages-intérêts et aux dépens.

« La justice a beau marcher *pede claudo*, écrit M. Salomon Reinach, dans la Revue Archéologi-

que, le jour vient où elle confond la calomnie. »

Ainsi s'écroulait l'imposant appareil judiciaire monté de toutes pièces contre la famille Fradin, pour sauver du tribunal un diffamateur à bouton de mandarin!

C'est que « trop de gens, écrit Geo London au sujet des plaintes injustifiées, connaissent cet adage de droit : *le criminel tient le civil en l'état*, et portent plainte contre leur adversaire dans un procès qu'ils sont sûrs de perdre » (1).

757 = 7VX

Fig. 5. — ÉQUATION DE M. DUSSAUD.

> « 7 = > → ×

FIG. 6. — L'INSCRIPTION EXACTE (1^{re} tablette).

(1) M. Dussaud était d'autant plus sûr de perdre le procès en diffamation que lui avaient intenté, le 8 janvier 1928, MM. Fradin, que, pour établir sa fameuse « équation », publiée dans *Le Matin* du 29 décembre 1927, et conclure quelques jours plus tard. « C'est ainsi signé Fradin, élève de l'école primaire. » (*Le Matin*, 7 janvier 1928), il avait osé falsifier l'inscription glozélienne (Fig. 5.)

Et, comme je montrai à plusieurs journalistes, sur la tablette même, et republia aussitôt cette inscription,

d'après le fac-similé qui avait paru depuis longtemps déjà dans le *Mercur* (fig. 6), en la juxtaposant à « l'équation » de M. Dussaud, ce dernier fut obligé d'avouer son truquage : « *Morlet a raison, les signes de l'équation sont un peu fantaisistes!* » De même autrefois il avait dû se reconnaître l'auteur de la *lettre anonyme* adressée à un critique scientifique (voir *Comœdia* du 1^{er} octobre 1927) et reproduite en fac-similé dans *Comœdia* du 30 septembre 1927! Par là même c'était avouer que sa propre diffamation était calomnieuse. D'ailleurs, le 29 février 1928, il refusa devant la 12^e Chambre (ce qui ne s'était encore jamais vu!) d'accepter de faire la preuve de sa diffamation : « C'est la première fois, s'écrie M^e José Théry, qui plaide à côté de M. Dussaud pour *Le Matin*, que je vois un diffamateur refuser qu'on fasse autour de ses allégations toute la lumière. D'ordinaire, ils la sollicitent, ils l'exigent. Et M. Dussaud, lui, s'abrite sous le boisseau, sous l'éteignoir. » (*L'Echo de Paris*, 1^{er} mars 1928.)



What is true is not new
What is new is not true
(Proverbe anglais.)

Depuis longtemps le rapport des experts policiers de Glozel est allé rejoindre celui, également très scientifique, de l'ingénieur Edouard Harlé sur les peintures d'Altamira.

A ce moment-là les préhistoriens officiels s'écriaient offusqués : « S'il avait existé des peintures quaternaires, nous en aurions déjà trouvé! » comme à propos de Glozel : « L'écriture préhistorique? il y a longtemps que nos fouilles nous l'auraient révélée! » (1).

De tout temps, il y a eu, comme l'a écrit M. S. Reinach dans *De bello glozelico*, « l'horreur du nouveau, qui va à l'encontre de ce qu'on enseigne, et quelquefois — pourquoi le taire? — la jalousie. »

(1) Cet argument, qui paraît très fort à certains, n'en est pas moins enfantin. Il faut nécessairement qu'il y ait une découverte princeps. Avant Boucher de Perthes, on ignorait l'existence de l'homme quaternaire dont les squelettes n'étaient cependant pas rares. Avant Altamira on n'avait jamais remarqué les peintures préhistoriques qui abondent dans nos grottes, etc., etc.

Et l'illustre savant ajoute : « Celle-ci se manifeste volontiers, dans certains groupes, à l'égard de ce qu'on nomme aux courses les *outsiders*, les savants sans diplômes ni chaires qui n'ont pas le droit d'avoir plus d'esprit ou de chance que les savants prébendés. Il se trouve justement que les chercheurs qui ont constitué, puis immensément enrichi la science des origines de l'humanité — Boucher de Perthes, Lartet, Sautuola, Piette, — n'étaient pas des archéologues de profession... »

« Le D^r Morlet a rejoint cette phalange d'heureux amateurs et conservera parmi eux un très haut rang, car il ne s'est pas contenté de découvrir; il a vu clair du premier coup et n'a pas eu besoin de gens du métier pour le mettre dans la bonne voie. *Inde iræ!* »

« La science aide à prouver, écrivait Geoffroy Saint-Hilaire à Boucher de Perthes, mais trop souvent aussi, *elle empêche de comprendre*. Elle a ses idées, j'allais dire ses préjugés, et les « ignorants » comme vous vont plus loin parfois que les savants : vous l'avez montré par votre découverte que les savants ont mis vingt-deux ans à accepter. »

Mais n'est-ce pas la règle en préhistoire?

Les étonnantes peintures quaternaires de la grotte d'Altamira, déclarées fausses par G. de Mortillet qui n'y était pas allé voir et par Car-

tailhac qui y avait envoyé l'ingénieur Harlé, ne furent admises que lorsque Rivière en eût découvert d'identiques à La Mouthe.

Les galets peints du Mas d'Azil « avec d'incontestables rudiments d'une écriture » (S. Reinach), furent contestés jusqu'au jour où l'on s'aperçut que deux galets semblables se trouvaient depuis longtemps dans une vitrine du Musée de Carcassonne.

Ainsi en sera-t-il pour Glozel qui possède déjà ses galets de Carcassonne et qui, beaucoup plus tôt qu'Altamira, aura vu surgir ses trouvailles de La Mouthe.

Parmi les plus probantes de ces découvertes, il nous faut citer en premier lieu deux stations de culture absolument glozélienne : la grotte de *Puy-Ravel*, en grande partie explorée par M. Depéret, et le gisement du *Chez-Guerrier* dont les objets ont été acquis par la Faculté des Sciences de Lyon. Ces deux sites ont été étudiés dans le *Cahier de Glozel N° 3*.

Puis vinrent les trouvailles du Portugal, de Roumanie, d'Espagne et de Bagnères-de-Bigorre.

« Alvão nous fournit en ce moment, écrivait au mois de février 1928 (3), M. le Prof. Mendès-

(3) In *Primo de Janeiro* du 2 février 1928, sous le titre : « Une découverte inédite à Alvão. »

Corréa, un document d'un intérêt palpitant et de tout premier ordre...

« Il y a trois semaines environ, le P. V. José Brenha me l'apporta; cette pièce lui avait été confiée par le P. P. José Teloës qui avait appris, quelques instants auparavant, son existence entre les mains d'humbles montagnards et l'avait obtenue d'eux avec difficulté. Les paysans l'avaient extraite du sol il y a quelques années en *arrachant les fondements d'un des dolmens...*

« Il s'agit d'un fragment de grand vase d'argile grossière, portant une inscription (voir fig. 3) en caractères ayant plus de ressemblance avec les alphabets ibériques et surtout avec l'écriture si discutée de Glozel qu'avec l'alphabet phénicien. L'authenticité de cette pièce est évidente, son caractère archaïque n'offre aucun doute. »

Puis, insistant sur « la ressemblance frappante » des signes alphabétiques d'Alvão avec ceux de Glozel, il concluait : « cette ressemblance constitue en ce moment un argument de premier ordre en faveur de l'authenticité des objets trouvés à Glozel, car il est difficile d'admettre que le faussaire supposé de Glozel, un paysan du centre de la France, ait si bien connu non seulement les lettres décrites dans *Portugalia*, qui est une revue rare en dehors des grandes bibliothèques d'érudition, mais même celles que l'on vient de décou-

vrir, sinon son pouvoir divinatoire serait prodigieux.

« Le témoignage d'Alvão, inconnu de M. Morlet et de M. Fradin, il y a quelques mois encore, est d'une éloquence formidable. »

En effet, dans cette nouvelle inscription d'Alvão, se voyaient deux signes alphabétiques qui n'existaient pas dans les anciennes, publiées par Ricardo Severo, mais qui, par contre, étaient caractéristiques de l'écriture de Glozel : les deux barres horizontales et l'échelle à cinq branches.

« Ce sont les âpres batailles scientifiques d'aujourd'hui qui font la science de demain », s'écriait M. E. Herriot, en saluant la mémoire du grand savant, M. Ch. Depéret, qui fut un ardent défenseur de Glozel.

Ce sont elles qui font surgir les documents nouveaux.

C'est ainsi que M. J. Andriesescu, Directeur du Musée National d'antiquités de Bucarest, redécouvert, en 1929, dans le Musée régional de Folticeni où elle dormait depuis longtemps, une hache polie, portant gravées la représentation d'un cervidé retournant la tête et une inscription composée de signes semblables à ceux de Glozel (fig. 7).

Puis dans la *Revue Archéologique* de janvier-avril 1931, M. le Prof. Tafrali, directeur du Mu-



Fig. 7. — HACHE DU MUSÉE DE FOLTICENI.



Fig. 8. — TÊTE DE LOUP DE BUNESTI (1^{re} inscription).

sée archéologique de Jassy, publia d'autres importantes « *inscriptions néolithiques* » qui venaient d'être mises au jour en Roumanie (fig. 8 et fig. 9).



Fig. 9. — DEUXIÈME INSCRIPTION DE BUNESTI.

En Espagne, l'éminent préhistorien, J. Carballo, directeur du Musée Préhistorique de Santander, découvrait, au mois d'août 1926, dans la caverne d'El Pendo, un bâton de commandement (fig. 10)



Fig. 10. — BATON DE COMMANDEMENT D'EL PENDO.

portant de magnifiques représentations animales en même temps qu'une inscription alphabétique dont tous les signes sont si bien compris dans l'écriture de Glozel que nos adversaires n'auraient pas manqué, selon leur tactique, de prétendre que celles du *Champ des Morts* étaient copiées sur El Pendo, si nos publications n'avaient devancé de trois ans celles de M. Carballo!

Dernièrement, dans la grotte de Caubéta, diverticule de l'ancienne grotte d'Aurensan (Bagnères-de-Bigorre) on a exhumé également, au milieu de toute une industrie du magdalénien final, un magnifique poignard en os, portant gravés deux dessins et une inscription alphabétique identique à celles de Glozel (fig. 11).

Les atteintes à la vérité, — même les plus officielles, — ne sont jamais que de courte durée. Le tesson d'Alvão, la hache du Musée de Folticeni, les inscriptions de Bunesti, le bâton de commandement d'El Pendo, le poignard inscrit de Caubéta (sans parler de plusieurs autres inscriptions aberrantes), sont pour Glozel ce que furent pour Altamira les peintures de La Mouthe, et les galets peints du Musée de Carcassonne pour ceux du Mas d'Azil.



Fig. 11. — POIGNARD INSCRIT DE CAUBÉTA.



Enfin, voici les opinions de savants de l'Europe entière qui sont venus, à différentes reprises, étudier le gisement et le Musée de Glozel :

« Chaque objet porte en lui son authenticité. »

Leite de Vasconcellos, Conservateur du Musée d'Ethnographie de Lisbonne.

« Il faut être aveugle ou malhonnête pour nier l'authenticité de Glozel. »

A. Bjorn, Conservateur du Musée de l'Université d'Oslo.

« On s'étonnera demain de la légèreté incroyable avec laquelle le misonéisme et l'orgueil s'efforcèrent d'imaginer des arguments contre l'évidence des faits. »

A. Mendès-Corréa, Professeur d'anthropologie à l'Université de Porto.

« Je ne comprends pas l'hostilité qui vous est faite quand vous possédez des choses pareilles. C'est absolument convaincant au point de vue de l'authenticité. »

G. Wilke, préhistorien, Rochlitz.

« Aucun tribunal au monde ne peut récuser les preuves d'authenticité que je viens de constater une fois de plus à Glozel. »

H. Söderman, Professeur de technique policière à la Faculté de droit de Stockholm.

« Si j'avais en faveur des bisons d'argile la moitié des preuves d'authenticité que je vois à Glozel, eh! bien, ça me ferait du bien. »

Tricot-Royer, Professeur d'histoire de la médecine à l'Université de Louvain.

« C'est à la fureur des attaques qu'on reconnaît souvent le mieux qu'une découverte importante est vraie. »

A. Bayet, Professeur à l'Université de Bruxelles.

« Si les trouvailles de Glozel ne sont pas authentiques, il me faut également considérer comme faux tout ce que j'ai vu dans les musées, depuis Londres jusqu'à Constantinople. »

Foat, Archéologue anglais.

« La patine est si évidente que, seule, la malveillance peut la faire contester. »

Constantinescu-Iasi, Professeur d'archéologie à la Faculté de Kichinef.

« Pour moi qui ai examiné attentivement la collection de Glozel, il n'y a aucun doute que les objets ne soient authentiques. »

O. Tafrali, Professeur d'archéologie à l'Université de Jassy.

« La vérité de Glozel triomphera bientôt complètement. »

V. Madsen, Directeur du Service géologique du Danemark.

« Il n'y a qu'une chose surprenante dans l'affaire de Glozel : c'est l'entêtement des savants français, adversaires du docteur Morlet. »

Birger Nerman, Professeur à l'Université de Stockholm.

« La vérité est un soi-disant mensonge de la veille qui alors contrariait la certitude humaine. »

A. Peixoto, Professeur à la Faculté de Rio-de-Janeiro.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Premières trouvailles	11
Première visite de l'instituteur Clément.....	13
Refus de crédit par la Société d'Emulation du Bour- bonnais.	15
Ma première visite	16
Le Docteur Capitan à Glozel. L'esprit d'accaparement	18
Publication du 1 ^{er} fascicule de la Nouvelle Station Néolithique.	19
L'abbé Breuil à Glozel.....	20
M. Boule. L'esprit de rejet.....	22
Sir Arthur Evans à Glozel.....	24
M. Camille Gullian. L'esprit d'assimilation forcée..	27
M. Peyrony à Glozel. L'esprit de boutique.....	29
Une enquête aux Eyzies.....	37
L'esprit de réclame.....	41
Rapport de la Commission dite internationale.....	42
Rapport Champion	46
Procès Fradin contre Dussaud.....	52
La S. P. F. appelle la police à son secours.....	53
Perquisition du Musée de Glozel.....	55
Opinion de M. Hennet, chargé de la perquisition....	57
Motifs invoqués par la S. P. F.....	59
Accusations portées par l'instituteur Clément.....	60
Attestation de 43 témoins.....	64

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Publication du tesson d'Alvao.....	67
Comité d'Etudes. Affaire Vergnette.....	74
M. Bayle. Ses interviews à la presse.....	76
Analyses scientifiques des objets de Glozel.....	81
Remise de la première partie du Rapport.....	92
Note de la S. P. F., publiée dans <i>les Débats</i>	96
Procès de Clermont-Ferrand et de Riom.....	99
Inculpation de M. Emile Fradin.....	103
Adresse du Conseil municipal de Ferrières.....	108
M. Bayle à Anvers.....	110
Assassinat de M. Bayle.....	116
Procès Philipponet	117
Lettre de M ^{rs} Torrès et Mallat au Juge d'Instruction.	130
Remise de la deuxième partie du Rapport.....	131
Réfutation du Rapport des Experts policiers.....	132
Rétablissement du Tribunal de Cusset.....	189
Non-lieu.	190
<i>What is new is not true</i>	194
Opinions de savants étrangers.....	203